Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

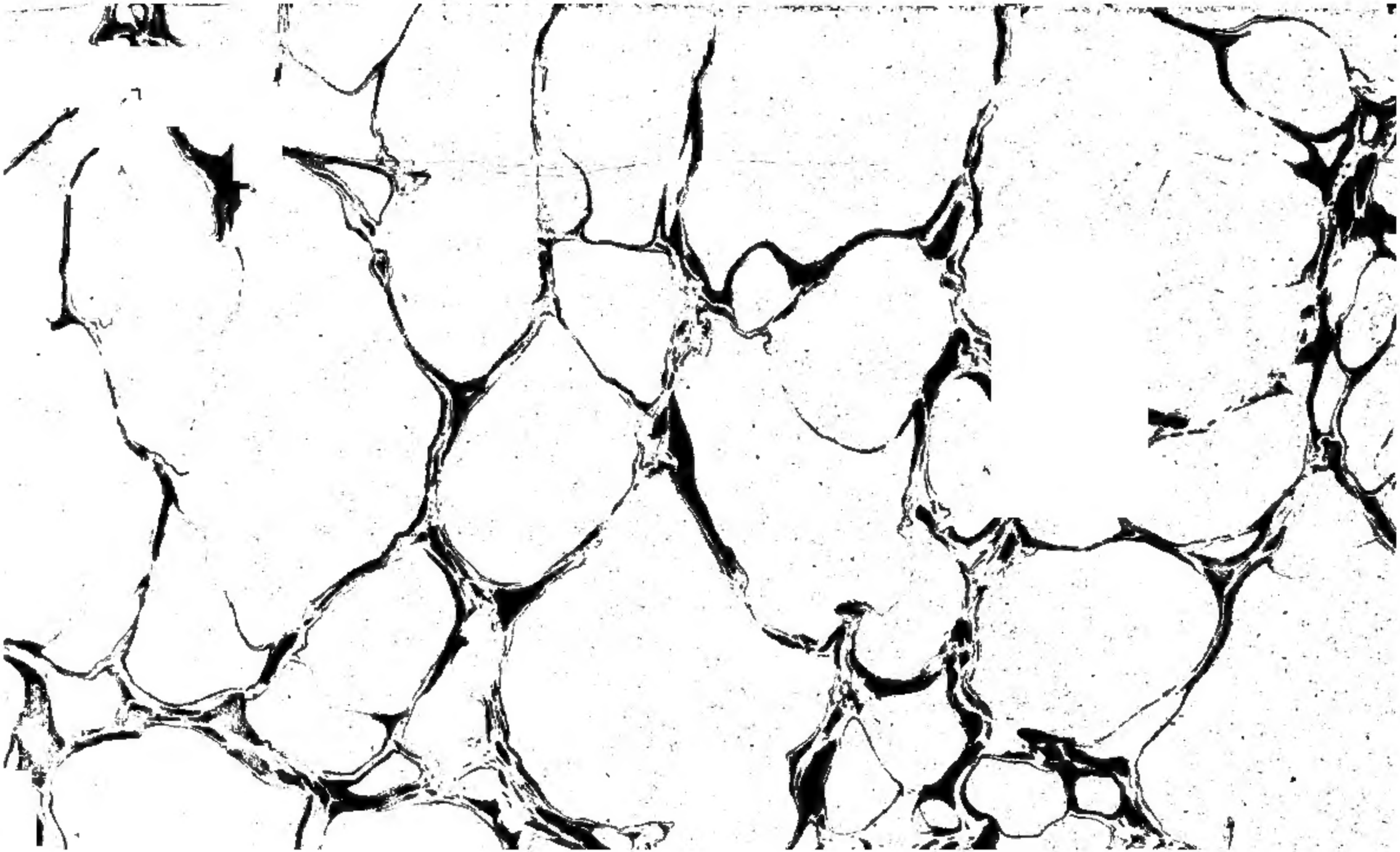

DA
260
.W224

RÈGNE
DE
RICHARD III.

RÈGNE
DE
RICHARD III,
OU
DOUTES HISTORIQUES
SUR LES CRIMES QUI LUI SONT IMPUTÉS.

Par Mr. HORACE WALPOLE,

Traduit de l'anglais

Par LOUIS XVI.

Imprimé sur le manuscrit, écrit en entier de sa main;

AVEC DES NOTES.

Du premier des Français, voilà ce qui nous reste.

A PARIS,
Chez LEROUGE, Imprimeur, passage du Commerce, cour de Rohan, quartier St. André-des-Arts;
DEBRAY, libraire, palais du Tribunat, galerie de bois.

1800.

« L'HISTOIRE n'est fondée que sur le témoignage » des auteurs qui nous l'ont transmise. Il importe » donc également pour la savoir, de bien connoître » quels étoient ces auteurs. Rien n'est à négliger sur » ce parti ; le temps où ils ont vécu, leur naissance, » leur patrie; la part qu'ils ont eue aux affaires, les » moyens par lesquels ils ont été instruits, et l'intérêt » qu'ils pouvoient prendre, sont des circonstances » essentielles qu'il n'est pas permis d'ignorer : de-là » dépend le plus ou moins d'autorité qu'ils doivent » avoir; et sans cette connoissance, on court risque » très-souvent de prendre pour guide un historien » de mauvaise foi, ou du moins mal informé ».

Histoire de l'Accadémie des Inscriptions, Vol. X.

Gen. Lib.
Lyeh.
Law Library
11-12-1932

AVIS DE L'ÉDITEUR.

UN des mille évènemens de la révolution a fait tomber dans mes mains le manuscrit de cette traduction. On alloit le brûler comme papier inutile, lorsque je reconnus l'écriture de Louis XVI. Sans rien dire, je le pris indifféremment, et le mis dans ma poche. Rentré chez moi, je me hâtai de parcourir cet écrit; j'en confrontai l'écriture avec des lettres de l'infortuné monarque. C'étoit bien la même chose; même négligence dans la formation des caractères, même confusion dans les lettres. Tous ceux qui ont examiné l'écriture du roi, savent qu'elle est fort difficile à lire (*). A l'aide de la louppe,

3-15-34 OR

(*) A peine ses lettres sont-elles formées : ses *a* non fermés et ses *o* ouverts ressemblent à des

j'en lus assez pour me convaincre que c'étoit une discussion sur un point de l'histoire d'Angleterre. Un titre et une note marginale servirent à me guider. Je vis que cet ouvrage étoit d'Horace Walpole, et avoit été imprimé à Londres en 1768. Je courus les libraires, et je le trou-

---

u ; ses *v* et ses *r* sont faits de même. Les liaisons de ses lettres sont tracées du plein de la plume comme les jambages ; de sorte qu'on a peine à distinguer une *m* d'un *u* ou d'une *n*, sur-tout lorsque ces lettres se suivent dans un même mot : l'ouverture de l'*e* n'existant pas, on confond cette lettre avec le *c*. Mais où l'on trouve plus de difficulté, c'est à distinguer les *d* des deux lettres *cl* ; la ressemblance dans leur formation est tellement la même, que ce n'est que par une grande habitude qu'on parvient à ne pas prendre l'une pour les autres : ce qui trompe aussi, c'est qu'il fait ses *r* et ses *d* tantôt en coulée, tantôt en ronde. Ajoutez à ces défauts la petitesse et la maigreur de l'écriture, et l'on pourra juger de la difficulté de lire l'écriture de Louis XVI.

vai chez Barrois jeune. Muni de ce livre, un dictionnaire anglo-français d'un côté, le manuscrit de Louis XVI de l'autre, et mon *Historic Doubts, ou the life and reing of king Richard the third* en face, je me mis à traduire : comparant ensuite ma traduction avec l'ouvrage du roi, je fus convaincu que son manuscrit n'étoit autre chose que l'ouvrage de Walpole, traduit par lui.

Qu'étoit-ce que ce Richard III, cet ancien roi d'Angleterre? Pourquoi Louis XVI a-t-il choisi pour sa traduction cette époque reculée de l'histoire? Voilà les questions que je me suis faites : la première étoit facile à résoudre. Rapin, Thoiras, Hume, et tous les auteurs qui ont écrit l'histoire de la Grande-Bretagne, nous peignent Richard III comme un tyran cruel, qui n'est arrivé au trône que sur les cadavres de ses parens et de ses amis

qu'il fit assassiner. Sakespear en a fait le sujet d'une tragédie, dans laquelle il a réuni tous les crimes imputés à ce Roi. Son nom étoit exécré, lorsque Walpole a prétendu que tous les meurtres dont on accusoit Richard, étoient autant de fausses inculpations: pour le prouver, il a fouillé dans les archives poudreuses du parlement, a exhumé en quelque façon des titres enterrés dans l'oubli; et avec ces pièces, a mis les anciens auteurs en contradiction avec eux-mêmes. Son ouvrage est une véritable réhabilitation de ce roi du quatorzième siècle. A-t-il réussi dans son entreprise? c'est plutôt à un Anglais qu'à un Français à le décider. Tout ce que je puis dire, c'est que cet ouvrage paroît être estimé en Angleterre. MM. Griffith en font beaucoup d'éloges, et appellent Walpole, savant auteur.

Quel peut avoir été le motif de

Louis XVI, en choisissant cet ouvrage pour le traduire ? Ce n'a pas été l'attrait du style ; il est plutôt fait pour rebuter le traducteur que pour l'encourager. En effet, celui qui entreprend de réfuter un point d'histoire, aussi ancien sur-tout, est obligé d'hérisser son ouvrage de citations qui coupent et détruisent toute espèce de style, et donnent une sécheresse forcée à sa narration. Il est donc une autre cause qui a décidé le traducteur à ce choix : la puiseroit-on dans le caractère du roi qui vouloit toujours reconnoître un innocent dans un accusé, et qui croyoit difficilement au crime ? Certes, si telle a été la cause de son choix, il comble l'éloge de son cœur.

Dans la recherche des raisons qui ont pu déterminer le roi à préférer cet ouvrage à tout autre, j'en présenterai une qui offre quelque probabilité. Le 6 juillet 1781,

on donna à la Comédie Française une tragédie en cinq actes, intitulée: *Richard III.* Durosoi (*), si connu depuis dans la révolution par son amour pour son roi, en étoit l'auteur. Il avoit puisé son sujet dans la pièce de Sakespear, et l'avoit assujettie aux règles de la scène française: cette tragédie fut très-mal accueillie à la première représentation: les uns disoient dans le temps, que la conduite et le style plus que négligé, en étoient les seules causes; que c'étoit un *imbroglio* continuel,

(*) Durosoi rédigeoit, en 1792, un journal (la Gazette de Paris) brûlant de Royalisme. Après la fameuse journée du 10 août, qui renversa le trône des Bourbons, il fut arrêté, jugé et condamné par le tribunal extraordinaire du 17, qui a précédé le tribunal révolutionnaire. Durosoi conserva son caractère jusqu'à la mort: monté sur l'échafaud, il dit: *il est digne d'un royaliste de mourir le jour de la St. Louis.*

rempli de mots communs, d'expressions boursoufflées, de pensées fausses, et de récits épisodiques et oiseux (*); et qu'enfin le dénouement étoit tout à fait invraisemblable : d'autres personnes prétendent que le mauvais accueil que reçut cette tragédie étoit l'effet des intrigues de la cour, qui voyoit de mauvais œil que l'on mît sur la scène un roi assassin et tyran. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le jour de la première représentation on mit dans les endroits publics des placards, dont le but étoit de tourner cette pièce en ridicule et d'ameuter les spectateurs contre son auteur. J'appelle de la vérité de ce fait aux acteurs et au public de ce temps; qui n'est pas assez éloigné, pour qu'il n'y ait pas beaucoup de

(*) Voir le journal de Paris du samedi 7 juillet 1781, et le Mercure de France de la même date.

personnes qui ne s'en rappellent. La tragédie de Durosoi se traîna cependant pendant six représentations, après quoi elle ne reparut plus, et ne fut pas même imprimée. Parisau en fit une parodie qui fut jouée aux Italiens avec beaucoup de succès, et que l'on imprima.

Le bruit que cette pièce fit à la cour, a bien pu donner à Louis XVI l'idée de faire des recherches sur la vie de Richard; et l'ouvrage de Walpole qui disculpe ce roi, aura pu lui faire naître l'envie de le traduire. Ainsi, on pourroit fixer à 1782 l'époque de cette traduction. Mais, ce que je puis dire avec certitude, c'est que Louis XVI, dans ses momens de loisir, a retouché son manuscrit dans les dernières années de sa vie, pendant qu'il habitoit le château des Tuileries. Sans m'arrêter à la fraîcheur de l'encre

des corrections, qui en indique une preuve visible, je le sais de gens attachés à sa personne. Possédant alors la langue anglaise (*) beaucoup mieux que lorsqu'il traduisit cet ouvrage, il voulut le revoir et le corriger. Si tout est rapprochement dans la vie, ne peut-on pas en former un ici? Louis XVI, condamné à mort comme mauvais roi, réhabilitant, par sa traduction, la mémoire d'un roi que l'histoire nous peint comme un tyran, ne dit-il pas à la postérité : réhabilitez ma mémoire flétrie par un jugement?

Je ne parlerai pas du mérite de la traduction du roi; c'est au lecteur versé dans la connoissance de la langue anglaise à en juger. En la rendant publique, je n'ai

---

(*) J'ai entendu dire au ministre Rolland, sur la fin de 1792, que Louis XVI étoit tellement versé dans la connoissance de cette langue, que lors-

eu pour objet que de faire voir que Louis XVI s'appliquoit à des choses abstraites, et de détromper certaines personnes qui, prétendent qu'il n'étoit nullement instruit : c'est je crois, au contraire, le seul de nos rois dont il nous reste quelqu'écrit ; il paroîtra donc doublement précieux. Il a, en outre, le mérite d'avoir choisi un ouvrage qui n'a jamais été traduit dans notre langue : ainsi, on ne peut pas dire qu'il a été guidé par aucune traduction.

Quant au style, on le trouvera souvent négligé : on s'apperçoit que le traducteur s'est plutôt soumis à rendre le mot propre de l'auteur, qu'à en conser-

---

qu'il recevoit une lettre écrite en anglais, après y avoir jeté un coup-d'œil fort rapide, il la lisoit au conseil, en français, avec autant de facilité que si elle eût été écrite dans cette langue.

ver simplement le sens et l'esprit ; ce qui présente des incorrections, de vieux mots français abandonnés des fautes de langue: j'ai tout respecté. On verra, en lisant cet ouvrage, que Louis XVI avoit une prédilection particulière pour les privatifs; à chaque instant, on trouve employé ces mots : *improbable*, *inexistans*, *inaccusable*, *inquestionnable*, *invalider*, *indistinguables*, *inconsistante*, *injudicieux*, *etc.* Peu d'auteurs s'étoient servis de ces composés avant que le roi eût entrepris cette traduction : aujourd'hui même, s'ils sont tolérés, ils n'y sont pas généralement adoptés. Ainsi, on peut considérer Louis XVI comme un des premiers créateurs de ces négatifs.

S'il se trouve quelque lecteur incrédule qui dispute au roi cette traduction, on pourra lui donner les facilités de se convaincre, par ses propres yeux, que le manuscrit est tout entier de sa main.

PRÉFACE.

La plupart des historiens sont si incompétens pour le sujet qu'ils entreprennent, qu'on pourroit être incertain que, si les morts des temps passés ressuscitoient, ils pussent être capables de reconnoître les évènemens de leur propre temps, de la manière qu'ils nous sont transmis par l'ignorance et la mauvaise représentation. Toutes les histoires fort anciennes sont de véritables fables, excepté celle des juifs, éclairée par l'esprit saint; elles ont été écrites par des prêtres, et calculées seulement pour donner une haute idée de l'origine de chaque nation. Les dieux et les demi-dieux sont les principaux acteurs, et on doit attendre rarement de trouver la vérité dans une histoire où les personnages sont surnaturels. Les historiens grecs n'ont d'avantage sur ceux des Péruviens que par la beauté de leur langue,

ou parce qu'elle nous est plus familière. Mangocapac, le fils du soleil, est aussi surement la tige d'une maison royale, que l'ancêtre des Héraclides. A quelle vérité doit-on s'attendre, quand l'identité des personnes même est incertaine ? Les actions d'une personne sont attribuées à plusieurs, et celle de plusieurs à une ; on ne sait pas s'il n'y a eu qu'un seul Hercule, ou s'il y en a eu vingt.

A mesure que les nations se polissent, l'histoire devient plus authentique. La Grèce elle-même apprit à dire quelque chose de vrai. Rome, au temps de sa chute, eut la consolation de voir publier les crimes de ses usurpateurs. Les vaincus infligeoient des blessures éternelles sur leurs vainqueurs. Mais, qui peut répondre si Pompée eût réussi, si Jules César n'auroit pas été regardé comme un martyr de la liberté publique ? il y a des temps où c'est le criminel qui triomphe. Auguste qui baigne ses mains

dans le sang de ses concitoyens, et Charles Stuart qui fut couvert de son propre sang, sont regardés tous deux avec admiration. On ne discute pas pour trouver la vérité. Les odes et les sermons anniversaires donnent la loi à l'historien et entraînent la crédulité.

Mais si les crimes de Rome sont prouvés d'une manière authentique, ses vertus ne le sont pas de même. Un critique habile a prouvé que rien n'est plus problématique que l'histoire des trois ou quatre premiers siècles de cette ville. Autant que les troubles de l'Etat augmentoient, autant l'histoire Etoit plus confuse. L'Empire romain a eu des maîtres dont on ne connoît les noms que par des médailles. Il est incertain de quel prince différentes impératrices ont été les femmes. Si la jalousie de deux antiquaires en survient, le point devient inexplicable. Dans les médailles de Caransius, on avoit coutume de prendre Orinna pour la Lune;

mais, depuis quelque temps, on est devenu incertain si c'étoit la Lune ou sa femme : il importe peu de savoir laquelle des deux ; mais cela prouve combien peu nous devons savoir de l'histoire de ces temps-là, puisque nous ne pouvons pas prendre confiance dans les médailles qui servent à faire connoître les noms des rois. Dans le cabinet du roi de France, il y a différentes médailles de souverains, dont on ne peut deviner le pays.

Le manque d'annales, de lettres, d'imprimerie et de critiques ; les guerres, les révolutions, les factions, et d'autres causes ont occasionné ces défauts dans l'histoire ancienne. Pour savoir quelque chose, il faut que la chronologie et l'astronomie rassemblent et réconcilient entr'elles ces incertitudes autant qu'il est possible ; cela satisfait le savant : mais, que penserions-nous sur le règne de George second, si dans deux mille ans, d'ici on étoit obligé de calculer sur les éclipses pour

savoir

savoir si la conquête du Canada ne doit pas être plutôt attribuée à Jacques Ier.

Dans le temps même que l'Empire romain fut établi, il s'éleva une nouvelle métropole ; les sciences et les arts fleurissoient encore dans la Grèce, et les lettres y marchoient tête levée : dans ce temps-là, dis-je, où on pouvoit s'attendre que les grandes bases de la vérité (je veux dire la précision des évènemens) seroient posées avec certitude, un nouveau déluge d'erreurs fondit sur le monde. Les moines et les saints du christianisme attaquèrent la vérité de l'histoire ; un faux soleil se leva à Rome, pendant que le véritable soleil romain se couchoit à Constantinople. Les vertus et les vices furent pesés, estimés au prix de la bigoterie, qui au milieu de l'église s'empara seule de la plume de l'histoire. Les meilleurs princes furent représentés comme des monstres, et les plus mauvais, au moins les plus inutiles,

furent déifiés suivant qu'ils opprimoient ou élevoient des prélats et des moines turbulens et enthousiastes. Ces hommes mêmes étoient si destitués de modération et de raison, qu'ils osèrent supposer que le sens commun ne reviendroit jamais sur la terre ; ils écrivoient avec si peu de jugement, et commettoient des mensonges si palpables, que, quoique nous ne puissions pas découvrir ce qui est arrivé réellement dans ces temps-là, au moins sommes-nous très-sûrs de ce qui n'est pas arrivé. Combien l'église compte-elle de persécutions générales dont il n'y a pas la plus petite trace ? Combien n'y eut-il pas de donations et de chartres d'imaginées dans ces temps-là, pour lesquelles ces saints personnages perdroient leurs oreilles à présent, s'ils les présentoient à la plus simple cour de judicature ? Malgré tout cela, ces imposteurs furent très-long-temps les seules personnes qui osèrent écrire l'histoire.

Mais laissons à part ces mensonges intéressés, et considérons, sous d'autres rapports, quelles qualités ils avoient pour transmettre des mémoires fidèles à la postérité. Dans le temps dont je parle, le siècle barbare des moines, l'ombre de science qui existoit pour lors étoit confinée dans le clergé ; ils écrivoient généralement en latin ou en vers, et leur composition sous les deux rapports étoit vraiment barbare. Les difficultés de la rime et le manque de termes correspondans au latin, n'étoient pas de petits embarras à la marche sévère de la vérité ; mais ils rencontroient des obstacles encore pires. L'Europe étoit dans un état continuel de guerre ; de petits princes ou de grands seigneurs escarmouchoient, combattoient continuellement pour des bagatelles de territoires, ou ravageoient les frontières les uns des autres. La géographie étoit fort imparfaite ; il n'existoit pas de police : les chemins, quels qu'ils fussent,

étoient fort dangereux, et il n'y avoit pas de poste d'établie; les évènemens n'étoient connus que par le bruit public, par les voyages des pélerins, ou par des courriers envoyés *ad hoc* aux parties intéressées: il n'existoit pas même de ces moyens fallibles comme intéressés, les papiers-nouvelles. Dans cette position, les moines à vingt, cinquante, cent et même mille milles de distance (et d'après les circonstances que j'ai mentionnées, vingt mille étoit une distance considérable), entreprenoient d'écrire l'histoire, et ils tenoient conséquemment à ce qu'ils pouvoient apprendre.

Si nous revoyons notre propre histoire, et que nous l'examinions avec quelqu'attention, quelle peinture imparfaite ne nous présente-t-elle pas? comme elle est sèche, superficielle et vide d'informations. Qui est-ce qui y est rappelé, autre chose que des batailles, des pestes et des fondations religieuses? Il n'est pas surprenant que cela soit comme cela avant la

conquête des Normands. Notre empire ne venoit que de se former, et de rassembler en une même main ses membres qui s'étoient divisés et séparés en plusieurs petits royaumes, depuis l'abandon que les Romains avoient fait de notre isle. L'invasion des nations aussi barbares que nous l'étions nous-mêmes, dérangeoit tous les plans d'ordre et de politique qu'on auroit pu former pour établir sur un bon pied l'état naissant. Des essaims de moines étrangers se répandirent chez nous, et avec leur nouvelle foi et leurs nouveaux mystères, ils effarouchèrent et confondirent le simple bon sens de nos ancêtres : c'étoit beaucoup trop que d'avoir les Danois, les Saxons et les papes à combattre à la fois.

Notre langage ouffrit autant que notre gouvernement ; et n'ayant pas beaucoup acquis quand les Romains étoient nos maîtres, il fut misérablement défiguré par ces usurpateurs. Les parties de l'isle qui

ne furent pas conquises, retinrent quelques paroles et quelque précision dans leur façon de parler; les langues bretone et erse ne manquèrent pas d'harmonie: mais il n'exista jamais un jargon plus barbare que le dialecte appelé saxon, qui est encore usité par les antiquaires; il étoit si grossier, si inflexible à toute composition, que les moines furent forcés d'écrire avec une tournure latine ce qu'ils entendoient dire et ce qu'ils vouloient savoir.

La tyrannie des Normands vint après cela, et fit pencher vers son propre langage, cette confusion de sons sauvages. Il falloit nécessairement du temps pour qu'un tel mélange pût être asservi à quelques règles; et par conséquent, quelque chose qu'on ait pu composer dans ces temps-là, jusqu'à ce que la langue ait eu des règles, est devenu hors d'usage. Tous les auteurs de ces temps-là n'étoient pas propres pour faire ces réflexions com-

munes, et ne paroissent pas avoir tendu à quelque perfection. Depuis la conquête jusqu'au règne de Henry VIII, il est difficile de découvrir quelques beautés dans nos écrivains, que la simplicité; ils racontent leurs fables comme des conteurs d'histoires, c'est à-dire, qu'ils les rapportent sans aucun art ou ornement; ils rapportoient ce qu'ils entendoient; ils ne recherchoient ni ne nous apprennent quels pouvoient être les conseils des princes, les motifs de conduite, ni aucune source plus éloignée de l'action; ils ne nous donnent que peu de lumières sur les caractères des auteurs. Un roi ou un archevêque de Cantorbery, sont les seules personnes avec lesquelles ils nous fassent faire connoissance. Tous les barons nous sont représentés comme de braves patriotes; mais nous n'avons pas la satisfaction d'apprendre s'ils l'étoient réellement tous, et si la plupart n'étoient pas turbulens et ambitieux. La probabilité est,

que les rois et les nobles tâchoient d'usurper sur les droits les uns des autres; et s'il sortoit par hasard de ce frottement quelques étincelles de liberté, c'étoit probablement contre l'intention du briquet et de la pierre.

De-là, on a pensé qu'il étoit nécessaire de donner un nouveau lustre à l'histoire d'Angleterre; on a eu recours aux annales, et elles sont loin de corroborer le témoignage de nos historiens: le manque de matériaux authentiques a obligé nos derniers écrivains à laisser la main de l'histoire à peu-près telle qu'ils l'ont trouvée. Peut-être ils n'ont pas mis toute l'attention requise qu'ils auroient pu y donner. Il faut une grande industrie et une grande patience pour faire des recherches dans des matériaux aussi abstraits que les annales et les chartres, et aussi secs et resserrés par eux-mêmes; il faut une critique fort fine pour trouver le véritable jour par leur assistance. Si elles

contredisent solemnellement les historiens dans des faits importans, nous pourrons éclaircir notre histoire; mais il est impossible d'adhérer à nos historiens: l'homme partial ne peut se dépouiller entièrement de lui-même. Le penchant d'un écrivain pour l'un ou l'autre côté de la question est si naturel, qu'il est presque toujours aisé de le découvrir; mais il y a une grande différence entre favoriser et mentir. Je me trompe bien fort, si la plupart de nos historiens, entraînés par leurs originaux, n'ont pas falsifié de la manière la plus grossière un des règnes dans nos annales. Les modernes sont seulement coupables de prendre confiance dans des histoires qu'ils devroient examiner plus scrupuleusement, suivant que l'auteur dont ils tirent leur source penche d'un côté ou de l'autre dans un temps enflammé par l'esprit de parti; mais il n'y a aucune excuse à donner pour les auteurs originaux qui,

suivant ce que je crois, ont voilé toutes les règles de la vérité.

La confusion qui suivit les guerres civiles entre les maisons d'Yorck et de Lancastre, ont jeté sur cette partie de nos annales une obscurité qu'il est presqu'impossible de détruire : nous avons à peine quelques monumens authentiques sur le règne d'Edouard IV, et nous devons lire son histoire avec beaucoup de méfiance, par la partialité sans bornes que les écrivains postérieurs témoignent pour la cause opposée : cette défiance augmentera à mesure que nous avancerons dans le règne de son frère.

Il m'est venu dans l'esprit, il y a quelques années, que la peinture de Richard III, comme elle est représentée par les historiens, avoit un caractère formé par le préjugé et l'invention. Je ne regarde pas la tragédie de Sakespear comme une représentation du vrai ; mais je regarde l'histoire de son règne pour une tragédie

d'imagination. Plusieurs des crimes imputés à Richard me paroissent improbables, et, ce qui est plus fort, contraires, à ses intérêts. Quelques circonstances accidentelles corroborent mon opinion; on me fit connoître l'hiver dernier, un instrument original et important qui a donné lieu à l'esquisse suivante: comme il étoit aisé d'appercevoir à travers l'ombre des louanges que les historiens ont amoncelées sur la sagesse d'Henry VII, que c'étoit un tyran bas et insensible, je soupçonnois aussi qu'ils avoient noirci son rival, afin qu'Henry, par ce contraste, pût paroître un jour d'une espèce plus aimable. Plus j'examinois leurs histoires, plus je me confirmois dans mon opinion. Je ne pouvois pas m'empêcher de tirer une conséquence par rapport à Henry, qui est, que nous n'avons aucun mémoire authentique des crimes de Richard, ou, au moins, ils ne nous sont pas rapportés par d'autres historiens, que par ceux

attachés à la maison Lancastre ; au lieu que les vices et les injustices de Henry, quoique palliés, sont avérés par le témoignage unanime de ses panégiristes. On a attaché à la mémoire de Richard, comme autant d'assassinats, tout ce que les soupçons et la calomnie ont pu inventer. A la vérité, les meurtres que commit Henry furent des exécutions publiques ; et avec des historiens prudens, les exécutions publiques passent pour de la prudence ; parce quand un roi heureux est le chef de la justice, les historiens font métier d'être témoins comme les Normand.

Si je ne me flatte pas moi-même, j'ai débrouillé une partie considérable de ce période obscur; mes lecteurs décideront s'il l'est d'une manière satisfaisante ou non : cela n'est pas bien important; c'est par curiosité et par spéculation que je l'ai essayé. Si quelqu'un d'aussi oisif que

moi, peut prendre la peine de revoir et de retravailler mes argumens, je suis prêt à céder, à de meilleures raisons, un point si indifférent. Si on se sert seulement de la déclamation pour me contredire, je n'en penserai pas moins que je suis dans le vrai de la chose.

28 novembre 1767.

RICHARD III.

RICHARD III.

DOUTES HISTORIQUES

SUR LES CRIMES QUI LUI SONT IMPUTÉS.

LES hommes contractent par habitude une espèce de superstition littéraire qui leur fait regarder comme une sorte de profanation, d'essayer de changer de façon de penser sur les personnages connus, n'importe qu'ils aient été bons ou mauvais; ils sont déterminés à rester attachés à la première impression qu'ils ont eue, et sont également offensés de toute innovation qu'on voudroit faire dans leurs sentimens, soit que la personne dont on veut examiner le caractère, ait été un patriote ou un tyran, un saint ou un pécheur; on n'accorde aucune indulgence à ceux qui voudroient

assurer la vérité des choses. Plus les témoignages ont été multipliés d'un côté, plus forte est leur conviction ; quoiqu'il arrive ordinairement que la véritable évidence est posée sur les fondemens fort médiocres, et que nombre d'écrivains n'ont fait que se copier les uns les autres, ou, ce qui est pire, ont seulement ajouté à l'original sans nouvelle autorité, on ne doit pas faire attention à un pareil attachement qui est sans fondement, et seulement sur de simples matières de curiosité : il seroit ridicule de lui accorder aucune déférence. Si le temps fait connoître de nouveaux matériaux, si les faits et les dates réfutent les historiens, qu'est-ce que cela signifie, sinon que nous avons été trompés pendant deux ou trois cents ans ? L'antiquité consacra-t-elle l'obscurité ? un mensonge devient-il vénérable à cause de sa vieillesse ?

La justice historique est due à tous les caractères. Qui ne voudroit pas jus-

tifier Henry VIII ou Charles II, s'il croyoit qu'il avoit été mal représenté ? Pourquoi n'en feroit-on pas autant sur Richard III? Il n'y a pourtant aucun homme vivant qui soit intéressé à savoir s'il nous a été représenté mal ou non ; car, aucune famille noble n'en descend.

Pourtant, pour ne pas trop oublier l'érudition de ceux qui ont lu la triste histoire de ses cruautés, et se sont fait des idées sur son usurpation et sur sa tyrannie, je déclare que je ne prends pas la plume pour le justifier ; tout ce que j'ai envie de montrer, c'est que, quoiqu'il puisse avoir été aussi exécrable qu'on nous dit qu'il le fût, nous n'avons point de raisons, ou du moins fort peu pour le croire. Si la propension de l'habitude porte encore quelqu'un à supposer que tout ce qu'il a lu sur Richard est vrai, je ne demande rien de plus, excepté que cette personne soit assez impartiale pour

avouer qu'il n'a point de fondement, ou du moins, fort peu pour le croire.

Je montrerai la liste des crimes dont Richard fut accusé ; je spécifierai les autorités sur lesquelles il l'a été ; je ferai une histoire fidelle des historiens par lesquels il fut accusé ; ensuite, j'examinerai les circonstances et l'évidence de chaque crime ; et enfin, je montrerai que quelques-uns des crimes dont on accuse Richard, étoient contraires à ses intérêts, presque tous inexistans avec les probabilités ou les dates, et quelques-uns d'eux enveloppés dans des contradictions importantes.

CRIMES SUPPOSÉS DE RICHARD.

1°. L'assassinat d'Edouard, prince de Galles, fils d'Henry VI.

2°. L'assassinat d'Henry VI.

3°. L'assassinat de son frère Georges, duc de Clarence.

4°. L'exécution de Rivers, Gray et Vaughan.

5°. L'exécution de lord Hastings.

6°. L'assassinat d'Edouard V, et de son frère.

7°. L'assassinat de sa propre femme.

A quoi on peut ajouter, ce qu'on a mis sur la liste de ses crimes, pour le noircir, son projet de mariage avec sa propre nièce Elisabeth, la pénitence de Jeanne Shore, et ses propres difformités personnelles.

1°. « L'assassinat d'Edouard, prince de Galles, fils d'Henry VI. »

Edouard IV avoit, sans contredit, le droit héréditaire à la couronne, qu'il soutint avec toute l'adresse et la bravoure possibles, avec tout l'artifice d'un politique et la cruauté d'un conquérant. A la vérité, il paroît que les partis d'un côté et de l'autre n'ont eu aucun scru-

pule. Jorkistes ou Lancastriens, Edouard ou Marguerite d'Anjou, sont entrés dans tous les engagemens, ont fait tous les sermens possibles, les ont violés, et ont satisfait leur vengeance aussi souvent que leur parti étoit opprimé ou victorieux.

Après la bataille de Tewksbury, dans laquelle Marguerite et son fils furent faits prisonniers, le jeune Edouard fut amené en présence d'Edouard IV. « Mais après » que le roi (dit Fabien, historien le plus » ancien de ces temps-là) eut questionné » ledit sir Edouard, et que celui-ci lui » eut répondu d'une manière contraire » à ce qu'il desiroit, il le frappa alors sur » le visage avec un gantelet; et après » que le jeune prince eut reçu ce coup, » il fut tué aussitôt par les serviteurs du » roi ». La Chronique de Croyland, qui est du même temps, dit que le prince fut tué *ultricibus quorumdam manibus*; mais ne nomme personne.

Hall qui termine son ouvrage par le règne de Henry VII, dit : « que le » prince ayant le cœur hardi et étant » d'un grand courage, répondit à la ques- » tion que lui fit le roi (comment il » osoit entrer si présomptueusement » dans son royaume, et avec la ban- » nière déployée), en disant que c'étoit » pour recouvrer l'héritage et le royaume » de son père ; auxquelles paroles » Edouard ne repondit rien, mais avec » sa main le repoussa d'auprès de lui ; » ou comme quelques-uns le disent, » le frappa avec son gantelet : sur » quoi incontinent ceux, qui étoient » auprès de lui, qui étoient Georges de » Clarence, Richard, duc de Glocester, » Thomas, marquis d'Orset, fils ou la » reine Elisabeth Widville, et Guillaume » lord Hastings, assassinèrent le prince, » et le mutilèrent sans pitié ». Ainsi, on voit comme l'histoire avoit beaucoup profité depuis le temps de Fabien jus-

qu'à celui de Hall. Hollingshed répète les mêmes paroles ; conséquemment, c'est un copiste et non une nouvelle autorité.

Jean Stowe s'en rapporte au récit de Fabien ; comme le seul qui ne soit pas fondé sur des ouï-dire, et n'affirme rien de plus, si ce n'est que le roi frappa cruellement le jeune prince sur le visage de son gantelet, et qu'après cela ses serviteurs le tuèrent.

De nos historiens modernes, Rapin et Carte, les deux seuls qui paroissent n'avoir pas ajouté une foi implicite à tous les contes vulgaires qui ont été répandus sur les partisans de la maison de Lancastre, pour noircir M. d'Yorck, nous avertissent de lire, avec précaution, les relations exagérées de ces temps-là. Le dernier soupçonne qu'à la destruction des monastères, on supprima toutes

les preuves qui pouvoient tendre à affoiblir le droit du prince au trône ; mais comme Henry rassembloit dans sa personne le droit réel d'Edouard IV et la prétention ridicule d'Henry VII, il semble qu'il auroit dû avoir moins sujet d'être inquiet que la vérité ne parût en plein jour : en effet, son père avoit enveloppé cette vérité dans une si grande obscurité, qu'elle auroit eu beaucoup de peine à percer le voile qui la couvroit. Il n'étoit pas nécessaire alors de charger la mémoire de Richard III, qui n'avoit pas laissé de postérité. Henry VIII n'avoit de compétiteur à craindre que les descendans de Clarence, dont il paroît qu'il a eu une assez grande appréhension, par le meurtre qu'il fit faire de la vieille comtesse de Salisbury, fille de Clarence, et par tous les efforts qu'il fit pour détruire totalement sa postérité. Hall regarde cette jalousie comme une raison assez suffisante pour pouvoir ac-

cuser le duc de Clarence, aussi bien que le duc de Glocester, du meurtre du prince Edouard. Mais dans les accusations d'une couleur si noire, pour que nous le croyons, il faut une preuve plus forte que quand un historien les rapporte avec un palliatif aussi frivole, par la phrase ordinaire, comme quelques-uns l'ont dit. Un contemporain nomme les serviteurs du roi, comme étant ceux qui ont commis ce meurtre : n'est-ce pas plus probable que de penser que les propres frères du roi aient trempé leurs mains dans un si vil assassinat ? Richard en particulier est, de l'avis de tout le monde, regardé comme un prince brave et bon guerrier ; il avoit eu une grande part à la victoire de Tewksbury. Quelques années après, il commanda les troupes de son frère en Ecosse, et se rendit lui-même maître d'Edimbourg. A la bataille de Bosworthon, il fut tué ; son courage fut héroïque ; il cherchoit à combattre Ri-

chemond, et en essayant de vider leur querelle par un combat personnel, il jura de sa propre main sir Guillaume Brandon, le prétendant de son rival; il renversa par terre sir Jean Cheney, qui cherchoit à s'opposer à sa fuite. De tels hommes peuvent être conduits par l'ambition et ordonner l'exécution de ceux qui s'opposent à leur chemin, mais ne sont pas propres à prêter leurs mains pour un vil assassinat, et même inutile pour eux-mêmes. Importoit-il aux intérêts de Richard de quelle manière le jeune prince seroit mis à mort? S'il avoit déjà conçu les desseins ambitieux qu'on lui attribue, il auroit pu s'en rapporter à son frère Edouard, qui avoit un intérêt beaucoup plus particulier à ce que le jeune prince ne fût pas épargné. Si, comme il est beaucoup plus probable, ses desseins ne se formèrent que longtemps après dans son cœur, quel intérêt Richard avoit-il d'assassiner un jeune

prince malheureux ? Le crime lui étoit si peu nécessaire, et est si loin d'être soutenu par quelques bonnes autorités, qu'il est juste pour cela de l'en décharger entièrement.

LE MEURTRE D'HENRY VI.

CETTE accusation n'est pas mieux soutenue que la précédente, et est encore plus improbable. Fabien dit qu'on a fait plusieurs contes sur la mort de ce prince (Henri VI); mais, que le bruit le plus général étoit qu'il avoit été frappé d'une dague par la main du duc de Glocester.

L'Auteur de la continuation de la Chronique de Croyland dit seulement qu'il fut trouvé dans la tour sans vie (*éxanime*). *Parcat deus*, ajoute-t-il, *et spatium penitentiæ ei donet, quicumque sacrilegas manus in christum domini ausus est immittere : unde et agens tyranni, patiensque gloriosi martyris titulum mereatur.* Cette prière pour l'assassin de pouvoir vivre assez long-temps pour se repentir, prouve que le passage fut écrit immédiatement après l'accom-

plissement du meurtre. Le titre de tyran que l'Auteur donne à l'assassin, annonce que ses soupçons s'élevoient très-haut ; mais comme il dit, *quicumque*, et que d'ailleurs nous sommes incertains si ce passage fut écrit avant la mort d'Edouard IV, ou entre sa mort et celle de Richard III, nous ne pouvons pas assurer lequel des deux frères il avoit en vue. Dans la stricte exactitude, on devroit entendre qu'il avoit en vue Edouard, parce que parlant de la mort de Henry VI, et Richard alors étant seulement duc de Glocester, il ne pouvoit pas être appelé justement un tyran. Mais comme les moines n'étoient pas bons grammairiens, je ne me donnerai pas la peine de raisonner sur cette objection. Je pense qu'il vouloit désigner Richard, parce qu'il le traite fort sévèrement dans la partie suivante de cette histoire, et ayant une vraie partialité monacale pour Edouard, dont il marque fort légèrement les vices et les cruautés, en

faveur de la sévérité de ce prince contre les hérétiques, et de son attachement aux expiations ecclésiastiques. *Is princeps, licet diebus suis cupiditatibus et luxui nimis intemperanter indulsisse credatur, in fide tamen catholicus summa, hereticorum severissimus hostis, sapientium et doctorum hominum clericorum que promotor amantissimus, sacramentorum ecclesiæ devotissimus veneratior, peccatorum que suorum omnium pœnitentissimus fuit.* Je dirai encore en laissant soupçonner au moine ce qu'il voudra, que si Henry fut trouvé mort, le moine n'avoit pas lieu de savoir qui l'avoit assassiné, et que s'il l'a su, il ne nous l'a pas dit.

Hall dit : « le pauvre roi Henry VI, » peu de temps après avoir été privé de » son royaume et de la couronne impé- » riale, pour lors dans la tour de Lon- » dres, fut privé de la vie et de tout » bonheur humain par la main de Ri- » chard, duc de Glocester (comme le bruit

» constant en court) qui assassina ce roi
» avec une dague, afin que son frère le
» roi Edouard pût être délivré de tous
» les secrets soupçons d'une invasion
» subite. »

Quel que fut le caractère de Richard, il paroît par là qu'il étoit un frère très-excellent et d'un bien bon cœur, puisqu'il ne se faisoit point de scrupule en aucune occasion d'être le Jacques Ketch de son temps. Nous le verrons ensuite, si on s'en rapporte au même témoignage, remplir pour Edouard, le même office amical, sur Clarence, leur frère commun. On doit s'étonner que celui dont le poignard étoit si animé pour le service d'un autre, n'ait pas trouvé les moyens de s'en servir pour faire punir ses neveux, dont la mort lui étoit beaucoup plus essentielle pour lui-même : mais peut-on gravement ajouter foi à cette accusation ? Si Richard

chard aspiroit à la couronne, lui dont on nous dit que la conduite, pendant tout le règne d'Edouard, fut un modèle de raison et de bienséance, auroit-il pris sur lui, d'office et sans nécessité, l'odieux rôle de tuer un monarque, regardé comme un saint et adoré par le peuple? Etoit-ce son intérêt de sauver la réputation d'Edouard aux dépens de la sienne propre? Henry, déposé, emprisonné, et pour lors sans enfans, s'opposoit-il à son chemin? Le zèle aveugle et sans distinction avec lequel tous les crimes qui ont été commis dans cette période sanglante, sont attribués à Richard, rend probable que c'est l'intérêt de parti, plus que la vérité, qui a tracé ce résultat. Il a certainement ordonné d'autres cruautés dont je ferai mention, et pour lesquelles nous connoissons des motifs: je ne desire pas le justifier quand je le trouve coupable; mais les histoires de la populace et les mensonges des Lancastriens doivent être

rejetés d'une histoire sage ; ils ne peuvent pas être répétés, sans s'exposer à l'imputation d'une foiblesse extrême et d'une crédulité vulgaire.

LE MEURTRE DE SON FRERE,

LE DUC DE CLARENCE.

En examinant cet article, je laisserai de côté nos historiens (dont les narrations diffuses méritent peu d'égards, comme nous l'avons vu), parce que nous avons une beaucoup meilleure autorité pour diriger nos recherches ; c'est l'acte de proscription du duc de Clarence, comme il est transcrit dans l'histoire du parlement (copié à la vérité d'après la vie d'Edouard IV, par Habington), et par les éditeurs supposés justement être pris de Stowe, qui avoit vu l'original du bill de proscription. Les crimes et la conspiration de Clarence y sont rapportés avec beaucoup de particularités, et même sa conduite avec les sorciers et les négromanciers. Quelqu'absurde que fût cette

dernière accusation, on s'en servoit pourtant très-souvent dans ce temps-là. Eléonore Cobham, femme d'Humphrey, duc de Glocester, avoit été condamnée sur une pareille accusation. En France, c'étoit une accusation fort commune ; et je crois que même aussi tard que le règne de Henry VIII, on a dit que le duc de Buckingham avoit consulté des astrologues et d'autres pareils animaux sur la succession à la couronne. Nous ne pouvons pas aisément dire si Clarence étoit coupable, parce que dans ces temps-là le public ni même le prisonnier n'avoit pas souvent la faveur de connoître les preuves sur lesquelles la sentence étoit rendue. On ne donnoit pas beaucoup d'informations de cette espèce, comme le bill de proscription, et même le parlement lui-même souvent n'en demandoit pas. Le duc de Clarence paroît avoir été à la fois un homme foible, volage, imprudent et ambitieux; il avoit abandonné son frère Edouard,

avoit épousé la fille de Warvick, le grand ennemi de sa maison, et même avoit été déclaré héritier de la couronne après Henry VI, et son fils le prince Edouard. Une conduite si absurde devoit avoir laissé des impressions durables sur l'esprit d'Edouard, qui ne devoient pas avoir été effacées, lorsqu'il trompa Warvick et Henry. La chronique de Croyland fait mention de la mauvaise humeur et du mécontentement de Clarence avec la reine et ses parens. Tous nos auteurs conviennent qu'il ne gardoit pas de mesures (*).

(*) Cette chronique qui, de temps en temps, quoique rarement, est fort détaillée, donne un récit curieux du mariage de Richard, duc de Glocester, avec Anne Nevil, que je n'ai trouvé dans aucun autre auteur; il semble dénoter l'envie et l'avidité de Clarence, comme la cause de la discussion entre les frères. Le récit qui est d'un contemporain, est fort remarquable, en ce qu'il dit que ladi Anne avoit été seulement fian-

Habington ajoute que ces mécontentemens étoient fomentés par le duc de Glocester ; peut-être cela est-il vrai : Glocester se maintint toujours bien avec la

---

cée à Edouard, prince de Galles, fils de Henry VI, et qu'elle n'étoit pas sa veuve, comme elle est appelée par mégarde par tous nos historiens, et représentée dans cette scène admirable de Sakespéar. *Postquam filius regis Henrici, cui domina Anna minor filia comitis Warvicki, desponsata fuit, inprefato bello de Tewkysbury occubuit.* Richard, duc de Glocester, voulut l'épouser. Clarence, qui avoit épousé la sœur aînée, ne voulant pas partager avec son frère un si riche héritage, cacha la jeune dame. Glocester fut trop habile pour lui; il la découvrit à Londres, sous l'habit d'un cuisinier, et la mena dans l'église de St.-Martin. Les deux frères plaidèrent leur cause en personne, dans le conseil, devant leur frère aîné, et chacun, dit l'auteur, admira la force de leurs argumens respectifs. Le roi arrangea le différend; il donna la fille à Glocester, et partagea le bien entre lui et Clarence. La comtesse de Warvick, une des deux héritières, et qui avoit apporté cette grande richesse à la maison de Nevil, fut la seule qui en souffrit, étant

reine, et profita beaucoup du crime de son frère. Mais, quand les jalousies sont fomentées secrètement dans une cour, il est rare qu'elles viennent à la connoissance d'un historien ; quoiqu'il puisse deviner juste par les circonstances collatérales, ses idées sont purement *gratis dicta*, et peuvent être traitées comme des imaginations (*). Hall, Hollingshed et

---

réduite à un état d'absolue nécessité, comme Dugdale nous l'apprend. Dans de pareils temps, avec des dispositions si despotiques, les plus grands crimes étoient seulement des conséquences de l'état du gouvernement. Remarquez, en passant, que sir Richard Baker est assez absurde pour faire épouser ladi Anne à Richard, quand il monta sur le trône, quoiqu'il eût un fils qui avoit déjà dix ans.

(*) La chronique, citée ci-dessus, nous assure que l'orateur de la chambre des Communes, demanda l'exécution de Clarence. Est-il croyable

Stowe ne disent pas un mot qui puisse faire penser que Richard ait été la personne qui ait mis la sentence à exécution; mais, au contraire, ils disent qu'il résista, ouvertement au meurtre de Clarence : ils rapportent tous aussi une autre circonstance qui est parfaitement ridicule, disant que Clarence fut noyé dans un baril ou pièce de vin de Malvoisie. Quiconque peut croire qu'une pièce de vin fût l'instrument de sa mort,

---

que dans une procédure si publique et si solemnelle pour ce temps-là, le frère du monarque offensé et du prince criminel, auroit été chargé ou se seroit abaissé à remplir un office si vil ! Les princes ambitieux manquent-ils d'outils dans de pareilles occasions ! Ou la cour d'Edouard étoit-elle assez vertueuse ou assez humaine pour ne fournir d'autre assassin que le premier prince du sang ! Quand la chambre des Communes entreprit de donner une couleur au ressentiment du roi, chaque membre fut-il assez scrupuleux pour ne pas prêter sa main à cette action !

peut croire que Richard le jeta dedans, et s'y tint jusqu'à ce qu'il fût suffoqué. Mais la preuve la plus forte sur laquelle on doit décharger Richard de l'avoir tué et même d'avoir contribué à sa mort, est le témoignage d'Edouard lui-même; étant sollicité quelque temps après de pardonner à un fameux criminel, la conscience du Roi le pressa fortement : malheureux frère, s'écria-t-il, pour qui personne n'a voulu intercéder !..... et vous autres, vous pourriez intercéder pour un vilain! Si Richard avoit commis ce crime, ou même s'il en avoit été l'instigateur, il n'est pas probable que le roi en eût pris sur lui-même tout l'odieux, et n'en eût pas donné la part légitime au duc de Glocester. Est-il possible de renouveler l'accusation, sans en même temps rappeller cette décharge.

Les trois accusations précédentes sont évidemment incertaines et improbables :

ce qui suit est plus obscure; et ce n'est que sur les transactions suivantes que je m'aventure de présumer; que nous n'avons point d'autorités, ou, du moins, fort peu sur lesquelles nous puissions tirer des conclusions positives; j'entends parler plus particulièrement de la mort d'Edouard et de celle de son frère. Je pense, d'après ce que je dirai, qu'il paroîtra fort problématique, s'ils ont été assassinés ou non; même s'ils l'ont été, il est impossible d'en croire le récit comme il a été fabriqué et divulgué par Henry VIII: ce meurtre n'étant appuyé que sur son témoignage, parce que ceux qui en parlent plus positivement, renvoient à l'histoire qu'il lui plut de publier onze ans après leur prétendue mort, laquelle est si absurde, si incohérente et si contraire aux dates et aux faits, qu'il n'est plus nécessaire de porter respect à ce qu'a dit sa majesté, ni de traiter ses assertions que comme des fictions imprudentes. Je

viens directement à ce point, parce que les articles des écrivains Rivers, Gray, Vaughan et Hastings y interviennent, et trouveront leur place dans cette recherche.

Il sera important d'abord d'examiner les historiens sur la relation desquels l'histoire s'appuie en grande partie; mais, auparavant, il faut que je m'assure d'une ou de deux dates, parce qu'elles sont d'une évidence grossière, et ne peuvent être rejetées; elles existent par-tout, et n'ont pas été retranchées même du calendrier de la cour.

Edouard IV mourut le 9 avril 1483; Edouard, son fils aîné, avoit alors treize ans; Richard, duc d'Yorck, son second fils, avoit environ neuf ans.

Nous n'avons que deux historiens contemporains, l'auteur de la chronique

de Croyland et Jean Fabien. Le premier qui écrivit dans son couvent, et traita seulement incidentellement les affaires d'Etat, est fort concis ; à la vérité, il paroît n'avoir pas été mal informé, et quelquefois même avoir été en situation de connoître personnellement les évènemens de son temps ; car, dans un endroit on nous dit, dans une note marginale, qu'un docteur de la loi, Canon, qui étoit un des conseils du roi, et fut envoyé à Calais, étoit l'auteur de la continuation de la chronique ; c'est pourquoi toutes les fois que ses assertions sont positives, et non des rapports en l'air, elles doivent être admises comme une grande preuve, puisque nous n'avons rien de mieux, quoiqu'un moine qui s'occupe à rappeler les évènemens insignifians de son ordre ou de son monastère, et qui la plupart du temps en fait usage, ne soit pas propre à connoître les secrets d'Etat les plus importans et les plus im-

périeux ; j'entends que n'ayant pas été employé dans ces transactions iniques, car, s'il y avoit été employé, nous apprendrions, et nous devrions nous attendre à apprendre encore moins de lui la vérité.

Jean Fabien étoit marchand, et avoit été Sheriff de Londres : il est mort en 1512; par conséquent il a vécu sur la place des évènemens, pendant ce période si intéressant. Malgré cela, il n'y eut jamais de Shériff qui eût si peu de qualités pour écrire l'histoire de l'Angleterre. Sa narration est sèche, point détaillée, et sans recherches importantes. Il mentionne la mort des princes et les révolutions du gouvernement, avec le même flegme et la même brièveté que s'il parloit des appointemens de bédeaux. Je ne dis pas cela par partialité ou pour décrier le seul homme qui traverse mon opinion ; car le témoignage de Fabien est fort loin d'être

à la charge de Richard, quoiqu'il écrivit sous le règne de Henry VII, qui n'auroit pas souffert d'apologie de son rival, et dont le règne fut employé non-seulement à extirper la maison d'Yorck, mais aussi à forger les calomnies les plus atroces pour noircir leur mémoire et invalider leurs justes droits.

La grande source d'où les historiens ont pris leurs matériaux pour le règne de Richard III, est sir Thomas More, Grasfon le premier après la copie mot pour mot, Hollingshed de même ; le premier nous dit dans une note marginale que sir Thomas étoit sous-Scheriff à Londres quand il composa son ouvrage. Dans le vrai, c'est une composition fort belle. Il étoit alors dans la vigueur de son imagination et tout frais émoulu de la lecture des historiens grecs et romains dont il a imité la manière dans plusieurs discours d'imagination. Ils servent seulement à allonger

une histoire inconnue qui a duré à-peu-près deux mois, en un volume d'une jolie forme. Un sous-Schériff de Londres qui n'étoit âgé que de vingt-huit ans et venoit récemment d'être marqué par le déplaisir du gouvernement, n'étoit pas propre à être fourni d'aucuns matériaux de grande autorité, et ne pouvoit pas les recevoir de la meilleure autorité, j'entends du parti qui étoit proscrit, et dont les chefs étoient bannis ou mis à mort. Recourons donc de rechef aux dates. Sir Thomas More étoit né en 1480, il fut fait sous-Scheriff en 1508, et trois ans auparavant avoit offensé Henry VII. sur un point délicat pour le roi, en s'opposant à un subside. Buck, l'apologiste de Richard, attribua l'autorité de Thomas More aux informations de l'archevêque Morton; mais Morton étoit mort en 1500, quand Sir Thomas n'avoit que vingt ans et qu'il n'avoit pas pu penser à écrire une histoire. Les matériaux qu'il avoit pu recueillir de

son maître, n'étoient probablement qu'une matière générale des temps passés, en discourant pendant dîner ou dans les soirées d'hiver. Il faut même supposer qu'un si jeune homme ait été admis à la familiarité d'un prélat de ce rang ; et qui étoit premier ministre. Mais en accordant que des talens naissans comme ceux de More, eussent franchi les barrières de la dignité, et qu'il se fût insinué dans la faveur de l'archevêque, auroit-il pu puiser dans une source plus corrompue? Morton n'avoit pas seulement violé son serment de fidélité à Richard, mais avoit été même un des principaux instrumens qui avoit servi à le détrôner, et à placer un rejeton bâtard sur le trône. De tous les hommes vivans pourroit-on prendre un témoignage plus suspect, que celui de ce prélat après celui du roi? et l'archevêque n'avoit-il pas exprès choisi More pour être l'historien de ces temps obscurs ; lui qui avoit tant d'intérêt à noircir Richard ;

comme

comme un homme qui par sa mine s'étoit élevé jusqu'à devenir premier ministre de son rival? c'est pourquoi il prit un autre chemin. Que l'archevêque engageât ou n'engageât pas le jeune More à écrire à vingt ans cette histoire, on ne doit pas moins se méfier de son autorité que s'il y avoit été engagé.

On peut dire d'un autre côté que sir Thomas qui avoit été puni pour sa hardiesse (son père, un des juges du banc du roi, ayant été mis en prison et à l'amende pour la faute de son fils), devoit être peu porté à flatter la cause des Lancastres. Cela étant vrai, je ne suis pas incliné à accuser d'adulation un des plus honnêtes hommes d'état et un des plus beaux noms de nos annales. Celui qui méprisa de sauver sa vie en se soumettant à la volonté du fils, ne devoit pas être propre à rechercher la faveur du père en prostituant sa plume à la passion de la cour. Pour dire la vé-

rité, je crois que sir Thomas a écrit son règne d'Édouard V, comme son utopie, pour amuser son loisir et exercer son imagination. Il a pris un méchant canevas et l'a brodé avec un dessin fleuri, avec les couleurs que son imagination lui suggéroit. Je traiterois plus sévèrement sa mémoire, respectée sur toute autre hypothèse. Il a été coupable de fausseté si graves et si palpables, que pendant qu'elles détruisent son crédit comme historien, elles attaquent sa véracité comme homme, si nous pouvions les attribuer à une lésion préméditée de la vérité, et non à la légèreté et à l'inexactitude de la jeunesse. Etant, comme il est, sans nul fondemens de l'histoire de ce règne, je suis autorisé à prononcer que l'ouvrage n'est qu'une invention et un roman.

Polidore Virgile étoit un étranger qui a écrit un abrégé de l'histoire en latin; il écrit en Angleterre sous les règnes d'Hen-

ry VII et d'Henry VIII. Je pourrai le citer de en temps temps, aussi bien que la chronique de Croyland; mais ni l'un ni l'autre ne me fourniront beaucoup de clarté.

Il y a un autre écrivain étranger de ce temps-là ; qui a une beaucoup plus grande réputation, dont le style est d'une simplicité négligée, et dont la véracité est indubitable ; il eut beaucoup de facilité pour savoir notre histoire, et son témoignage est corroboré par celui de nos annales : je veux parler de Philippe de Comines. Philippe Buck et un autre s'accordent entre eux et avec les annales du parlement ; sir Thomas More ne s'accorde avec aucun d'eux.

Buck qui a été si long-temps regardé comme un amateur de paradoxes et comme l'avocat d'un monstre, gagne beaucoup de crédit à présent qu'on sonde plus profondément le théâtre de cette scène obs-

cure ; sans doute il a été trop loin aussi : on ne doit pas admirer non plus son style ni sa méthode. Avec l'intention de justifier Richard, il ne fait que rendre ce crime plus authentique, en cherchant dans d'autres histoires des exemples pareils de ce qu'il appelle la politique. Sans doute les politiques déchargeroient Richard, si en avouant ce qu'on nomme ses crimes, on les leur faisoit juger. La politique le justifiera en le comparant avec ses adversaires. La politique le soutiendra d'avoir fait punir ceux qui s'opposoient à son chemin à la couronne, s'il pensoit y avoir un véritable droit, ou s'il étoit déterminé à l'obtenir. La morale ne peut pas y prendre sa part, sur-tout dans le dernier cas. Je parlerai de cela davantage bientôt. Rapin a conçu des doutes ; mais au lieu de les poursuivre, il a erré dans ses jugemens, et fera penser à un homme ce qu'il voudra penser. L'autre, avec une adresse beaucoup plus grande, a passé au tamis une partie de l'histoire de Ri-

chard, et a deviné heureusement : pour moi, j'aurai moins de prétention. Mais l'histoire du parlement, la comparaison des dates et des monumens authentiques qui viennent de paroître au jour, et dont je prouverai des extraits, m'ont convaincu que si Buck est trop favorable, tous nos autres historiens sont des guides aveugles, et je ne me servirai pas d'une vingtième partie de leurs assertions.

Voici comme l'histoire d'Edouard V est rapportée par sir Thomas More, et copiée de son ouvrage par tous nos autres historiens. Quand le roi son père mourut, le prince tenoit sa cour à Ludlow, sous la tutelle de son oncle maternel, Antoine, comte de Rivers. Richard, duc de Glocester, étoit dans le nord, revenant de son expédition heureuse contre les Ecossais. La reine écrivit aussitôt à son frère, d'emmener le jeune roi à Londres, avec une suite de deux mille cavaliers. C'est un fait que rapportent les

historiens. Je ne sais pas si ce fut une précaution prudente ou non, mais ce fut-là le premier faux-pas du nouveau règne, propre à donner de la jalousie, comme il en donna en effet au duc de Glocester et à l'ancienne noblesse, leur faisant connoître par-là qu'elle vouloit les exclure de l'administration et gouverner de concert avec sa propre famille. Il n'est pas hors de propos d'observer qu'il n'y avoit aucun exemple qui l'obligeât à prendre un tel pouvoir. Jeanne, princesse douairiére de Galles, tuteur du prince noir, n'avoit eu aucune part au gouvernement, sous la minorité de son fils Richard III. Catherine de Valois, veuve de Henry V, fut pareillement exclue de la régence, quoique son fils ne fut âgé que d'un an. Si à la déposition d'Edouard II, Isabelle gouverna, ce fut par un pouvoir usurpé, par le même pouvoir qui avoit contribué à détrôner son mari, un pouvoir qui n'étoit sanctifié par aucun titre, ni confirmé par aucun acte du

parlement (*). Le premier pas pour donner force de loi à la régence d'une femme, quoique jamais il n'eut lieu, fut fait plusieurs années après sous le règne de Henry VIII. (**).

Edouard, sur son lit de mort, avoit travaillé à une réconciliation avec les parens de sa femme et les grands seigneurs de la cour, particulièrement entre le marquis de Dorset, fils de la reine, et le lord Chambellan. Hastings le suivit de très-près pour

---

(*) Douze gardiens furent nommés par le parlement, et le comte de Lancastre fut chargé du soin de la personne du roi : le dernier étant exclu d'exercer sa charge par la reine et Mortimer, leur donna une assignation au parlement, pour raison de ne pas obéir. *Voyez l'Histoire du Parlement*; t. Ier. p. 208.

(**) Voyez l'acte de la succession dans l'histoire du parlement, tome 3, pag. 127.

se joindre aux mêmes mesures : on prétend qu'ils furent si alertes tous trois, qu'ils firent si bien que de persuader à la reine qu'elle offenseroit beaucoup tout le monde, si le jeune roi étoit emmené avec d'aussi grandes forces que celles qu'elle avoit commandées ; sur quoi elle écrivit au lord Rivers pour contremander ses premiers ordres.

Il n'est pas difficile d'imaginer que nos historiens aient cru qu'il y ait eu plus de complots dans cette occasion qu'il ne peut aisément s'en être formé dans un si court espace de temps, et dans un siècle où les communications ne se puisoient que par des messagers *ad hoc*, qui voyageoient par de mauvais chemins, et sur lesquels il n'y avoit point de chevaux de poste.

Edouard IV mourut le 9 d'avril, et son fils fit son entrée à Londres,

le 4 de mai (*). Il n'est pas probable que la reine communiquât aux seigneurs du conseil (qui étoient des ennemis nouvellement réconciliés avec elle) son projet d'emmener son fils à main armée ; mais elle put être trahie. Il falloit pourtant du temps à Buckingham, pour envoyer son domestique Percival á Yorck (quoique sir Thomas More vante sa promptitude), où le duc de Glocester étoit pour lors (**) ; pour le retour du même Perci-

---

(*) Fabien.

(**) Il faut remarquer aussi qu'il est dit, que le duc de Glocester y célébroit les funérailles de son frère. Cette circonstance note pas seulement une partie du terme, en accordant le temps nécessaire, pour que la nouvelle de la mort du roi Edouard arrivât à Yorck, et pour les préparatifs de ses funérailles ; mais cela emporte aussi toute la probabilité, que Richard eût pu déjà avoir formé le plan de déposséder son neveu. Auroit-il perdu son temps à Yorck dans

val. Il faut observer que le duc de Buckingham étoit alors dans le pays de Galles; conséquemment, qu'il n'apprit pas les ordres de la reine sur le lieu même, mais qu'il en reçut la nouvelle ou par quelques lettres de Londres ou par Ludlow, pour que les deux ducs envoyassent des instructions à leurs confédérés à Londres ; pour que ces mesures fissent impression sur la reine, et qu'elle donnât ses contre-ordres ; pour que Percival s'en retournât et trouvât Glocester à Nottingham, et pour que de-là, il allât chercher son maître Buckingham et le mener à Northampton, où il trouva Richard au moment où le roi y arrivoit. Tout cela peut arriver, sans doute ; mais qui est-ce qui pourra croire qu'une négociation si mystérieuse et si rapide, vînt à la connoissance de sir Thomas More vingt-cinq

---

une telle crise, s'il avoit eu envie de l'empêcher de monter sur le trône ?

ans après, dans le moment, comme on le verra par la suite, qu'il ne savoit rien des faits importans et publics qui arrivoient dans le même temps ?

Mais, que ces circonstances soient vraies ou qu'elles soient artificieusement imaginées, il n'en est pourtant pas moins certain que le roi arriva à Northampton avec peu de forces, et que de-là il s'avança à Stony-Strafford. Le comte de Rivers resta à Northampton où il fut cajolé par les deux ducs jusqu'au moment de s'aller coucher; alors, les portes de l'hôtellerie furent fermées subitement, et il fut fait prisonnier. Le lendemain, de bonne heure, ils se pressèrent d'arriver à Stony Strafford, où, en présence du roi, à son autre frère, le lord Richard Gray, l'accusant, avec le marquis de Dorset et leur oncle Rivers, de desseins ambitieux et hostiles; que pour aller à leur but, le marquis étoit entré dans la

tour, avoit pris le trésor qui y étoit envoyé pour s'emparer de la flotte.

« Les ducs savoient, dit sir Thomas More, que ces choses avoient été faites pour de bons desseins et nécessaires, et sous la direction du conseil; mais il falloit qu'ils disent quelque chose ». Mais comme sir Thomas n'a pas jugé à propos de nous dire quels étoient ces desseins; et comme dans ce temps-là les conseillers du conseil privé étoient au moins extrêmement complaisans pour ceux qui gouvernoient; il nous sera permis de douter, si les desseins des parens de la reine étoient tout à fait aussi innocens qu'il voudroit nous le faire croire; et si les princes du sang et l'ancienne noblesse n'avoient pas quelque raison d'être jaloux de ce que la reine usurpoit plus de pouvoir qu'il ne lui en étoit donné par les lois. Véritablement, la catastrophe de toute sa famille mérite tant de commisération,

que nous sommes très-portés à fermer les yeux sur sa mauvaise et foible politique. Pourtant, à chaque pas nous trouvons, de l'aveu même de ses apologistes, combien elle contribue à attirer la ruine sur sa tête et sur celle de ses enfans. Le duc de Glocester étoit le premier prince du sang ; la nomination de l'Etat le désignoit pour être régent ; il n'y avoit aucun testament, ni aucune disposition du feu roi qu'on pût alléguer pour traverser ces précautions. Il avoit mérité de l'Etat par sa bravoure, par ses mœurs et par sa fidélité. La reine elle-même, qui avoit été insultée par Clarence, n'avoit aucune raison de se plaindre de Glocester. Malgré cela, toute sa conduite faisoit connoître les desseins qu'elle avoit de gouverner par force sous le nom de son fils. Si nous pouvons établir ces faits, avec impartialité (*), et les prouver par la confes-

(*) Grafton dit, page 761, qu'à mesure que

sion de ceux qui invectivent le plus amèrement la mémoire de Richard, qu'il nous soit permis alors de croire qu'à quelque dégré d'injustice qu'il se portât, il en agit comme auroit fait la plupart des

---

quelqu'un étoit parent plus près du roi par la reine, il étoit placé plus près de sa personne; et de rechef, pag. 762, le duc de Glocester comprenant que les seigneurs qui étoient autour du roi, étoient dans le dessein de l'amener à son couronnement, accompagné d'une telle suite de leurs amis, qu'il lui seroit très-difficile de faire passer ses projets sans ameuter et rassembler le peuple comme dans une espèce de guerre civile, etc. Dans le même endroit, il paroît que l'argument dont on se servoit pour dissuader la reine d'employer la force, fut que ce seroit un manquement à l'accommodement qui avoit été fait par le feu roi, entre ses parens et les grands seigneurs : il est indubitable que cela l'auroit été; et quoiqu'ils soient accusés d'avoir violé la paix, il est positif que le peu de sincérité de la reine a été égale à la leur, et que l'infraction à l'accommodement a commencé de son côté.

princes dans sa situation, dans un temps barbare et sans loi positive, et qu'il y fut plutôt poussé par les autres, que pour suivre un systême d'ambition qui auroit été conçu auparavant. Si les voyages de Percival sont vrais, Buckingham fut le diable qui tenta Richard, et si Richard avoit encore besoin d'être excité, il s'ensuit de-là qu'il n'avoit pas assassiné Henry VI, son fils, et Clarence, pour se frayer un chemin à la couronne. Si cette belle histoire de Buckingham et de Percival n'est pas vraie, qu'est-ce que devient le crédit de sir Thomas More, sur lequel s'appuie toute la fabrique de cette histoire?

La reine apprenant ce qui étoit arrivé se jeta dans l'asile de Wersminster avec son autre fils, le duc d'Yorck, et les princesses ses filles. Rotheram, l'archevêque d'Yorck, et grand chancelier, alla la trouver avec le grand sceau, et essaya de la

consoler de son chagrin, en lui rendant compte d'un message amical de Hastings, qui étoit en route avec les seigneurs confédérés. « Ce que vous me dites équivaut à un malheur, s'écria la reine ; car c'est celui qui cherche à me faire périr moi et mes enfans ». Elle ne dit pas un mot qui pût faire croire qu'elle soupçonnât le duc de Glocester ; l'archevêque paroît être le premier qui ait formé quelques soupçons sur lui : et encore si tout ce que nos historiens en disent est vrai, Rotheram étoit fort loin d'être un homme adroit, témoin la réponse qu'il fit à cette occasion. « Madame, dit-il, consolez-vous, et soyez assurée que s'ils mettent la couronne sur la tête à tout autre qu'à votre fils, qui est à présent entre leurs mains, nous couronnerons demain son frère que vous avez avec vous ». Le sot prélat pensoit-il qu'une mère auroit beaucoup de consolation de voir couronner son second fils en prison, pendant qu'on viendroit d'assassiner l'aîné ? ou seroit-elle

satisfaite

satisfaite de voir un de ses fils porter la couronne, pendant que l'autre en jouiroit de nom seulement ? Il rendit alors le sceau à la reine, et aussi légèrement le lui redemanda immédiatement après.

Les ducs continuoient leur marche, déclarant qu'ils amenoient le roi pour son couronnement. Hastings qui paroît les avoir précédés, essayoit à calmer les appréhensions qui s'étoient élevées parmi le peuple, en leur faisant savoir que les seigneurs qui avoient été arrêtés, avoient été emprisonnés pour avoir complottés contre les ducs de Glocester et de Buckingham. Comme ces deux princes étoient du sang royal (*), cette accusation n'étoit pas mal fondée, leur intention étant évidemment, comme je l'ai montré, d'empêcher les ducs de prendre aucune part à l'administration,

---

(*) Thomas, duc de Buckingham, étoit le descendant immédiat de Thomas de Woodstck,

à laquelle pourtant ils avoient droit par la coutume du royaume. Le premier fondement est si nécessaire, qu'on m'excusera de tâcher de l'augmenter encore. Le parti de la reine étoit l'aggresseur, et quoique cela seul ne peut pas justifier les excès qui suivirent, il ne faut pas pourtant juger de ces temps-là comme de celui d'à-présent. Ni la couronne, ni les grands sei-

---

duc de Glocester, le plus jeune des fils d'Edouard III. On va le voir par cette table.

Thomas, duc de Glocester.

Anne, seule fille et hérit.—Edmund, com. de Stafford.

Humphrey, duc de Bucks.

Humphrey, lord Stafford.

Henry, duc de Bucks.

Il est très-simple que l'alliance très-proche que Buckingham avoit avec la couronne, lui fit abandonner sa propre alliance avec la reine dont il avoit épousé la sœur. Henry VIII, par la suite, ne méprisa pas sa parenté, lorsqu'il fit mourir le fils de ce duc.

gneurs n'étoient restreints par des formes et par des procédés établis comme ils le sont à présent, et depuis la mort d'Edouard III, la force seule avoit dicté les droits de chacun. Henry IV avoit monté sur le trône contre toutes les règles de la justice. Un titre si défectueux avoit ouvert la porte à des entreprises aussi violentes, et les différentes innovations qui furent introduites sous la fin du règne d'Henry VI avoient détruit toutes les idées de bon ordre. Richard, duc d'Yorck, avoit été déclaré successeur à la couronne durant la vie de ce prince, et celle de son fils le prince Edouard, et même, comme il paroît par l'histoire du parlement, il fut désigné prince de Galles, quoique nos historiens négligens n'en fassent pas mention. Le duc de Clarence avoit reçu une autre pareille déclaration en sa faveur, dans le court espace de temps où Henry remonta sur le trône. Les transactions précédentes devoient bien tenter un prince outragé,

Nous verrons bientôt quel encouragement elles lui donnèrent pour examiner de plus près les prétentions de son neveu, et combien il étoit imprudent à la reine de provoquer Glocester, pendant que son existence même comme reine étoit sujette à de fortes objections. Les exécutions suivantes du lord Rivers, du lord Richard Gray, et du lord Hastings lui-même, ne doivent pas être considérées sous un jour si noir, qu'elles le paroîtroient si les choses s'étoient passées dans les temps modernes. Durant les guerres entre les partis d'Yorck et de Lancastre, on n'avoit observé aucune forme de jugement. Non seulement les pairs pris dans une bataille étoient mis à mort sans forme de jugement, mais quiconque étoit pris par le parti victorieux subissoit le même sort, comme il arriva à Tiptoft, comte de Worcester, qui s'étoit enfui et fut pris déguisé. Les jugemens n'avoient jamais été suivis avec un dégré d'exactitude comme à présent; et quoique

Richard fut poursuivi et tué comme un usurpateur, le Solomon qui lui succéda n'en fut pas moins un tyran. Henry VIII étoit encore moins d'un caractère à donner de l'étendue aux lois. Dans le fait, jusqu'au règne d'Elisabeth on observa peu de cérémonie et de procédure judicielle dans les jugemens ; quoiquelle a été décriée pour son despotisme, afin de donner quelqu'apparence de raison à la tyrannie des Stuarts, ce fut le premier de nos princes sous lequel on observa quelques règles de gravité et d'équité dans le jugement des cas de trahison. C'est pourquoi, pour juger impartialement, il faut que nous nous rappelions le caractère et les mœurs du temps dont nous parlons. Il est choquant de manger nos ennemis ; mais cela ne seroit pas si choquant dans un Iroquois que cela ne le seroit dans le roi de Prusse. De tout cela, je prétends que les crimes que Richard commit réellement, au moins ceux que nous avons raison de

croire qu'il commît, sont plutôt des crimes du siècle de l'homme ; et excepté les exécutions des Rivers, de Gray et d'Hastings, je défie que personne prouve, par quelque bonne autorité, aucun autre des crimes de ceux dont on le charge.

On prétend que les partisans de Gloces-ter gardèrent strictement l'asyle pour que personne autre ne pût y entrer ; mais sir Thomas avoue aussi que « plusieurs » seigneurs chevaliers et gentilshommes, » ou par crainte pour eux-mêmes, ou » pour favoriser la reine, assemblèrent » des compagnies, et se rassemblèrent » en foule en attirail de guerre. » Dépouillons ce paragraphe de son voile historique, et on verra simplement *que le parti de la reine prit les armes* (*). Elle avoit complotté de s'emparer de la personne du roi,

(*) La chronique de Croyland la confirme, pag. 566.

de gouverner en son nom par la force ; mais elle fut attaquée, et ses serviteurs furent emprisonnés. Convaincue qu'elle étoit découverte, peut-être alarmée avec raison des projets de Glocester, elle s'étoit mise en sureté dans un asyle avec ses plus jeunes enfans. La nécessité plutôt que la loi justifie ses procédés ; mais quelle excuse pourra-t-on trouver pour que son parti eût recours aux armes ? qui est-ce qui étoit autorisé par la teneur des règnes précédens à garder la personne du roi, jusqu'à ce que le parlement eût déclaré une régence, si ce n'étoient les oncles du roi et les princes du sang? Essayer d'établir l'autorité de la reine par la force, étoit une rébellion contre la loi. J'ai écrit cela minutieusement, parce qu'auparavant on n'avoit jamais pris garde à ce fait ; les derniers historiens passent pardessus, comme si Richard avoit précipité la déposition de son neveu sans aucune ombre de décence, et sans la moindre provocation pour aucun de ses pro-

cédés. On dit même qu'Hastings avoit averti les citoyens que les choses paroissoient devoir en venir à une bataille par l'opposition du parti contraire, quoiqu'il ne parut encore aucuns symptômes des desseins contre le roi, que les ducs conduisoient à son couronnement. De plus, il n'est pas probable que Glocester eût médité encore autre chose, que de s'assurer de la régence ; car s'il avoit eu des desseins sur la couronne, auroit-il affoibli son propre droit en prenant le protectorat, qu'il ne pouvoit accepter qu'en reconnoissant le titre de son neveu ? Voilà dans la vérité comme me paroît avoit été le cas. L'ambition de la reine et de sa famille donnoit de l'éveil à la noblesse et aux princes : Glocester, Buckingham, Hasteings et plusieurs autres avoient réprimé ces essais ; il falloit ensuite assurer la régence, mais aucuns de ces actes ne pouvoient être faits sans provoquer la colère de la reine. Aussitôt que son fils deviendroit en âge de régner, elle pouvoit

regagner son pouvoir et les moyens de vengeance. La sureté personnelle engageoit les seigneurs et les princes à se fortifier contre ce revers, et ce qui étoit également dangereux pour la reine, l'oppression de sa fortune rappeloit et faisoit revivre toute la haine de ses ennemis. Son mariage avoit donné une offense générale à toute la noblesse, et avoit été la source de tous les derniers troubles et du sang qui y avoit été répandu. Le grand comte de Warwick, provoqué par les mépris que lui avoit témoignés le roi Edouard pendant qu'il négocioit un mariage pour lui en France, l'avoit abandonné pour prendre le parti d'Henry VI, qui avoit de rechef été mis sur le trône. Les calamités étoient encore toutes fraîches dans les esprits, et on ne peut pas douter qu'elles ne contribuèrent à élever Glocester sur le trône; qu'il n'auroit pas pu atteindre sans un concours presque général, encore si nous devons croire les historiens, lui, Buckingham, le maire de

Londres et un docteur Shaw opérèrent cette révolution par un sermon et une harangue au peuple, quoique le peuple ne voulut pas même donner un huzza à la proposition. Le changement de gouvernement dans la comédie du Rehearsal n'est pas opéré plus aisément par le médecin et l'huissier. *Si vous prenez cette chaise, moi je prendrai l'autre*, y est il dit.

On ne voit pas de quelle manière Richard s'empara ou fut investi du protectorat. Sir Thomas More, en en parlant sous ce titre, dit, le protecteur qu'il faut toujours prendre pour le duc de Glocester. Fabien, après avoir mentionné l'arrivée du roi à Londres (*), ajoute qu'on fit les pro-

(*) Il étoit probablement témoin oculaire de cette cérémonie; car, il dit que le roi trouva le maire et ses concitoyens à Harnesey-Parck; le maire et ses enfans étant vêtus d'écarlate, et les citoyens en violet, au nombre de cinq

visions pour son couronnement ; dans cet intervalle, le duc fut admis comme lord protecteur, comme le parlement n'étoit pas assemblé, cette dignité lui fut sans doute conférée par le consentement des seigneurs et du conseil privé ; et comme nous n'avons pas entendu parler d'aucune opposition, il n'y en eut probablement aucune. Il étoit la seule personne à qui ce rang étoit dû ; son droit ne pouvoit pas et ne semble pas avoir été mis en question. La chronique de Croyland corrobore mon opinion, en disant : *accepit que dictus Ricardus dux Glocestriæ illum solemnem magistratum, qui duci Humfrido Glocestriæ stante minore actate regis Henrici, ut regni protector appellaretur, alius contingebat. Eâ igitur auctoritate usus est, de consensu et bene*

---

cents chevaux ; et que de-là ils le conduisirent dans la ville, le roi étant habillé de velours bleu, et tous les seigneurs et les serviteurs de sa suite en drap noir.

placito omnium dominorum. Page 556.

Ainsi, il faut bien se garder de penser que Richard jouât quelque rôle illégal, ou qu'il découvrît plus d'ambition qu'il ne lui convenoit. Il avoit détruit les innovations de la reine et s'étoit assuré de ses complices. Pour détourner notre attention d'une marche régulière, sir Thomas More a épuisé toute son éloquence et son imagination pour composer une scène touchante, dans laquelle la reine est faite pour exciter notre compassion au plus haut dégré, et dans laquelle cette plume habile lui fait débiter des tirades d'une éloquence pathétique qu'aucune partie de son histoire ne nous donne lieu de croire qu'elle possédât. La scène est occasionnée par la demande qu'on lui fait de livrer son second fils. Le cardinal Bourgier, archevêque de Cantorbery, est l'instrument que le protecteur employa pour effectuer ce dessein. Le fait est con-

firmé par Fabien, dans sa manière rude et brièvе, et par la chronique de Croyland ; c'est pourquoi il ne peut pas se disputer : mais, quoique le dernier auteur affirme qu'on employât la force pour obliger le cardinal à faire cette démarche, il ne s'étend aucunement avec sir Thomas dans la répugnance que la reine eût à y acquiescer, ni dans cette oisive discussion, sur les privilèges des sanctuaires dans laquelle sir Thomas a prodigué tant de paroles inutiles. Au contraire, la chronique déclare, que, *verbis gratenter annuens, demisit puerum.* Le roi qui avoit été jusque-là logé dans le palais de l'évêque de Londres, fut pour lors mené à la tour avec son frère.

Cette dernière circonstance n'a pas peu contribué à remplir d'horreur les esprits vulgaires, qui, dans les derniers temps, ont été accoutumés à ne voir des personnes de rang logées dans la tour, qu'é-

tant criminels d'Etat. Mais, dans ce siècle, le cas étoit tout à fait différent: il paroît non-seulement, par un plan gravé aussi tard que le règne de la reine Elisabeth, que la tour étoit un palais royal, dans lequel il y avoit des corps de bâtimens appelés les appartemens du roi et de la reine, qui sont maintenant démolis. Mais c'est un fait connu, que souvent les rois y logeoient spécialement avant leur couronnement. La femme d'Henry VIII y demeura; la reine Elisabeth y alla après son entrée triomphante dans la ville; et on pouvoit produire plusieurs autres exemples que j'obmets pour abréger et en venir à une des principales transactions de ce période obscur; je veux dire le moment que Richard se mit la couronne sur la tête. Le récit que sir Thomas More fait de cet évènement extraordinaire, est totalement improbable et positivement faux sur la base de cette révolution. Il nous dit que Richard, méditant l'usurpation,

divisa les seigneurs dans deux conseils séparés, assemblant les partis du roi ou de la reine à Baynard-Castle; mais tenant sa propre junte particulière à Grosby, place de ce dernier endroit, il commença à répandre des murmures, des chuchotages et des rapports contre la légalité du mariage du feu roi. L'en croirons-nous jusque-là ? Quel est l'homme de sens commun qui pourra se persuader qu'il s'avançât tellement que d'attaquer publiquement l'honneur de sa propre mère. Cette mère Cecile, duchesse douairière d'Yorck, princesse d'un caractère sans tache, étoit encore vivante; il y avoit encore deux de ses filles, les duchesses de Burgunde et de Suffolk, qui étoient les propres sœurs de Richard; une d'elles, la duchesse de Suffolk, suivit le couronnement du protecteur, et son fils, le comte de Lincoln, fut déclaré héritier présomptif de la couronne par Richard lui même, après la mort de son propre fils. Peut-il être

croyable que Richard engageât un prédicateur vénal (*) à déclarer au peuple, dans l'église de St. Paul, que sa mère avoit été une adultère; que ses deux fils aînés Edouard IV (**) et le duc de Cla-

---

(») Qu'est-ce que nous penserions d'un homme moderne, qui, sans faire aucune mention des transactions du parlement, nous diroit seulement qu'un docteur Burnet avoit monté en chaire, auroit assuré le peuple qu'Henriette-Marie (un peu plus soupçonnée de galanterie que la duchesse Cécile) avoit produit Charles II et Jacques II en adultère, et n'avoit donné de postérité légitime à Charles Ier., que Marie, princesse d'Orange, mère du roi Guillaume; que le peuple se seroit moqué de lui, et que malgré cela, cela auroit servi à faire monter sur le trône le prince d'Orange?

(**) Le duc de Ruttand, un autre fils aîné de Richard, avoit été tué à la bataille de Wakefield, et ainsi a été omis dans cette accusation imaginaire.

rence

rence (*) étoient bâtards ; que la bonne dame n'avoit eu d'enfant légitime que le protecteur, je suppose aussi la duchesse de Suffolk, quoiqu'il dit qu'il n'en fût fait aucune mention dans le sermon ? Car, comme la duchesse de Suffolk étoit l'aînée de Richard, et conséquemment auroit dû être enveloppée dans l'accusation de bâtardise, auroit-il pu déclarer son fils pour son héritier, lui qui mettoit de côté les enfans de son frère Edouard à cause de leur illégitimité ? Les dames d'une galanterie même plus reconnue, ordinairement souffrent que

---

(*) Clarence est le premier qu'on dit avoir propagé cette calomnie, et elle est beaucoup plus conforme à sa politique légère et mal digérée, qu'au bon sens de Richard. Qui est-ce qui peut croire que Richard ait renouvelé cette histoire, spécialement, puisqu'il falloit altérer la date des amours de sa mère, et lui faire continuer jusqu'à sa conception, Clarence les ayant arrêtés en sa propre faveur !

ce soit leurs maris qui leur engendrent des héritiers ; et s'il s'élève des doutes sur la légitimité de leur progéniture, les branches cadettes peuvent être plus sujettes aux soupçons; mais un conte si grossier n'auroit pas passé même dans la populace. Il n'y a ni preuves ni présomption de ce fait prétendu. La duchesse (*) et ses filles

---

(*) Il paroît du fadera de Rimer que le premier acte du règne de Richard est daté de *quadam altera camera juxta capellam in hospitio dominæ ceciliæ ducissæ Eborum* Il ne paroît pas trop vraisemblable qu'il eût publiquement accusé sa mère d'adultère, lorsqu'il tint son premier conseil chez elle. Au milieu des manuscrits Harleim, dans le muséum, n°. 2236, art. 6, on trouve la lettre suivante de Richard à cette même princesse sa mère, qui est preuve additionnelle de la bonne manière dont il vivoit avec elle : « Madame, je me re-
» commande à vous aussi cordialement qu'il m'est
» possible, vous demandant de la manière la plus
» humble et la plus affectueuse, votre bénédic-
» tion journalière, qui m'est une consolation sin-
» gulière et un soutien dans le besoin ; et je vous

se seroient-elles tues sur une insinuation si scandaleuse? Agrippine à peine l'auroit entendue avec patience. *Moriar modo imperet!* dit cette impératrice, dans son desir farouche de mettre la couronne sur la tête de son fils; mais si sans être pro-

---

» demande de tout mon cœur, madame, que je » puisse la recevoir souvent de vous pour ma » consolation. Pour les nouvelles qu'il y a ici, » mon serviteur Thomas Bryan, auquel il vous » plaira de prendre confiance, vous portera ce » qu'il y en a. Je vous supplie, madame, d'être » assez bonne et gracieuse pour prendre milord, » mon chambellan, pour être votre officier dans » le Wiltshire, dans la même place que Colin- » bourne l'étoit. Je suis persuadé qu'il vous ser- » vira bien là; et qu'il vous plaise que je puisse » savoir votre plaisir pour lui par le porteur de » cette lettre. Je prie Dieu qu'il accomplisse tous » vos nobles desirs ».

Écrit à Poutfreit, le troisième jour de juin, avec la main de votre très-humble fils,

RICARDUS, REX.

voqué, il avoit attaqué l'honneur de sa mère en place publique, se seroit-elle soumise à une insulte si hors de nature?

Dans le cas où écrit Richard, l'imputation étoit atroce et même au-delà de toute mesure. Quoi! entacher la réputation de sa mère pour se frayer un chemin à la couronne! qui est-ce qui avoit entendu parler de son crime? si elle étoit coupable, comment arrêta-t-elle la carrière de ses intrigues? Mais les prétentions de Richard étoient meilleures; il n'avoit point de raison d'élever des doutes même sur sa propre légitimité, qui étoit beaucoup trop liée avec celle de ses frères pour être ballottée et mise en jeu devant la multitude. Clarence avoit été solemnellement flétri par acte du parlement, et ses enfans ne pouvoient plus être mis en ligne de compte. Les doutes qu'il éleva sur la validité du mariage d'Edouard, étoient de meilleurs fondemens, pour les procédés de Richard, que

s'il avoit attaqué l'honneur de sa mère. Par l'invalidité de ce mariage il réclama et obtint la couronne ; et avec un tel concours universel, que surement la nation étoit de son côté. Mais comme il ne pouvoit pas priver ses neveux de la couronne, sans déclarer aussi leurs sœurs bâtardes, il n'est pas étonnant que les historiens qui ont écrit sous la domination des Lancastres, se soient servis de tout leur art et de toute leur industrie pour mal représenter le fait. Si le mariage d'Edouard IV avec la veuve Gray étoit une bigamie et par conséquent nul, qu'est-ce que devenoit le titre d'Elisabeth d'Yorck, femme de Henry VII ? comment une branche bâtarde de la maison de Lancastre, mariée à une bâtarde de celle d'Yorck, fut-elle présentée à la nation comme les héritiers légitimes de la couronne ? Autant que deux négations peuvent valoir une affirmation, ils étoient bâtards.

Buck dont l'intégrité paroît de plus en

plus, affirme qu'avant qu'Edouard épousât ladi Gray, il avoit contracté avec ladi Eléonore Butler, et avoit été marié par l'évêque de Bath. Sir Thomas More au contraire (dans cet endroit-là je suis malgré moi obligé d'accuser ce grand homme d'une fausseté volontaire) prétend que la duchesse d'Yorck sa mère, essayant de le dissuader d'une alliance si disproportionnée, le força à faire un contrat préalable avec une Elisabeth Lucy, laquelle, toutefois étant pressée de déclarer la vérité, confessa qu'elle étoit sa concubine, mais dénia tout mariage. La même autorité nous apprend aussi que le docteur Shaw plaida de la chaire pour le premier mariage du roi avec Elisabeth Lucy. On dit aussi que le duc de Buckingham harangua le peuple sur le même sujet. Mais, voyons maintenant comment étoit réellement le cas. Elisabeth Lucy étoit fille d'une nommée Wyalde Southampton, simple gentleman, et femme d'une nommée Lucy, d'un rang aussi bas que

Wyat; elle étoit notoirement la maîtresse d'Edouard. Mais quand Richard poursuivit la couronne, ne fit-on aucune mention de cette Elisabeth Lucy ? Nous avons les meilleures autorités et les moins douteuses pour nous assurer que le *précontrat* ou mariage, présenté pour invalider son mariage avec ladi Gray, étoit avec ladi Eléonore Talbot, veuve du lord Butler de Sudeley, et sœur du comte de Shrewsbury, un des plus grands pairs du royaume ; sa mère étoit ladi Catherine Stafford, fille de Humphrey, duc de Buckingham, prince du sang, une alliance qui dans ce siècle ne pouvoit pas passer pour inconvenable. Voici la preuve : l'honnête Philippe de Comines (*) dit « que l'évêque de Bath

---

(*) Lion V, pag. 151, dans le sixième livre, Comines insinue que l'évêque agit par vengeance, parce qu'il avoit été emprisonné par Edouard ; cela peut être ainsi : mais comme Comines avoit auparavant allégué que l'évêque avoit actuellement

» informa Richard qu'il avoit marié le roi » Edouard à une dame anglaise, et dit cet » évêque qu'il les avoit épousés, et qu'il » n'y avoit que lui et ceux d'eux. » Cela n'est pas positif; pourtant la description désigne ladi Butler et une Elisabeth Lucy. Mais la chronique de Croyland est plus expressive. *Color autem introitus et captæ possessionis hujus modi is erat. Ostendebatur per modum supplicationis in quadam rotulo pergameni quod filii regis Edwardi erant bastardi, supponendo illum precontraxisse cumquadam domina alienora Boteler, antequam reginam Elisabeth ducisset uxorem; atque insuper, quod sanguis alterius fratris sui, Georgii ducis, Clarentiæ, fuisset attinctus; ita quod hodie nullus*

---

dit qu'il les avoit mariés, il pouvoit être vrai que le prélat le dit par vengeance, et que ce ne fût pas un mensonge; il n'est pas probable que cette fable auroit eu quelque poids, si elle eût été fausse, et n'eût pas été soutenue par d'autres circonstances.

certus et incorruptus sanguis linealis ex parte Richardi, ducis Eboraci poterat inveniri, nisi in personâ dicti Richardi, ducis Glocestriæ. Quocirca supplicabatur ei in fine ejusdem rotuli, ex parte dominorum et communitatis regni, ut jus suum in se assumeret. Est-ce clair? est-ce évident? nous voyons là l'origine de la fable qui avoit rapport à la duchesse d'Yorck; *nullus certus et incorruptus sanguis* : de ces mots mal pris, ou pervertis, vint le rapport que Richard avoit attaqué l'honneur de sa mère. Mais comme si la vérité avoit été condamnée à ressortir, quoiqu'elle eut été étouffée pendant près de trois cents ans, le registre du parlement est à la fin venu au jour, (avec d'autres découvertes admirables) qui fait connoître, « que quoique les trois états qui demandèrent à Richard de prendre la couronne n'étoient pas assemblés en forme de parlement, pourtant il rappelle la supplication rapportée par l'article d'une chronique « que le roi Edouard fut et de» meura marié, et engagea sa foi à une

» dame Eléonore Butler, fille du comte » de Shrewsbury, avec qui ledit roi » Edouard avoit fait un précontrat de » mariage long-temps avant qu'il fit » son prétendu mariage avec Elisabeth » Gray ». Sir Thomas More pouvoit-il ignorer ce fait? ou, s'il l'ignoroit, où est son autorité comme historien? et combien son roman n'est-il pas admirablement absurde, de prétendre que Richard prit la couronne, en conséquence du sermon du docteur Shaw et de la harangue de Buckingham. Le peuple n'ayant donné son consentement ni à l'une ni à l'autre comme il le prétend, le docteur Shaw, sans doute, n'éclairat par la matière devant le peuple; car Fabien assure qu'il n'osa jamais se montrer après cela. Comme Henry VII monta sur le trône tout de suite après, et que les calomnies contre Richard augmentèrent, cela peut être arrivé; mais il est évident que la noblesse étoit disposée à mettre en doute

la validité du mariage de la reine, et que Richard fut solemnellement invité par les trois ordres de l'Etat à accepter la dignité royale ; et cela est confirmé encore davantage, par la chronique de Croyland, qui dit : « que Richard ayant rassemblé » de grandes forces des comtés du Nord, » du pays de Galles et d'autres endroits, » le 26 juin, demanda la couronne ». *Seque eodem die apud magnam aulam Westminsterii in cathedram marmoream ibi intrusit.* Mais la supplication dont il a été parlé auparavant, lui avoit déjà été présentée. Par-là, il paroîtroit, sans doute, que la violence et la force avoient agi sur les trois ordres de l'Etat ; malgré cela, il ne paroît pas du tout que tel ait été le cas ; car, sir Thomas More, quelque partial qu'il soit contre Richard, dit : « que pour » être sûr, il envoya chercher du Nord » cinq mille hommes dans le temps de » son couronnement, qui, lorsqu'ils pa- » rurent, avoient des figures de diable,

» pauvrement habillés ; des armes rouil-
» lées qui n'étoient bonnes ni à servir pour
» la défense, ni à être nétoyées pour être ven-
» dues, et que lorsqu'ils passèrent la revue
» à Finsbury field, ils excitèrent la risée de
» tous ceux qui les regardèrent ». Je de-
mande si ces compagnons, méprisés par
les citoyens, étoient propres à intimider
une noblesse guerrière. Si on s'étoit servi
de la force pour extorquer leur consen-
tement, sir Thomas auroit été le premier
à nous l'apprendre ; mais il supprime une
élection qui paroît avoir été volontaire,
et invente une scène dans laquelle, sui-
vant son récit, Richard ne trouva que
de la froideur et du silence, ce qui équi-
vaut à un refus. C'est pourquoi la pro-
babilité reste que la noblesse fit au moins
la moitié du chemin en faveur du droit
de Richard ; à cause de leur haine et de
leur jalousie contre la famille de la reine,
et plusieurs d'entr'elle par la conviction
du précontrat d'Edouard. Il y en avoit

plusieurs qui parurent y concourir, ayant été provoqués par l'essai qu'on avoit fait pour troubler le juste cours des lois, et d'autres par l'appréhension d'une minorité. Ce dernier cas paroîtra très-probable par trois circonstances frappantes que je mentionnerai après. La grande régularité avec laquelle le couronnement fut préparé et conduit, et le concours extraordinaire de noblesse qu'il y eut à cette cérémonie, n'y donnent pas l'air d'une révolution désagréable, et accomplie seulement par la violence : au contraire, elle a beaucoup de ressemblance avec un évènement qui lui est fort postérieur, et auquel, comme il est le dernier de ce genre, nous avons donné le nom de *la révolution*. Les trois ordres de la noblesse, du clergé et du peuple, qui appelèrent Richard à la couronne, et dont l'acte fut confirmé par le parlement subséquent, marchèrent sur les mêmes traces que fit la convention lorsqu'elle élut le

prince d'Orange ; toutes deux mettant de côté un prétendant illégal dont on mettoit également en question la légitimité de la naissance. Quoique les partisans des Stuarts puissent se réjouir de ce que je compare le roi Guillaume avec Richard III, il ne faut pas qu'ils triomphent pour cela, puisqu'il paroît que la cause de Richard étoit aussi bonne que celle du roi Guillaume, et que dans les deux occasions il y eut une élection libre. L'artifice dont se sert sir Thomas More (quand il ne peut pas nier un précontrat) en essayant de le transporter sur Elisabeth Lucy qui étoit une femme mariée, contrairement aux mots spécifiques de l'acte du parlement, démontre la foiblesse de la cause des Lancastres, qui voudroit nous faire douter, ou, au moins, nous étonner du consentement de la noblesse, à faire passer un acte pour déclarer barons les enfans d'Edouard IV; mais alors rétablissez le droit de ladi Butler, qui

probablement étoit bien connu, et concevez l'intérêt que les grands seigneurs ses parens avoient à faire déclarer nul le mariage de la reine, il ne paroîtra rien de plus simple que la succession de Richard. Son usurpation s'évanouit, et, dans quelques pages de plus, je montrerai que sa cruauté qui en est la conséquence, s'évanouit aussi, ou, du moins, fut problématique: mais il faut auparavant que je retourne à quelques circonstances intéressantes.

Dans toute cette histoire, rien ne nous est moins connu que les raisons sur lesquelles le lord Hastings fut mis à mort. Il avoit vécu dans une inimitié ouverte avec la reine et avec sa famille, et ne venoit que de se réconcilier avec son fils, le marquis de Dorset; malgré cela, sir Thomas avoue que le lord Hastings fut un des premiers à soutenir les procédés de Richard contre elle, et à concourir

à toutes les mesures du protecteur. C'est pourquoi nous sommes étonnés que ce lord fût le premier sacrifié sous le nouveau gouvernement. Sir Thomas suppose (et on ne peut que soupçonner en pareil cas : car, quelque chose que l'archevêque Morton puisse nous dire des complots de Henry de Richemont, Morton, surement, n'étoit pas initié dans les secrets de Richard) ; sir Thomas, dis-je ; suppose que Hastings résistât à la déposition d'Edouard V, ou fut accusé d'un tel dessein par Catesby qui étoit profondément dans sa confidence ; et il avoue que le protecteur, sans doute, l'aimoit bien, et qu'il étoit fâché de l'avoir perdu. Qu'est-ce qu'on peut donc présumer ? N'est-ce pas que Hastings complottoit réellement de détruire le nouvel établissement, contrairement à l'intention des trois ordres de l'Etat ? Qui est-ce qui peut dire si la promptitude de l'exécution ne fût pas l'effet de la nécessité ? Les

portes

portes, de la tour furent fermées durant cette scène rapide ; le protecteur et ses adhérens parurent avec la première armure grossière qu'ils purent trouver : mais cette circonstance est alléguée contre eux comme un incident imaginé pour gagner faveur, en faisant croire qu'ils avoient été en danger de perdre la vie. L'argument est *gratis dictum*. Comme Richard aimoit Hastings, et s'étoit servi de son ministère, la probabilité est de l'autre côté ; il est plus raisonnable de croire que Richard agit pour sa propre défense, que de penser qu'il eût exercé une cruauté sans raison, sans nécessité, et dégoûtante. Les circonstances suivantes, introduites par More, ne font qu'affoiblir son récit (*) et lui ôter de la probabilité.

(*) Excepté la proclamation qui, suivant sir Thomas, parut avoir été préparée préalablement, j'accorde que la mort de Hastings est le

Je ne prétends pas parler de la sotte récapitulation des présages ridicules qui annonçoient à Hastings son désir, les présages généralement ne servant à rien du tout; mais je parle des accusations qu'on met dans la bouche de Richard, telles que d'avoir rendu son bras desséché, et de l'avoir imputé au sacrilège, et d'avoir mêlé la reine et Jeanne Shore dans le même

---

fait dont nous sommes le plus sûrs sans en connoître les circonstances immédiates; il nous faut couclure qu'elle fut déterminée, parce qu'il s'opposoit aux droits de Richard; nous ne savons rien par-de-là, ni si cette opposition fut faite d'une manière légale ou ennemie. Il est impossible de croire qu'une heure avant sa mort, il se réjouissoit de la mort de leurs ennemis communs, et se vantoit, comme sir Thomas l'assure, de ses connexions avec Richard, s'il étoit alors en différend avec lui, ni que Richard sans provocation eût fait massacrer un si excellent complice c'est, pourquoi il faut laisser cette histoire dans l'obscurité où nous la trouvons.

complot. Cruel ou non, Richard n'étoit pas fou ; c'est pourquoi il est grandement improbable qu'il eût fait dépendre le dessèchement de son bras d'un maléfice récent, s'il étoit vrai, comme sir Thomas More le prétend, qu'il avoit toujours été ainsi : mais j'aurai occasion de parler après cela des taches et des difformités de sa personne. Pour l'autre accusation d'une ligue entre Elisabeth et Jeanne Shore, sir Thomas lui-même la ridiculise, et dit qu'elle étoit hautement improbable. Mais cela étant improbable, n'étoit-il pas plus naturel pour lui de penser que jamais cela ne fût prétendu par Richard ? et quoique sir Thomas, de rechef, détourne notre attention, avec la pénitence de Jeanne Shore qu'elle subit certainement, il n'y a aucune espèce de preuve que Richard accusât la reine (*)

(*) Tellement que M. Hume remarque que dans le *fœdera* de Rimer, il y a une proclamation de Richard, dans laquelle il accuse, non le lord

d'avoir complottée avec Mistriss Shore. J'examinerai à la fin de l'ouvrage ce qui a rapport à cette belle malheureuse.

Le même jour qu'Hastings fut exécuté, le comte de Rivers, lord Richard Gray, Vaughan et Hawte furent décapités. Ces exécutions sont indubitables; elles

---

Hastings, mais le marquis de Dorcet, de connivence avec Jeanne Shore. M. Hume ne pense pas qu'un papier si authentique soit suffisant pour contrebalancer le crédit dû à sir Thomas More. On voit dans le cours de cet ouvrage, dans différens exemples, et indubitables, le peu de crédit qui lui est dû. La proclamation contre le lord Dorset et Jeanne Shore n'est datée que du 23 octobre suivant. Est-il croyable que Richard eût voulu de rechef se servir du nom de cette femme, s'il l'avoit employé auparavant pour noircir Hastings? Il n'est pas probable qu'immédiatement après la mort du roi, le lord Hastings l'ait prise sous sa garde; mais il s'écoula près de sept mois entre cette mort et la convention de cette femme avec le marquis.

étoient conformes aux mœurs et à la violence du siècle, et justiciables par la malheureuse loi de la nécessité de l'Etat. Je n'ai jamais prétendu les nier, car je les trouve pleinement prouvées dans un autre endroit (*). J'ai rendu justice aux vertus et aux excellentes qualités du comte Rivers ; c'est pourquoi mon impartialité sera ume, quand je rejeterai d'autres faits pour lesquels je ne peux trouver aucune bonne autorité. Je n'ai aucun intérêt qui m'engage à soutenir le crime ou l'innocence de Richard ; mais comme Henry VII étoit si intéressé à le représenter comme coupable, je ne puis m'empêcher d'imputer au plus grand usurpateur et au plus détestable tyran des deux, ce qui me paroît avoir été calomnié ou mal représenté.

(*) Dans le catalogue des auteurs royaux et nobles. Vol. 1er.

Tous les obstacles étant ainsi éloignés, et Richard étant solemnellement installé sur le trône, par la voix concurrante des trois ordres ; « il prit sur lui publi- » quement, dit sir Thomas More, d'être » roi le 9 Juin (*), et le lendemain » il fut proclamé en allant à cheval à » Westminster avec grande pompe ; et » appelant les juges devant lui, il leur » recommande expressément d'exécuter » les lois sans faveur ni délai, avec » plusieurs bonnes exhortations dont » lui-même n'en suivit aucune ». C'est une accusation envieuse et fausse. Richard dans sa capacité royale fut un excellent roi, et pendant la courte durée

---

(*) Quoique dans cette date j'ai copié notre histoire comme les autres l'ont copiée, je desirerois que le lecteur prît garde que cette même date est une des erreurs de sir Thomas More ; car, dans les registres publics, il y a un acte d'Edouard V, du 17 de juin.

de son règne rendit plusieurs lois sages et salutaires. Je suis en doute même si une des meilleures preuves de son usurpation, n'étoit pas la bonté de son gouvernement, conformément à une remarque commune, que les princes qui ont des titres douteux deviennent les meilleurs maîtres, étant nécessaire pour eux de se concilier la faveur du peuple; on n'a pas besoin de tracer le corollaire naturel de cette observation. Il est certain qu'il fut fort aimé dans plusieurs parties du royaume, qui n'avoient pas été empoisonnées par la faction; et même après sa mort, les comtes du Nord donnèrent un témoignage visible de leur affection pour sa mémoire.

Richard fut couronné le 6. de Juillet; aussitôt après, il partit pour aller à Yorck, et en chemin faisant il visita Glocester, le siège de son premier duché. Voici le moment maintenant qui rappelle l'attention des lecteurs, la scène capitale et san-

glante de la vie de Richard étant datée de cette marche. La narration est féconde avec des improbabilités et des faussetés notoires, et est tout à fait contredite par tout de faits inquestionnables, que si nous n'avions pas d'autres raisons pour croire le meurtre d'Edouard V et celui de son frère que le récit qui nous en a été transmis, nous douterions beaucoup s'ils furent jamais assassinés l'un ou l'autre. Je ferai connoître ce récit, je l'examinerai, je produirai des témoignages pour le réfuter, et alors le lecteur formera son propre jugement sur le fait.

Richard avant qu'il partît de Londres n'avoit pris aucune mesure pour l'assassinat; mais sur la route « son esprit lui re-
» procha faussement que pendant que ses
» neveux vivroient, il ne posséderoit pas
» la couronne avec sureté. Sur cette ré-
» flexion, il dépêcha un nommé Richard
» Greene à sir Robert Brakenbury, lieu-

» tenant de la tour, avec une dépêche
» et une lettre de créance, pour qu'il
» mît les deux enfans à mort. Ce John
» Greene fit son message à Brakenbury,
» après s'être agenouillé devant Notre
» Dame dans la tour, qui lui répondit
» simplement qu'il ne les mettroit ja-
» mais à mort pour mourir ensuite lui-
» même. Greene revint avec cette réponse
» trouver le roi qui étoit à Warwick ;
» ce qui lui fit tant de déplaisir et lui
» donna tant à penser, que la même
» nuit il a dit à un de ses pages les plus
» intimes : hélas ! à quel homme me con-
» fierai-je ? ceux que j'ai élevés moi-même,
» ceux que je pensois qui m'auroient le
» plus fidèlement servi, ceux-là même
» me manquent, et à mon commande-
» ment ne veulent rien faire pour moi ».
« Sire, dit le page, il y a un homme
» dans l'anti-chambre qui feroit pour le
» plaisir de votre grace, la chose même
» que les autres ont refusée ». Entendant

parler de Jacques Tirrel ; que sir Thomas dit, quelques pages après, qu'on dît qu'il fît le chevalier. « Cet homme, » continue More, avoit un grand cœur » et ardemment desiroit de s'élever, ne » marchant pas aussi vîte qu'il l'avoit » espéré, en étant empêché et retenu par » sir Richard Ratcliffe et sir William Ca- » tesby, qui, par des menées secrètes, l'em- » pêchoient d'attraper aucune secrète » confiance ». Pour raccourcir, Tirrel accepta volontiers la commission, reçut l'ordre pour autoriser Brakenbury à lui livrer les clefs de la tour pour une nuit, et ayant choisi deux autres villains, appelés Miles Forest et John Dighton, ces deux derniers étouffèrent les jeunes princes dans leur lit, et alors appelèrent Tirrel pour être témoin de l'exécution.

Il est difficile de rencontrer plus d'improbabilités et de mensonges qu'il n'y en a dans cette courte narration. Qui est-ce

qui peut croire que si Richard méditoit l'assassinat, il ne prît aucun soin de sonder Brakenbury avant de quitter Londres ? qui est-ce qui peut croire qu'il ait confié une action si atroce à une lettre ? et qui est-ce qui peut croire que lorsque Brakenbury (*) n'eût pas obéi au premier message, Richard lui eût ordonné de cé-

---

(*) Il paroît, dit Fœdera, que Brakenbury fut nommé connétable de la tour le 7 juillet; qu'il rendit sa patente le 9 mars de l'année suivante, et qu'on lui en donna une plus ample. Si on suppose que Richard renouvellât cette patente à sir Robert Brakenbury, pour l'empêcher de découvrir ce qu'il savoit d'un meurtre dont il avoit refusé d'être complice, je demanderai alors s'il est probable qu'un homme si vertueux et si précautionneux à s'embarquer dans un assassinat, et de qui le tyran supposé étoit tenu en respect, auroit perdu sa vie dans la cause de l'usurpateur, comme le fit sir Robert, ayant été tué au côté de Richard à Bosworth pendant que plusieurs de ses adhérens l'avoient trahi.

der le gouvernement de la tour à Tirrel, pour une nuit seulement, dont le dessein lui avoit été si parfaitement montré par le message précédent ? et s'il s'étoit servi de si foibles démarches, le meurtre lui-même seroit-il resté un problême ? Pourtant sir Thomas lui-même est forcé d'avouer à l'appui de cette même narration, « que la mort et la fortune finale des » jeunes princes sont néanmoins telle- » ment restées dans le doute, qu'il y a des » personnes qui sont restées incertaines, » si jusqu'au moment présent ils étoient » morts ou vécurent encore ». (*) Paroles

---

(*) Cela est confirmé par le lord Bacon. Il ne manquoit pas dans ces temps-là de rumeurs et de chuchotages (qui après cela se rassemblèrent et prirent beaucoup de force), que les deux jeunes fils d'Edouard IV, ou un d'eux (qu'on dit avoir été assassinés dans la tour) n'avoient pas été assassinés ; mais avoient été emmenés secrettement et étoient encore en vie. Règne de Henry VII, pag. 111 ;

fort mémorables et suffisantes pour balancer le témoignage propre de More et celui de ses plus fermes adhérens. Il ajoute : « ces doutes s'élèvent de l'incer-
» titude non - seulement où étoient les
» hommes, si Perkin Warbeck étoit le
» vrai duc d'Yorck, mais parce que tou-
» tes les choses avoient été conduites
» avec tant de secret, de manière qu'il
» y avoit des choses qui paroissoient si
» simples et si ouvertes, que les hommes
» ne les auroient jamais pu soupçonner
» intérieurement. Ce sir Thomas de plus
» affirme, qu'il ne rapporte pas l'histoire
» d'après chaque manière qu'on lui avoit
» contée, mais d'après celle qu'il avoit en-
» tendu rapporter par de tels hommes
» et avec telle manière qu'il lui paroî-
» troit fort difficile que cela ne fût pas

---

de rechef, pag. 19. Dans tout ce temps-là on marmottoit encore par-tout, qu'au moins un des enfans d'Edouard IV étoit encore vivant.

» vrai ». Cette affirmation s'appuie sur la créance de certains rapporteurs que nous ne connoissons pas, mais que nous ne jugeons pas des témoins du tout croyables; car, pour procéder à la réfutation, il faut se souvenir que Jacques Tirrel étoit un inconnu qui n'étoit point dans la confiance secrette du roi ; qui en étoit éloigné par Catesby et Ratcliffe, et qui lui fut recommandé par un page sans nom. En premier lieu, Richard fut couronné à Yorck, le 8 de septembre, après cette transaction. Il n'y avoit pas plus de quatre mois qu'Edouard IV étoit mort, et de deux que Richard étoit en possession de quelque puissance, lesquels deux mois même avoient été fort bruyans et fort actifs. Tirrel doit, à la vérité, avoir été fort impatient, pour que le page eût eu le temps de s'appercevoir de son mécontentement, que Richard mît plus de confiance en Catesby et en Ratcliffe. Il arrivoit malheureusement aussi que la plus

grande partie du temps Ratcliffe étoit absent ; sir Thomas More, lui-même, nous disant que sir Richard Ratcliffe avoit la garde des prisonniers à Pontefract, et y présida à leur exécution. Mais une circonstance beaucoup plus malheureuse, est que ce Jaeques Tirrel, qu'on dit avoir été fait chevalier pour cet horrible service, étoit déjà chevalier, et même un grand, ou, au moins, fort considérable officier de la couronne, et qu'en cette qualité, il avoit marché au couronnement de Richard, antécedent à cet évènement. Si on me disoit que sir Thomas More n'entendoit pas confiner les mauvais offices rendus à Tirrel par Ratcliffe et Catesby, seulement au temps du protectorat et de la puissance royale de Richard, mais au temps qu'ils lui étoient tous trois attachés lorsqu'il étoit duc de Glocester, les deux autres ayant diminué le crédit de Tirrel sur le duc même, dans le règne précédent. Alors

je répondrois que la nomination que Richard fit de lui, lorsqu'il monta sur le trône, de maître de la cavalerie, paroît montrer que ses dégoûts étoient éloignés, et ne pas laisser de place au page pour le représenter, comme prêt par ambition et par désespoir à prêter son ministère pour un assassinat. L'autorité de maître de la cavalerie, pourtant, n'étoit pas propre pour suspendre celle du connétable de la tour, pendant une nuit seulement, et le même acte étoit suffisant pour découvrir ce que Richard desiroit, et ce qu'il fit exécuter, à ce qu'il paroît, avec tant de précaution.

On ne peut pas contester que sir Jacques Tirrel fût maître de la cavalerie, et qu'en cette qualité il ne marchât au couronnement de Richard. On vient de découvrir dernièrement un monument très-curieux, inestimable et authentique, qui est la relation du couronnement de

Richard III. On y remarque deux différentes livraisons de morceaux d'étoffes expressément marquées : « pour sir Jac- » ques Tirrel, maître de la cavalerie, » et notredit souverain seigneur et roi ». Qu'est-ce que deviennent maintenant ceux qui ont instruit sir Thomas More et leur narration, qu'il pensoit très-fort être vraie?

J'avancerai encore plus loin, et j'examinerai l'évidence de cette action, comme elle a été produite par Henry VIII quelques années après; quand au lieu de s'en lamenter, il étoit nécessaire pour sa majesté d'espérer qu'elle fût vraie, ou, au moins, d'espérer que le peuple le pensoit ainsi. A l'apparition de Perkin-Warbeck qui se donna pour le second des frères, qui fut cru en cette qualité par la plupart du peuple, et qui fut craint de même par le roi, il s'intrigue lui-même pour prouver que les deux

princes avoient été assassinés par son prédécesseur. Il n'y avoit eu que trois acteurs contre Richard qui avoit commandé l'exécution, et étoient morts depuis ; c'étoient sir Jacques Tirrel, Dighton et Forrest, et ce furent là toutes les personnes dont Henry prétendit produire les dépositions, au moins de deux ; car il paroît que Forrest étoit mort pourri, morceau par morceau ; un genre de mort inconnue à présent à la médecine.

Mais il y en avoit quelques autres auxquels on ne prit pas garde, comme le page anonyme, Greene, un Guillaume Noiron, Guillaume Slaughter qui gardoit les princes, le moine qui les enterra, et sir Robert Brakenbury qui ne pouvoit pas être tout à fait ignorant de ce qui s'étoit passé ; le dernier avoit été tué à Bosworth, et le moine étoit mort aussi. Mais pourquoi ne fit-on pas de recherches après Greene et après le

page ? Pourtant ce silence n'étoit pas si imprudent que la prétendue confession de Dighton et de Tirrel. Le premier avoua constamment le fait, et eut la permission d'aller, sans être gêné, par-tout où il lui plairoit, sans doute afin qu'il pût répandre cette fable. Observez ces mots remarquables du lord Bacon : « John » Dighton qui paroissoit mieux parler » pour le roi, fut tout de suite mis en » liberté ». En vérité, chaque pas de cette prétendue découverte, comme elle est rapportée par Bacon, nous avertit de ne pas y prendre confiance. Dighton et Tirrel s'accordèrent tous deux, *comme le roi le fit connoître.* C'est là la raison pourquoi leur confession ne fut pas faite publiquement. Sir Jacques Tirrel eut la permission de vivre (*) ; mais il fut en-

(*) Il paroît, par le rapport de Hall, que Tirrel jouit même de la faveur de Henry ; car, Tirrel est nommé comme étant gouverneur de

fermé dans la tour et mis à mort après cela, on ne sait pas sur quelle accusation de trahison. Qu'est-ce que nous pouvons croire de tout cela, si ce n'est que Dighton étoit quelque misérable mercenaire d'un bas état, payé pour prendre sur lui la faute d'un crime qu'il n'avoit pas commis, et que sir Jacques Tirrel n'avoit pas fait ce crime, et n'avoit pas voulu avouer ce qu'il n'avoit pas fait? et c'est pourquoi on n'en fît pas mention dans cette imputation fictive. Il faut observer

---

Guisnes, dans une liste des vaillans officiers qui furent envoyés par Henry, la cinquième année de son règne, dans une expédition en Flandres. Cela peut-il faire regarder Tirrel comme soupçonné de meurtre? Et après cela, qu'est-ce que nous pourrons croire de sa prétendue confession? Sir Jacques, ne fut exécuté que la dix-septième année du règne de Henry, sur un soupçon de trahison, qui s'éleva de la fuite du comte de Suffolk. *Vid. Halls, chronidē, fol.* 18 *et* 55.

aussi qu'on ne fît aucune recherche du meurtre, dans le temps que Henry monta sur le trône, qui étoit le temps le plus naturel pour cela, lorsque les passions des hommes étoient encore échauffées, et que le duc de Norfolk, le lord Lovel, Catesby, Ratcliffe, et les vrais satellites ou complices de Richard furent jugés ou exécutés. Il n'y a aucune mention de faite d'un pareil meurtre (*), dans le même acte du parlement qui condamne Richard lui-même comme coupable ; ce qui auroit été l'aggravation la plus horrible de ses

(*) On allègue une masse d'accusations générales qui étoient imputées à Richard par Henry en particulier, *d'avoir versé le sang des enfans*. Etoit-ce une spécification suffisante du meurtre d'un roi? N'est-ce pas plutôt une manière vile d'insinuer une calomnie dont on ne peut donner la preuve ? N'étoit-il pas convenant à la politique de Henry, d'envelopper chaque chose dans des termes obscurs et généraux ?

crimes. On ne pensa pas à poursuivre les assassins supposés, jusqu'à l'apparution de Perkin-Warbeck, onze ans après. Tirrel n'est pas nommé dans cet acte de condamnation, auquel j'ai eu recours; et de pareilles inductions ne peuvent nous conduire qu'à soupçonner que Henry n'avoit jamais été certain de la mort des princes, ni n'avoit pas pris intérêt à prouver qu'ils fussent morts tous deux, jusqu'à ce qu'il eût grande raison de penser que l'un des deux étoit encore en vie.

Il faut que j'ajoute que si les confessions de Dighton, de Tirrel étoient vraies, sir Thomas More n'avoit aucune excuse de recourir à ses témoins de poids, qui sont inconnus. Si ces confessions n'étoient pas vraies, les témoins n'avoient aucun poids.

Ayant ainsi rejeté la relation qui a été faite de ce meurtre, examinons main-

tenant si nous avons quelques raisons d'être surs que le meurtre fût commis.

De tous les hommes du temps, c'étoit au cardinal Bourchier, archevêque de Cantorbery, à qui il convenoit le plus d'assurer le fait. La reine lui avoit confié son fils cadet, et le prélat s'étoit engagé lui-même pour sa sûreté (à moins que chaque pas de cette histoire ne soit enveloppé dans la fausseté). D'après cela, quelle fut la conduite de l'archevêque ? Il ne paroît pas avoir fait la moindre recherche sur le rapport du meurtre des deux enfans, pas même après la mort de Richard ; au contraire, Bourchier fut l'homme même qui plaça la couronne sur la tête de ce dernier (*), et malgré cela aucun historien ne cen-

(*) Le cardinal Bourchier mit la couronne sur la tête de Richard, à Westminster, comme le fit l'archevêque Rotherham à Yorck. Ou ces prélats ne

sure sa conduite. Les craintes et les menaces ne peuvent lui avoir dicté cette

---

croyoient pas que Richard eût assassiné ses neveux, ou eux-mêmes étoient honteusement complaisans. Pourtant, leur caractère n'est pas entaché dans l'histoire ; Richard pouvoit-il être coupable et les archevêques sans taches ! Pouvoient-ils être ignorans de ce qu'étoient devenus les jeunes princes, puisqu'ils avoient négocié tous deux avec la reine douairière ! Comme ni l'un ni l'autre ne sont accusés d'être des créatures de Richard, il est probable que ni l'un ni l'autre ne croyoient pas qu'il eût fait périr ses neveux. Dans le Facdera, il y est rapporté un pardon donné à l'archevêque, qui m'a fait d'abord penser qu'il avoit fait quelques démarches en faveur des enfans, le pardon étant pour tous les meurtres, trahisons, négligence à informer, émeute, vacarme : mais ce pardon est non-seulement daté du 13 de décembre, quelques mois après qu'il eût couronné Richard, mais, en examinant davantage, j'ai trouvé de tels pardons accordés fréquemment aux personnes les plus éminentes du clergé. Dans le règne sui-

négligence honteuse. Chacun sait quelle étoit l'autorité des prêtres dans ce siècle là ; un archevêque étoit sacré, un cardinal étoit inviolable. Comme Bourchier survécut à Richard, ne lui étoit-il pas convenable de prouver que le duc d'Yorck avoit été assassiné en dépit de tous ses efforts pour le sauver ? Qu'est-ce que nous pouvons conclure de cette inactivité de Bourchier, si ce n'est qu'il ne croyoit pas que les enfans eussent été assassinés (*) ?

---

vant, Walter, archevêque de Dublin, obtint un pardon pour tous les meurtres, rapts, trahisons, négligence à informer, émeutes, vacarmes, extortions, etc.

(*) Lord Bacon nous dit que le jour de Saint Simon et de Saint Judes, le roi, Henry VII, dînât avec Thomas Bourchier, archevêque de Canterburie et cardinal, et vint de Lambeth par terre, en passant dessus le pont de la tour. Cela

La conduite de Richard dans un cas pareil, est une forte présomption que cette barbarie fut faussement mise à sa charge. Edouard, comte de Warwick, son neveu, le fils du duc de Clarence étoit aussi dans son pouvoir; ce n'étoit pas un rival indifférent si les enfans d'Edouard étoient bâtards, Clarence avoit été déclaré coupable par un acte du parlement; mais il en fut ainsi presque pour chaque prince qui avoit espoir à la couronne, depuis le règne de Richard second. Richard, duc d'Yorck, père d'Edouard IV et de Richard III, étoit fils de Richard, comte de Cambridge, décapité pour trahison: malgré cela, le duc d'Yorck ne regardoit pas la condamnation de son grand-père comme un empêchement pour parvenir à la couronne. Comment est-ce

---

n'a-t-il pas l'apparence que le roi ait eu quelque curiosité au sujet des princes, du destin desquels il étoit incertain!

que Richard traitât son neveu et son compétiteur, le jeune comte de Warvick ? John Rous, en Lançastrien zélé, et historien contemporain, nous en instruira, et il nous dira en même temps une anecdote importante; supprimée par malice ou omise par ignorance par tous nos historiens. Richard le proclama héritier de la couronne après la mort de son propre fils, et ordonna qu'il fût servi immédiatement après lui-même et après la reine, quoiqu'après cela il le renvoyât, et le fît enfermer dans le château de Shériff-Hutton (*), le jour même après la bataille de Bosworth. L'usurpateur Richmond étoit si

---

(*) Rous est le plus croyables sur ce fait: comme il vit le comte de Warvick en compagnie de Richard, l'année d'auparavant, à Warvick, comme il alloit à Yorck; ce qui montre que le roi traitoit son nevou avec douceur, et ne l'enferma pas jusqu'à ce que les complots de ses ennemis grossissant, Richard trouvât nécessaire de

loin de détourner son attention de ses intérêts, par l'éclat de la couronne qu'il venoit d'acquérir, qu'il envoyât chercher le comte de Warwick, de la maison de Sheriff-Hutton, et le fît enfermer à la tour, d'où ce malheureux prince ne sortit jamais plus; étant sacrifié à la jalousie inhumaine de Henry VII, comme sa sœur, la vénérable comtesse de Salisbury, le fut après cela à celle de Henry VIII. Richard, au contraire, étoit fort attaché à sa famille; on en voit des exemples dans le traitement qu'il fit aux comtes de Warwick et de Lincoln. Richard étoit convenu de marier au prince d'Ecosse ladi Anne Poole sœur du dernier.

La même conduite généreuse que tint

---

s'assurer de tels qui pouvoient avoir quelques prétentions à la couronne. Cela rendra raison de ce qu'il donna la préférence au comte de Lincoln, qui, étant le fils de sa sœur, ne pouvoit réclamer aucun droit avant lui-même.

Richard envers le même jeune prince (Warwick) doit être appliquée à la manière dont il se conduisit envers Edouard V, s'il n'existe aucune preuve du meurtre. Les paroles de sir Thomas More, que nous avons cottés ci-dessus, et qui n'ont été observées par aucun historien, doivent bien élever des soupçons. « Quelques-uns sont restés long-temps en » doute, dit-il, s'ils (les enfans) furent » mis à mort dans ce temps-là (le temps de Richard) ou non » ? S'ils ne furent pas mis à mort *dans ce temps-là*, dans quel temps furent-ils donc mis à mort ? Qui est-ce qui me dira qu'Henry VII ne trouvât pas au moins l'aîné prisonnier dans la tour ; et s'il l'y trouva, ce que nous connoissons du caractère et du naturel de Henry, empêche notre imagination d'aller plus loin. Il me reste à me lamenter que deux des plus grands hommes de nos annales aient prostitué leurs plumes, l'un à noircir un grand prince, l'autre à

colorer un tyran pitoyable : je veux dire les deux chanceliers (*) , sir Thomas More et le lord Bacon. Les contes les plus insensés de la canaille sont convertis en histoire par le premier ; le dernier est encore plus coupable : il a élevé à l'admiration de la postérité , et ce qui est pire, comme un modèle pour les princes suivans ; un homme dont la subtilité basse étoit la qualité qui pouvoit le plus l'approcher de la sagesse , et a fait regarder comme un législateur , un usurpateur sanguinaire , sordide et tremblant. Henry étoit un mari tyrannique et un

---

(*) Il est malheureux qu'un autre grand chancelier ait écrit une histoire avec la même propensité à la fausse représentation ; je veux dire le lord Clarendon. Il faut espérer qu'il n'y aura plus de grand chancelier qui écrive notre histoire , à moins qu'ils ne se dépouillent de cette habitude de leur profession de faire une apologie d'une mauvaise cause.

maître ingrat ; il trompoit ses sujets comme il les opprimoit, échangeoit l'honneur de la nation pour l'or (*) étranger, et faisoit pâtir toutes les branches de la famille royale pour assurer sa possession qui n'avoit aucun titre. Il n'avoit aucun titre par lui-même ; il ne pouvoit en réclamer que par sa mère, et il avoit mis de côté celui-là. Mais, de tous les titres, il préfétoit celui de la conquête, qui, si on peut le passer dans un prince étranger, ne peut jamais être regardé valable dans un naturel du pays, et doit le rendre l'exécration de ses compatriotes.

Il n'y a rien eu d'écrit sur la supposition que Richard épargnât son neveu.

(*) « Il n'avoit aucun dessein à faire la guerre » avec la France ; mais la vérité est qu'il ne » fit que trafiquer de cette guerre pour en retour » avoir de l'argent ». Lord Bacon, règne de Henry VII, pag. 99.

Au moins, il est certain *maintenant* que quoiqu'il le possédât, il le traita sans doute avec indulgence, attention et respect; et quoique la preuve que je vais donner, auroit mortifié les amis du jeune prince détrôné, il montre encore une grande aversion à la cruauté; et c'est une indication que Richard prît la couronne plutôt à cause de l'occurrence du moment, que dans l'idée de la détenir toujours sur la postérité de ses frères. Il est bien connu que sous le règne des Saxons, il étoit fort commun, dans les cas de minorité, que l'oncle fût préféré au neveu; et quoique de faire déclarer bâtards les enfans de son frère, étoit dans cette supposition agir doublement, je ne doute pourtant pas que Richard ne s'avançât assez pour faire connoître l'intention où il étoit de rendre la couronne au jeune Edouard, quand il seroit en âge mûr. J'ai trois fortes preuves de cette hypothèse. En premier lieu, sir Thomas More rapporte

porte que le duc de Bnckingham dans ses conversations avec Morton, après qu'il eut quitté le parti de Richard, dit à l'évêque que la première proposition du protecteur avoit été de prendre la couronne jusqu'à ce qu'Edouard son neveu atteignît l'âge de vingt-quatre ans. Morton étoit certainement un témoin compétent de ces discours-là, et par conséquent aussi il est croyable : l'idée en est confirmée par les deux autres preuves dont j'ai parlé. La seconde, qui étoit que le fils de Richard n'alla pas au couronnement de son père. Sir Thomas dit à la vérité que Richard, lorsqu'il prit la couronne, le créa prince de Galles ; mais c'est une des choses mal représentées par sir Thomas, et elle est contredite par le fait ; car Richard ne créa pas son fils prince de Galles, jusqu'à ce qu'il fut arrivé à Yorck une circonstance qui pourroit induire le peuple à croire que, dans l'intervalle des deux couronnemens, dont

le dernier fut célébré le 8 de Septembre à Yorck, les deux princes eurent été assassinés.

Mais quoique le fils de Richard n'alla pas au couronnement de son père, Edouard V probablement y alla ; et c'est ma troisième preuve. Je conçois tout l'étonnement de mes lecteurs à cette assertion ; malgré cela, elle est fondée sur un témoignage très-présomptif. Dans le registre du couronnement lui-même (*), on trouve cet article étonnant. « Pour le seigneur Edouard, fils du feu roi Edouard

---

(*) Cette singulière curiosité me fut d'abord mentionnée par le lord évêque de Carliste. M. Astle m'en prêta un extrait avec d'autres assistances utiles ; et M. Chamberlain, de la grande garde-robe, me rendit le service de me faire parcourir l'original. Je prends cette occasion pour témoigner ma reconnoissance de leurs faveurs envers moi.

» IV, pour son appareil et array, c'est-
» à-dire une courte robe faite de deux
» aunes trois quarts de drap d'or cra-
» moisi, bordée avec deux aunes trois
» quarts de velours noir ; une longue
» robe faite de six aunes de drap d'or
» cramoisi, bordée avec six aunes de da-
» mas verd ; une robe courte, faite de
» deux aunes trois quarts de velours cou-
» leur de pourpre, bordée avec deux
» aunes trois quarts de damas verd ;
» une doullan et une pièce d'estomac
» faite de deux aunes de satin noir, etc. ;
» deux draps de pied, un bonnet de
» velours de pourpre, neuf harnois de
» chevaux et neuf selles de parade, de ve-
» lours bleu ; des éperons dorés, et plu-
» sieurs autres riches articlés, et une li-
» vrée magnifique pour ses valets de
» pied ou pages ».

Personne ne me dira que ces robes, cette magnificence, ces harnois pour une

cavalcade, fussent pour l'usage d'un prisonnier. Quelque merveilleux que soit le fait, il ne peut plus y avoir aucun doute que le jeune roi déposé allât ou du moins étoit dans l'intention d'aller au couronnement de son oncle. Ce précieux monument qui est un reproche terrible contre sir Thomas More, et ses copistes qui ont passé sous silence un événement si public, existe encore dans la grande garde robe, et est conservé parfaitement; il est écrit sur vélin, et est lié avec le registre du couronnement d'Henry VII et d'Henry VIII. Ceux-ci sont écrits sur papier, et sont dans un plus mauvais état; mais celui du roi Richard est d'une beauté, d'une exactitude et d'une étendue peu communes. C'est le compte de Pierre Courteys, gardien de la garde-robe : il prend depuis le jour de la mort du roi Edouard IV, jusqu'à la fête de la purification dans le mois de Février de l'année suivante. Pierre Courteys spécifie quelle

étoffe il trouva dans la grande garde-robe, quel marché il fit pour le couronnement suivant, et les livraisons en conséquence. Le tout est rédigé de la manière la plus minutieuse et la plus régulière, et est préférable à un millier d'histoires vagues et intéressées. Le concours de la noblesse à cette cérémonie fut extraordinairement grand; il n'y avoit pas moins de trois duchesses de Norfolk. Cela a-t-il l'air d'une élection forcée et précipitée? ou, cela n'indique-t-il pas une concurrence volontaire de la noblesse? Sur ce registre, n'y ayant aucune mention de faite du jeune duc d'Yorck, n'y étant question de robes ordonnées pour lui, il semble extrêmement probable qu'il n'étoit pas sous la garde de Richard, et cela fortifie la probabilité qui paroîtra après, qu'on l'avoit fait échapper.

Il y a un autre article, plutôt curieux

que décisif, d'anciens points d'histoire; il est enregistré aussi. « Pour la dame Bry-» gitt, une des filles du roi Edouard IV, » étant malade, il faut avoir dans ladite » garde-robe, pour son usage, deux » longs oreillers de futaine, garnis avec » du duvet, et deux tayes d'oreillers de » toile d'Hollande ». La seule conjecture qu'on peut tirer de ce passage, est que lady Bridget étant logée dans la grande garde-robe, n'étoit pas alors réfugiée dans l'église.

Peut-on douter à présent que le dessein de Richard ne fût d'avoir pris la couronne pour quelque temps seulement? Mais quand il procéda à faire déclarer son neveu bâtard par un acte du parlement, alors il lui devint nécessaire de le mettre tout à fait de côté: il se pouvoit qu'on eût découvert de plus fortes preuves de la bâtardise; il est raisonnable d'inférer de-là qu'à la mort de son

propre fils, quand Richard n'avoit plus aucune raison de famille à traverser les droits des enfans de son frère Edouard, au lieu de les appeler de rechef à la succession comme il l'avoit projeté, ou comme il avoit fait entendre qu'il le vouloit, il ait appelé à la couronne la progéniture de sa sœur, la duchesse de Suffolk, en déclarant son fils aîné, le comte de Lincoln, pour son successeur. Le jeune prince fut tué à la bataille de Stoke contre Henry VIII; et son frère cadet, le comte de Suffolck, qui s'étoit enfui en Flandres, fut arraché des mains de l'archiduc Philippe, que des vents contraires avoient forcé de débarquer sur les côtes d'Angleterre. Henry fit un serment solemnel de ne le pas mettre à mort; mais, imitant David plutôt que Salomon, au moment de sa mort, il recommanda à son fils, Henry VIII, de faire exécuter Suffolk; et Henry VIII étoit trop pieux

pour ne pas obéir à une injonction qui étoit ainsi tirée de l'écriture.

Quelqu'étrange que soit le fait d'Edouard V, suivant le couronnement de son successeur, j'ai trouvé un évènement pareil qui étoit arrivé quelques années auparavant. Il est bien connu que la fameuse Jeanne, de Naples, fut détrônée et mise à mort, par l'homme qu'elle avoit choisi pour son héritier, Charles de Durazzo. L'ingratitude et la cruauté furent les qualités caractéristiques de ce misérable. Il avoit été élevé et formé par son oncle Louis, roi de Hongrie, qui avoit laissé seulement deux filles. Marie, l'aînée, lui succéda et fut déclarée roi, parce que cette nation belliqueuse qui regardoit plutôt le sexe d'un mot que celui d'une personne, ne voulut pas souffrir d'être gouvernée par quelqu'un sous le titre de reine. Durazzo quitta Naples pour poursuivre de nouvelles ingratitudes,

Il détrôna le roi, Marie, et la força de suivre son couronnement ; une insulte dont elle et sa mère prirent aussitôt vengeance en le faisant assassiner.

Je ne doute pas qu'on ne pût regarder la méchanceté de Durazzo comme un parallèle propre à comparer avec celle de Richard ; mais le parallèle ne prouveroit rien ; et il faudroit qu'un homme fût un bien pauvre raisonneur, pour penser avoir pris avantage sur moi, parce j'ose produire une circonstance qui ressemble à mon sujet dans le cas où elle lui est appliquée, et qui laisse mon argument tout aussi fort qu'il l'étoit auparavant dans chaque autre point. Il est simple que ceux qui croient avec le plus de ténacité au meurtre des deux princes, d'après ce que j'ai dit, le croient encore plus fermement qu'on ne le crût dans le siècle où l'on prétend que le meurtre a été commis. Si on soutient la dispa-

rition (*) des princes comme une preuve du meurtre ; cet argument s'évanouira entièrement, au moins par rapport à deux, si Perkin-Warbeck étoit le vrai duc d'Yorck : je montrerai qu'il est grandement probable qu'il l'étoit.

Par rapport à l'aîné, sa disparution n'est point du tout une preuve qu'il fut assassiné ; il pouvoit être mort dans la tour. La reine soutint à l'archevêque d'Yorck que les deux princes étoient foibles et d'une mauvaise santé. J'ai insinué qu'il n'est pas impossible qu'Henry VII l'ait trouvé en vie dans la tour. Je m'entionne cela seulement comme une simple

---

(*) Polidore Virgile dit : *in vulgus fama valuit filios Edwardi regis aliquo terrarum partem migrasse, atque ita superstites esse.* Et le prieur de Croyland, non son continuateur que je ne citerai qu'une fois dans la note suivante, et qui étoit encore mieux informé : *vulgatum est regis Edwardi pueros concessisse infata, sed quo genere interitus ignoratur.*

possibilité. Mais nous pouvons être très-sûrs que s'il y trouva Edouard en vie, il n'auroit pas notifié son existence pour décharger la mémoire de Richard et hasarder sa propre couronne. Les circonstances du meurtre étoient évidemment fausses et intentées pour discréditer Perkin, et le temps du meurtre est absolument une fiction, comme il paroît par le registre du parlement (dans lequel est rapporté l'acte qui proclame Edouard bâtard),qu'il étoit encore en vie pour lors, (*) lequel fut rendu sept mois après le temps que More assigne pour son assas-

---

(*) Buck assure cela d'après le registre du parlement. Celui qui a fait les notes dans la collection de Kennetts, dit : « Cet auteur auroit fait beaucoup » pour le crédit auquel il vise dans son histoire, s'il » avoit spécifié la place du registre et les mots d'où on » peut avoir tiré de tels argumens ; car, ajoute-» t-il, tous les historiens rapportent que les meur-» tres avoient été commis avant ce temps-là ».

sinat. Si Richard pouvoit l'avoir épargné sept mois, qui est-ce qui pouvoit lui suggérer une raison pour le faire mourir après cela ? Le faire périr alors étoit for-

---

J'ai démontré que toute l'autorité des histoires est réduite à une, celle de sir Thomas More ; car le reste l'a copié mot pour mot, et j'ai prouvé que son récit est faux et improbable. Comme le registre est maintenant imprimé dans l'histoire parlementaire, vol. 11, je ferai connoître les mots qui montrent qu'Edouard V étoit encore en vie lorsque l'acte fut passé. « Il paroît aussi que *toute* la » progéniture dudit roi Edouard *est* bâtarde et in- » capable d'hériter ou de réclamer aucune chose » par héritage, suivant la loi et la coutume d'An- » gleterre ». Si Edouard V étoit mort, l'acte surement n'auroit pas été rédigé ainsi, *est et sont bâtards*. Non, l'acte dit, *toute la progéniture est bâtarde*. Edouard V, ses frères et ses sœurs n'étoient-ils pas rendus incapables par-là d'hériter ? l'acte n'auroit-il pas spécifié les filles d'Edouard IV, si les fils étoient morts ! C'étoit pour déclarer bâtards les frères que l'acte fut calculé et passé ; et comme

tifier le plan du comte de Richemond, qui visoit à la couronne en épousant Elisabeth, fille aînée d'Edouard IV. Comme la maison d'Yorck ne se releva plus de

---

les mots *toute la progéniture* comprennent les mâles et les femelles, il est clair que c'étoient les deux sexes qu'on avoit en vue de rendre bâtards. Il faut pourtant observer avec impartialité, que Philippe de Comines dit, « que Richard ayant assassiné ses neveux, dégrada les deux sœurs en plein parlement ». Je ne m'étendrai pas sur cette méprise de mentionner deux sœurs, au lieu de cinq : mais il faut remarquer que ni les frères, ni les sœurs, n'étant spécifiés dans l'acte, que sous le terme général de la progéniture du roi Edouard ; il frapperoit naturellement ceux qui, étant incertains ce qu'étoient devenus les fils, penseroient que l'acte avoit été dressé seulement contre les filles. Et comme Comines n'écrivit que quelques années après l'évènement, il ne pouvoit s'empêcher de tomber dans cette méprise. Pour moi, je ne sais pas comment croire que Richard eût fait passer cet acte, s'il avoit fait assassiner les deux princes. Cela auroit été

nouveau , comme le revers de la fortune de Richard le priva de tous ses amis , et comme nous n'avons aucun historien contemporain qui ait écrit un mot sur ce période , que Fabien et l'auteur de la chronique , et qu'eux-mêmes ne font que nous en informer très-légèrement , il est impossible de savoir si Richard fit quelques démarches pour réfuter cette calomnie. Mais nous savons que Fabien rapporte la mort des princes comme des rapports ; ce qui est la preuve que Richard n'avoit jamais déclaré leur mort , ni celle d'un des deux ; ce qu'il auroit probablement fait s'il les avoit fait mourir pour sa propre sûreté. Les confessions de sir Thomas More et du lord Bacon , *que plusieurs per-*

---

rappeler un crime choquant, et pour peu de sujet: car, comme jusqu'à ce temps là aucune femme ne s'étoit assise de son propre droit sur le trône d'Angleterre , Richard avoit peu de raisons d'appréhender le droit de ses nièces.

sonnes doutoient du meurtre, deviennent une forte présomption qu'ils ne furent pas assassinés, et une preuve que leur mort ne fut jamais déclarée. Personne n'a jamais douté qu'Edouard II, Richard II et Henry VI ne soient morts dans le temps qu'on l'a déclaré. Henry IV ni Edouard IV ne pensoient pas qu'il fût d'un grand secours pour leurs titres de laisser douteux si leurs compétiteurs existoient ou non. Observer aussi que la chronique de Croyland, après avoir rapporté le second couronnement de Richard à Yorck, dit qu'il fut conseillé par quelqu'un dans l'église à Wertminster de faire passer en dehors quelques-unes des filles du roi Edouard, *ut si quid dictis masculis humanitus in turri contingerat, nihilominus per salvandas personas filiarum, regnum aliquando ad veros rediret hæredes.* Il ne dit pas un mot que les princes eussent été assassinés; seulement il exprime les craintes de leurs amis, que cela pût arriver. C'étoit un té-

moin vivant, fort amer contre Richard, qui pourtant ne l'accuse jamais d'avoir fait périr ses neveux, et qui parle d'eux comme s'ils étoient vivans, après l'époque que sir Thomas More, qui pour lors n'avoit pas cinq ans, déclare qu'ils étoient morts. Ainsi le registre du parlement et la chronique s'accordent ensemble, et tous deux contredisent More ». *Interim et dum hæc agerentur* (le couronnement à Yorck), *remanserunt duo predicti Edwardi regis filii sub certâ deputatâ custodiâ infra turrim londoniarum*. Ce sont là les mots propres de la chronique, page 567.

Comme Richard prit la couronne à cause de l'illégitimité de ses neveux, s'il les avoit fait assassiner, cela auroit démontré non-seulement qu'il ne se confioit pas sur ce gage, mais cela auroit transféré leurs droits à leurs sœurs. Il ne faut pas qu'on me dise que son mariage projeté avec sa nièce est une réponse à mon argument:

car

car si cette imputation qui est fort problématique, étoit vraie, cela n'avoit rien de commun avec le meurtre de leurs frères. La comparaison et l'irréfragabilité des dates mettent la matière hors de doute. Ce n'est que vers la fin de son règne, que Richard est même soupçonné d'avoir pensé à épouser sa nièce. La mort de ses neveux est datée du mois de Juillet ou d'Août 1483; son propre fils ne mourut qu'en Avril 1484, et la reine sa femme qu'en Mars 1485. C'est pourquoi surement il n'entendit pas fortifier ses droits en épousant sa nièce, pour deshériter son propre fils; et à la perte de ce fils, ayant déclaré son neveu, le comte de Lincoln, pour son successeur, il paroît tout simple qu'il croyoit à l'illégitimité des enfans de son frère, et alors on ne peut trouver aucun cas possible dans lequel on peut penser qu'il desirât fortifier le droit de la princesse Elisabeth.

Examinons maintenant l'accusation du

projet de son mariage avec sa nièce ; une des conséquences de cette intention, est un soupçon vague qu'il avoit fait empoisonner sa femme. Buck dit que la reine étoit dans un état languissant, et que les médecins déclarèrent qu'elle ne pourroit pas aller au mois d'avril ; et il assure avoir vu dans la bibliothèque d'Arondel, une lettre écrite sur un style passionné et plein d'amour, par la princesse Elisabeth au duc de Norfolk pour le roi son oncle, dans laquelle elle montroit le doute où elle étoit que le mois d'avril arrivât jamais. Dans ce récit, y a-t-il quelque chose qui ait l'air du poison? Ne prouve-t-il pas que Richard ne vouloit pas hâter la mort de sa femme? Les fables d'empoisonnement de ces temps-là sont rejetées à présent ; et il n'est pas naturel de croire que la princesse pût être impatiente de l'épouser, si elle savoit ou imaginoit qu'il eût fait assassiner ses frères. Les historiens nous disent

que la reine fut si fâchée de la mort de son fils, que jamais elle ne pût s'en relever. Si Richard avoit été aussi ardent pour épouser sa nièce, et s'il avoit été d'un caractère aussi méchamment violent qu'il nous est représenté, il n'auroit pas laissé la princesse attendre la longue fin de sa rivale ; il n'y pensa pas avant neuf mois après la mort de son fils, ce qui montre que c'étoit seulement pour prévenir Richemond de l'épouser. De déclarer son neveu pour son successeur, ne démontre pas en même temps aucune pensée de se débarrasser de sa femme, quoiqu'il n'en attendît plus de postérité; et quelque peu qu'on compte sur l'autorité de Buck, un historien contemporain confirme l'autorité de cette histoire. La chronique de Croyland dit, qu'à la fête de Noël (*) on étoit scandalisé de voir la

(*) *Per hæc festa natalia choreis aut tripudiis, variisque mutatoriis vestium anuæ reginæ atque do-*

reine et la princesse Elisabeth, en robes pareilles et également royales. Je suppo-

---

minœ Elisabeth, progenitœ defuncti regis, eisdem colore et forma distributis nimis intentum est; dictum que a multis est, ipsum regem aut expectatâ morte reginæ aut per divortium, matrimonio cum dictâ Elisabeth, contrahendo mentem omnibus modis applicare. Pag. 572.

Si Richard projetoit ce mariage à Noël, il n'est pas vraisemblable qu'il laissât connoître ses intentions de si bonne heure; ni qu'il attendit jusqu'en mars, s'il ne savoit pas que la reine fût malade à n'en pas revenir. La chronique dit qu'elle mourut d'une maladie languissante : cela a-t-il l'air du poison? Il est à peine nécesaire de dire que dans ces temps-là, une dispense du pape étoit regardée comme une solution nécessaire à tous les obstacles des mariages entre les proches parens, et étoit si aisément obtenue ou achetée par un grand prince, que Richard n'auroit pas été regardé par ses contemporains comme coupable d'aucune faute, même s'il s'étoit proposé d'épouser sa nièce ; ce qui toutefois est loin d'être prouvé clairement avoir été son intention.

serois que Richard, sachant le mariage projeté d'Elisabeth et du comte de Richemond, amusât la jeune princesse avec des espérances de la faire devenir reine; et comme Richard craignoit cette alliance, il est simple qu'il l'envoyât au château de Sheriff-Hutton lorsque Richemond aborda en Angleterre.

Il faut aussi prendre garde à la conduite de la reine douairière. Elle fut dépouillée de toutes ses possessions par son beau-fils Henry, et enfermée dans un monastère, pour avoir livré ses filles à Richard. Les historiens sont trop prodigues sur les censures qu'ils lui donnent, d'avoir consentie à accorder sa fille au meurtrier de son frère et de ses fils. Mais si le meurtre de ses fils, comme nous l'avons vu, est très-incertain, cette accusation solemnelle tombe à terre; et pour la mort de son frère et celle du lord Richard Gray, son fils du premier lit,

il a déjà paru qu'elle les imputoit à Hastings. Il est beaucoup plus vraisemblable que Richard l'a convainquît qu'il n'avoit pas assassiné ses fils, que si en le croyant elle lui avoit livré ses filles. La rigueur qu'Henry VII exerça sur elle, parce qu'elle soutenoit Lambert Simnel, évidemment mis en avant pour éprouver l'attachement de la nation en faveur de la maison d'Yorck, est une violente présomption que la reine croyoit son second fils vivant; et malgré tous les efforts de Henry pour discréditer Perkin-Warbeck, il restera fort probable que plusieurs personnes qui devoient savoir la vérité, croyoient qu'il étoit véritablement le prince : j'examinerai ensuite ce fait.

Ce fut dans la seconde année d'Henry VII que Simnel parut. Ce jeune homme joua d'abord le rôle de Richard, duc d'Yorck, et ensuite d'Edouard, comte de Warwick; et il étoit, sans aucun doute, un impos-

teur. Lord Bacon avoue qu'on chuchottoit par tout, qu'au moins un des enfans d'Edouard IV étoit vivant. De tels bruits prouvent deux choses, l'une que le meurtre étoit fort incertain, la seconde qu'il auroit été fort dangereux de prouver le contraire ; Henry étant, au moins, aussi intéressé que Richard l'avoit été, à faire croire que les enfans étoient morts. Richard les avoit laissés de côté comme bâtards, et de-là avoit un droit à la couronne ; mais Henry étoit lui-même le descendant d'une souche bâtarde, et son mariage avec l'héritière supposée de la maison d'Yorck, engageoit la nation à fermer les yeux sur les défauts de son propre sang. Les enfans de Clarence et de la duchesse de Suffock étoient encore vivans ; ainsi, le jeune duc de Buckingham descendoit légitimement du plus jeune des fils d'Edouard III ; au lieu que Henry venoit de la branche bâtarde de Jean de Gaunt. Lambert Simnel parut

devant Henry avant qu'il eût eu le temps de dégoûter la nation, comme il fit après, par sa tyrannie, sa cruauté et ses exactions; mais, ce qui est le plus remarquable, la reine douairière trempoit dans ce complot. Doit-on croire que la simple turbulence et inquiétude d'esprit, pouvoit dans l'espace d'une année conduire cette femme à rejeter de nouveau la nation dans une guerre civile, et à essayer de détrôner sa propre fille ? Et en faveur de qui ? de la postérité de Clarence qu'elle avoit contribué à faire périr, ou en celle d'un usurpateur ? Il n'y a pas le sens commun dans cette supposition. Non, elle savoit surement, ou croyoit que son second fils étoit échappé, et étoit encore vivant, elle étoit bien aise de renverser l'usurpateur sans risquer sa fille. Le complot manqua, et la reine douairière fut enfermée, et elle resta jusqu'à sa mort dans la prison (*), la

(*) Lord Bacon.

pauvreté et la solicitude. Le roi fit courir une sotte accusation, qu'elle avoit livré ses filles au roi Richard en les faisant sortir de l'église. « Lequel procédé, » dit le noble historien, étant même dans » ce temps-là taxé de rigueur et d'injus- » tice, rend très-probable qu'il y avoit » quelque chose de plus grave contre » elle, que le roi, par raison de politique, » et pour éviter l'envie, ne voulut pas » publier ». La vérité peut donc échapper quelquefois des plumes les plus habituées à la cour! Quelle interprétation doit-on donc donner de ces paroles, si ce n'est que le roi trouvât que la reine douairière étoit complice de l'évasion de son second fils, ou, au moins, étoit intéressée à son existence, et qu'il s'en assurât, de peur qu'elle ne portât témoignage à la vérité, et ne fomentât des révoltes en sa faveur? Lord Bacon ajoute : « Il y a de même un argument qui n'est » pas petit, pour prouver qu'il y avoit

» quelque chose de secret en cela ; car,
» ce prêtre Simon lui-même, qui avoit
» fait jouer le rôle à Lambert, ne fut
» jamais exécuté, ni même jugé par un
» jugement public, mais seulement en-
» fermé dans un donjon. Ajoutez à cela,
» qu'après que le comte de Lincoln, la
» principale personne de la maison
» d'Yorck, eût été tué à Stokefield, le
» roi se découvrit à quelqu'un de son
» conseil, en disant qu'il étoit chagrin
» de la mort du comte ; car, pour lui
» (disoit-il) il auroit pu savoir la profon-
» deur de son danger ».

Le comte de Lincoln avoit été déclaré héritier de la couronne par Richard, et c'est pourquoi certainement il n'entendoit pas y faire monter Simnel, un imposteur. On insinuera, et le lord Bacon lui attribue ce motif, que le comte de Lincoln espéroit par-là s'ouvrir un chemin à la couronne pour lui-même. Cela pou-

voit être ainsi ; cette volonté ne rend pourtant pas raison du desir qu'avoit Henry que le comte eût été sauvé. Au contraire, un dangereux compétiteur étoit éloigné par sa mort ; et c'est pourquoi quand Henry avoit besoin d'apprendre toute la profondeur de son danger, il est simple qu'il vouloit parler de Richard, duc d'Yorck, sur le destin duquel il étoit encore incertain (*). Il étoit certainement

---

(*) Le comte de Lincoln ne vouloit certainement pas noircir son oncle Richard par qui il avoit été déclaré héritier de la couronne. C'est pourquoi on seroit réjoui d'apprendre quel récit il donna de l'échappement du duc d'York. Etoit-il probable que ce comte de Lincoln déclarât que l'aîné avoit été assassiné ? Il est plus raisonnable de supposer que le comte assurât que l'enfant avoit été soustrait par le moyen de la reine douairière ou de quelques autres amis ; et avant que je finisse cet examen, je pense qu'il paroîtra très-probable que tel a été le cas.

douteux ; pourquoi pensoit-il qu'il étoit dangereux pour lui de visiter la reine douairière après un emprisonnement, comme le lord Bacon avoue qu'il le pensoit ? « Par cet acte, continue-t-il, « le roi souffrit une grande médisance, » qui néanmoins entre la raison d'état, » fut adoucie en quelque chose pour lui » par une grande confiscation ». O l'excellent prince ! et c'est-là l'homme en faveur par qui Richard III est représenté comme un monstre !

« Pour Lambert, le roi ne voulut pas » lui faire perdre la vie », continue l'historien de Henry, « par magnanimité » (peinture bien propre d'un esprit si » bas) et pareillement par sagesse, pen- » sant que s'il souffroit là mort il seroit » oublié trop tôt ; mais qu'étant gardé » en vie, il seroit un spectacle continuel, » et une sorte de remède contre de pa- » reils enchantemens du peuple dans les

» temps à venir ». Quoi ! est-ce que les princes légitimes (*) vivent dans la crainte de la possibilité de pareils fantômes ? Pour cela non, mais Henry savoit ce qu'il avoit à craindre ; et il espéroit, en gardant présente la mémoire de l'imposture de Simnel, décréditer le vrai duc d'Yorck, comme une autre marionette, quand il paroîtroit réellement.

Cette apparition n'arriva que quelques années après, et dans la onzième année du règne de Henry. Le lord Bacon a pris

---

(*) Henry avoit une telle méfiance de son droit à la couronne, que dans la seconde année de son règne, il obtint une bulle du pape Innocent, pour constater les privilèges du sanctuaire, dans laquelle il y avoit cette clause remarquable : « que si quel-» qu'un prenoit refuge dans le sanctuaire pour » cause de trahison, le roi pourroit lui nommer » des gardiens pour le veiller dans le sanc-» tuaire ».

une peine infinie à prouver l'imposture ; pourtant il avoue : « que la manière du » roi de montrer les choses par mor- » ceaux et sous des jours obscurs , les » avoit tant couvertes qu'il les avoit lais- » sées presque comme un mystère pour ce » temps-là ». Qui étoit-ce donc qu'il avoit laissé comme un mystère ? et qu'est-ce qu'il essaya de couvrir ? ce n'étoit pas l'imposture , mais la vérité. Un homme si politique avoit-il un intérêt à laisser la matière douteuse ? Essaya-t-il de la lais- ser ainsi ? au contraire , sa diligence pour découvrir l'imposture fut prodigieuse: Publia-t-il sa narration pour obscurcir ou pour éclaircir la transaction ? Etoit-ce sa manière de couvrir quelque point qu'il pouvoit découvrir , spécialement quand il convenoit de l'éclaircir ? Quand Lam- bert Simnel joua d'abord le rôle du comte de Warwick , Henry ne montra- t-il pas ce pauvre prince un dimanche dans toutes les rues principales de Lon-

dres ? ne fut-il pas conduit à la croix de Paul et examiné ouvertement par la noblesse ? Lambert ne fut-il pas pris au service de Henry et gardé à sa cour pour le même dessein ? En un mot, Henry couvrit-il , ne déguisa-t-il jamais quelque chose que la vérité ? Et pourquoi sa conduite fut-elle si différente dans le cas de Lambert et de celui de Perkin , si leurs cas n'étoient pas totalement différens ? Il ne reste aucun doute sur le premier ; les fausseté grossières et les contradictions dans lesquelles le récit de Henry sur le dernier est enveloppé , rendent évident qu'il ne put jamais découvrir l'imposture de celui-ci , supposé qu'il y en eût une. Les dates que tous les historiens ont négligées , viennent de rechef à mon aide et ne peuvent-être disputées.

Richard, duc d'Yorck , étoit né en 1474. Perkin Warbeck ne fit parler de lui qu'en 1495 , quand le duc Richard auroit eu

vingt et un ans. Marguerite d'Yorck, duchesse douairière de Bourgogne, et sœur d'Edouard IV, est dite par le lord Bacon avoir été la Junon qui persécuta le pieux Ænée Henry, et qui éleva ce phantôme contre lui. Ce fut elle, disent les historiens et le lord Bacon, pag. 115, « qui » informa Perkin de toutes les circonstances et les particularités qui concernoient la personne de Richard, duc » d'Yorck, qu'il devoit représenter, lui » décrivant les personnages, l'air et les » traits du roi et de la reine, ses prétendus parens, de son frère et de ses » sœurs, et de divers autres qui étoient » les plus près de lui dans son enfance; » ensemble avec tous les passages, quelques choses secrettes, quelques autres » communes, qui étoient propres pour la » mémoire d'un enfant jusqu'à la mort » du roi Edouard. Ensuite, elle ajouta les » particularités du temps depuis la mort » du roi jusqu'à ce que lui et son frère

fussent

» fussent enfermés dans la tour, aussi » bien dans le temps qu'il étoit en de- » hors que pendant qu'il étoit dans le » sanctuaire. Pour les choses qui se pas- » sèrent pendant qu'il étoit dans la tour, » la manière de la mort de son frère et » de sa propre évasion, comme elle sa- » voit que fort peu de monde pourroit » les contrôler, elle lui apprit seulement » à raconter un conte simple et vrai- » semblable de ces choses-là, en l'aver- » tissant de ne pas le varrier ». Certaine- ment, il faut que Marguerite ait été une Junon, une puissance divine, si elle pou- voit donner à dessein toutes ces instruc- tions. Ce passage est si fort important, toute l'histoire s'appuie tellement dessus, que si on peut démontrer l'entière im- possibilité de sa vérité, Perkin restera le vrai duc d'Yorck, parce que nous ne pouvons prouver aucune chose au con- traire; et pour ce qui regarde Henry, sir Thomas More, le lord Bacon et leurs

copistes, il sera impossible de donner quelque créance ultérieure à leur narration.

J'ai dit que Richard, duc d'Yorck, étoit né en 1474. Malheureusement, sa tante Marguerite avoit été mariée hors de l'Angleterre, sept ans avant sa naissance, et n'y revint jamais plus; n'étoit-elle pas singulièrement capable de décrire à Perkin ses neveux qu'elle n'avoit jamais vus? Comment pouvoit-elle être bien informée du temps de son enfance, et de tous les passages relatifs à son frère et à ses sœurs? Mais elle avoit des réfugiés anglais auprès d'elle, me dira-t-on? Il faut qu'elle en ait eu plusieurs surement, et de ceux qui avoient la connexion la plus intime avec la cour, si elle a pu composer avec eux une histoire tolérable pour Perkin, qu'il falloit prendre dans les transactions les plus minutieuses de tant d'années (*).

(*) Il auroit fallu la moitié de la cour d'Edouard IV

Qui est-ce qui informa Marguerite de ce qui s'étoit passé dans le sanctuaire, de manière qu'elle pût le rendre à Perkin?

---

pour faire une légende qui eût de la consistance. Il faut établir cela d'une manière qui frappera notre appréhension. La feu princesse royale avoit été mariée hors d'Angleterre, avant qu'aucun des enfans du feu prince de Galles fussent nés; elle ne vécut pas plus loin d'Angleterre que la Haye. Pourtant, qui est-ce qui croiroit qu'elle eût pu instruire un garçon hollandois, sur-tout de particularités de la cour de son père et de celle de son frère, dont on auroit pu découvrir la vérité en une heure de temps. Vingt-sept ans, au moins, s'étoient passées depuis que Marguerite étoit sortie de la cour d'Angleterre; le marquis de Dorset, le comte de Richemond lui-même, et la plupart des fugitifs s'étoient réfugiés en Bretagne, et non avec Marguerite. Malgré cela, elle étoit si informée de chaque histoire, de bagatelles, qu'elle étoit capable d'en imposer à Henry lui-même, et de le réduire à inventer une fable qui n'avoit pas l'ombre de la probabilité. Pourquoi

Encore passe pour cela : mais, qui est-ce qui lui dit ce qui se passa dans la tour ? Que ceux qui affirment le plus chaudement l'imposture, répondent à cette question, et j'abandonnerai tout ce que j'ai dit dans cet ouvrage, oui tout. Forest et le prêtre supposé étoient morts ; sir Jacques Tirrel et Dighton étoient dans les mains de Henry. Avoient-ils répandu l'histoire de leur propre infamie jusqu'à

---

ne convainquit-il pas Perkin de sa propre bouche ? Fut-il jamais prétendu que Perkin manquât dans son rôle ? Cela auroit été la meilleure et la plus sûre preuve qu'il étoit un imposteur. Toute la cour et tout le royaume d'Angleterre ne pouvoient-ils pas examiner ce jeune Flamand, de manière à le prendre dans un mensonge ! Non, la Junon du lord Bacon l'avoit inspiré avec une pleine connoissance de tout ce qui s'étoit passé dans les dernières vingt années. Si Marguerite étoit Junon, celui qui répondra satisfactoirement à toutes ces questions, *erit mihi magnus Apollo.*

ce que Henry, à l'apparution de Perkin, trouvât nécessaire de la publier ? Sir Jacques Tirrel et Dighton n'avoient certainement jamais été à la cour de Bourgogne pour se faire un mérite envers Marguerite d'avoir assassiné ses neveux. Comment vint-elle à connoître si exactement et si authentiquement une fable qu'aucun autre mortel ne connoissoit? Perkin correspond il ou ne correspond-il pas dans sa narration avec Tirrel et Dighton? S'il n'y correspond pas . est il moralement croyable qu'Henry n'auroit pas publié ses variations ? Si Edouard V avoit été assassiné et le duc d'Yorck sauvé, Perkin ne le pouvoit savoir qu'en étant ce dernier prince. S'il ne le savoit pas, qu'y avoit-il de plus visible que la découverte de son imposture ? Il nous faut accorder que Perkin étoit le vrai duc d'Yorck, ou abandonner toute histoire de Tirrel et de Dighton. Quand Henry avoit Perkin, Tirrel et Dighton, en son pouvoir, il n'a-

voit rien à faire qu'à les confronter, et l'imposture étoit découverte. Il n'auroit pas été suffisant que Marguerite lui eût enjoint de raconter *une histoire simple et vraisemblable de ses aventures.* Un homme ne raconte pas une histoire vraisemblable, ni l'histoire n'auroit pas été assez vraisemblable sur des matières dont il auroit été totalement ignorant.

Poursuivons : pourquoi Perkin ne fut-il jamais confronté avec la reine douairière, avec la propre femme de Henry, et avec les princesses ses sœurs? Pourquoi ne leur demanda-t-on jamais : est ce votre fils? est-ce votre frère? Henry craignoit-il de se confier à leurs émotions naturelles? Pourtant, « lui-même, dit le lord Bacon, » le vit quelquefois par une fenêtre ou » sur son passage ». Cela fait entendre que les reines et les princesses ne le virent jamais. Pourtant, c'étoient les personnes qui pouvoient le mieux découvrir la contre-

faction, s'il y en avoit eu une. Si le jeune homme avoit fait une confession *volontaire*, cohérante et croyable, il n'y auroit pas eu besoin d'autres preuves de son imposture ; mais au défaut de cela, nous ne pouvons nous empêcher de demander, pourquoi les moyens les plus palpables de découvrir l'imposture ne furent pas employés ? Les moyens étant omis, nos soupçons restent dans leur pleine force.

Henry qui négligeoit ainsi chaque moyen de confondre l'imposture, faisoit toutes les démarches qu'il auroit voulu faire, s'il eut été convaincu que Perkin fût le vrai duc d'Yorck. Toute son industrie fut employée en cherchant dans le fond du complot, en apprenant qui est-ce qui étoit engagé dans la conspiration, et en en détachant les principaux soutiens. On dit, quoique non affirmativement, que pour procurer de la confiance à ses es-

pions, il les fit solemnellement maudire à la croix de Paul (*). Il est certain que par leurs informations il vînt à la connoissance, non de l'imposture, mais de ce qui tendoit plutôt à prouver que Perkin étoit un véritable Plantagenete : je veux dire une telle liste de grands seigneurs actuellement à sa cour, et en confiance auprès de sa personne, qu'il n'est pas étonnant qu'il fût sérieusement alarmé. Sir Robert Clifford (**) qui s'étoit enfui auprès de Marguerite, écrivit en Angleterre qu'il étoit positif que le réclamant étoit le véritable et identique duc d'Yorck, fils d'Edouard IV, qu'il avoit vu si souvent et qu'il connoissoit parfaitement. Cet homme Clifford fut regagné

(*) Formule usitée à Londres, pour lors. *Note de Louis XVI.*

(**) Un gentilhomme de réputation et de naissance, dit le lord Bacon.

au service de Henry ; et quelle en fut la conséquence ? il accusa sir William Stanley, lord Chambelland, le même homme qui avoit mis la couronne sur la tête de Henry dans les champs de Bosworth, et propre frère du comte de Derby, le mari actuel de la mère de Henry, d'être de la conspiration. Cela étoit à la vérité essentiel à Henry, à connoître ; mais pourquoi le fit-il savoir à la nation ? qui est-ce qui pouvoit porter l'attachement avec cette confiance à de telles connexions, excepté la ferme persuasion que Perkin étoit le vrai duc d'Yorck ? Un esprit de faction et de dégoût avoit même dans les derniers temps engagé les hommes dans des combinaisons de trahisons ; mais quoique sir William Stanley put être mécontent, ne pensant pas être récompensé comme il le méritoit, encore est-il croyable qu'il risquât de telles faveurs et de telles richesses (comme le lord Bacon nous dit qu'il en possédoit) en faveur d'un im-

posteur flamand ? Le lord Fitzwalter et d'autres grands seigneurs souffrirent pour la même cause, et ce qui est remarquable, le premier fut exécuté à Calais ; une autre présomption qu'Henry ne vouloit pas que son témoignage devînt public. La plus forte présomption de tout cela, est qu'on ne prétend pas qu'aucun de tous ceux qui souffrirent se dédissent de ce qu'ils avoient avancés ; ils moururent tous dans la persuasion qu'ils étoient engagés dans une cause juste. Quand des pairs, des chevaliers de la Jarretière, des conseillers privés souffrent la mort, par la conviction d'une chose dont ils étoient les juges propres (car qui d'eux pouvoit ne pas connoître le fils de leur feu maître ?), il seroit téméraire à nous, à la vérité d'affirmer qu'ils perdirent la vie pour une imposture, et qu'ils moururent avec un mensonge dans la bouche.

Qu'est-ce qu'on peut dire contre Jac-

ques, roi d'Ecosse, qui accorda une fille de son propre sang en mariage à Perkin ? En guerre avec Henry, Jacques devoit naturellement soutenir son rival, vrai ou supposé. Jacques et Charles VIII lui donnèrent du soutien et l'abandonnèrent, comme le vent de leur intérêt soufloit d'un côté ou de l'autre. On a vu des exemples récens de pareille conduite : mais quel prince a été si avant, que de hasarder de soutenir une cause douteuse, en sacrifiant une princesse de son propre sang pour la confirmer ?

Mais il n'y a pas besoin de multiplier les présomptions. La conduite de Henry et la narration qu'il publia (*) sont suffisantes pour ébranler tout lecteur impartial. Lord Baçon avoue que le roi ne fit

---

(*) On a vu dans les manifestes portugais et russes, à quel dégré le pouvoir arbitraire ose se jouer avec le sens commun du genre humain.

lui-même aucun bien par la publicité de cette narration, et que le genre humain fut étonné de trouver qu'il n'y avoit fait aucune mention des machinations de Marguerite. Mais comment le lord Bacon pouvoit-il s'arrêter là ? Pourquoi ne conjecture-t-il pas qu'il n'y avoit aucune preuve de ce conte ? quel intérêt Henry avoit-il de ménager une veuve de la maison de Bourgogne ? Il s'étoit adressé à l'archiduc Philippe pour bannir Perkin ; l'archiduc répondit qu'il n'avoit aucun pouvoir sur les terres de la duchesse douairière : c'est pourquoi il est très-croyable que la duchesse avoit soutenu Perkin dans la persuasion qu'il étoit son neveu, et Henry n'étant pas capable de prouver les rapports qu'il avoit répandus, qu'elle avoit élevé un imposteur, aima mieux ne faire aucune mention de Margaerite, parce qu'il n'y avoit rien de si naturel qu'elle soutînt l'héritier de sa maison. Au contraire, dans la confession de

Perkin, comme elle a été appelée, et qui, quoique conservée par Grafton, a été supprimée par le lord Bacon, non seulement aussi répugnante au récit de sa seigneurie que même au sens commun, Perkin « affirme qu'ayant fait voile pour Lis- » bonne dans un vaisseau avec ladi Bramp- » ton, qui, dit le lord Bacon, fut envoyée » par Marguerite pour le conduire là, et » de-là ayant été en Irlande, ce fut à » Cork que ceux de la ville d'abord af- » firmèrent qu'il étoit le fils du duc de » Clarence, et d'autres après cela qu'il » étoit le duc d'Yorck ». Mais les contradictions dans le récit du lord Bacon, et dans la narration de Henry, sont irréconciliables et insurmontables ; le premier résout la vraisemblance (*), en accordant

(*) Comme cette solution de la vraisemblance n'est pas autorisée par la narration supposée du jeune homme, la ressemblance reste sans être disputée, et conséquemment sert d'un autre argument pour prouver qu'il fut le fils du roi Edouard.

la ressemblance de Perkin avec Edouard IV, en supposant que le roi avoit eu une intrigue avec sa mère, de qui il donne cette extraordinaire relation, que Perkin Warbeck, dont il paroît que le surnom étoit Peter Osbeck, étoit fils d'un Flamand, Juif converti (de laquelle extraction hébraïque Perkin ne dit pas un mot (*) dans sa confession), qui avec sa femme, Catherine de Faro, vint à Londres pour affaires; et elle ayant mis au monde un fils, le roi Edouard en considération de sa conversion, ou de l'intrigue amoureuse, se fit parrein de l'enfant, et lui donna le nom de Pierre. Peut-on s'empêcher de rire en entendant dire qu'un roi appelé

(*) Au contraire, Perkin appelle son grand père Diryck-Osbeck. Tout le monde sait que Diryck est Théodoric, et Théodoric n'est pas surement un nom juif. Perkin mentionne aussi plusieurs de ses parens, et de leurs emplois à Tournay, sans faire aucune mention de connexions juives.

Edouard, donne à son fillot le nom de Pierre? Mais Perkin dans sa confession ne dit pas un mot de ce voyage au-delà de la mer, ni de cette conversion à la chrétienneté, et il ne prétend pas avoir jamais mis le pied en Angleterre, jusqu'à ce qu'il y eut abordé pour poursuivre la couronne; encore une naissance anglaise et quelque demeure dans le pays, quoique dans sa petite enfance, étoit une meilleure manière de rendre compte pour la pureté de son langage, que les fables hors de saison produites par le lord Bacon, ou par Henry. Le premier dit que Perkin erroit de côté et d'autre entre Anvers, Tournay et d'autres villes, et vivant beaucoup dans la compagnie d'Anglais, avoit appris parfaitement la langue anglaise. Henry étoit si craintif de ne pas assurer un bon fondement à l'accent anglais de Perkin, qu'il lui fait apprendre la langue deux fois de suite (*). « Etant

(*) Chronique de Grafston, pag. 930.

» envoyé avec un marchand de Tournay,
» dit Perkin, au marché d'Anvers, le-
» dit Berlo m'envoya pour habiter dans
» la maison d'un corroyeur, qui restoit
» à côté de la maison de la nation an-
» glaise; et après cela ledit Berlo m'en-
» voya avec un marchand de Midelbourg
» au service pour apprendre la lan-
» gue (*), avec lequel j'habitai depuis

(*) Voilà les raisons pourquoi je prends cela, pour vouloir dire la langue anglaise; il avoit justement nommé auparavant la nation anglaise, et le nom de son maître étoit John Strewe, qui semble être un nom anglais: mais il y a une beaucoup plus forte raison de croire qu'il veut dire la langue anglaise, qui est qu'un garçon flamand n'auroit pas été envoyé pour apprendre sa propre langue, quoique même cette absurdité soit avancée dans la prétendue confession, Perkin affirmant que sa mère, après qu'il eut habité quelque temps Tournay, l'envoyât à Anvers pour apprendre le Flamand. Si on me dit une supposition fort improba-

» Noël jusqu'à Pâques, et allai ensuite » en Portugal ». Il n'y a aucune langue qu'on puisse apprendre parfaitement et

---

ble que le français étoit sa langue naturelle à Tournay; qu'il apprit le flamand à Anvers et le hollandais à Midelbourg, je desirerois que l'observateur jetât les yeux sur sa carte, et considérât la petite distance qu'il y a entre Tournay, Midelbourg et Anvers, et réfléchit que les Provinces-Unies d'à-présent n'étoient pas séparées du reste de la Flandre; et que de décider, si les dialectes parlés à Tournay, Anvers et Midelbourg, étoient si différens pour lors, qu'il fût nécessaire d'être envoyé pour les apprendre tous séparement. Si on ne peut répondre satisfactoirement à cela, il paroîtra de-là que Perkin apprît le flamand ou l'anglais; je suis indifférent laquelle des deux, parce qu'il restera encore là une contradiction dans la confession; si l'anglais n'est pas entendu dans le passage ci-dessus, il produira seulement une plus grande difficulté, qui est que Perkin, à l'âge de vingt ans, apprit l'anglais en Irlande, avec un si bon accent, que les Anglais ne pouvoient pas découvrir la fourberie. Il faut qu'on

avec un bon accent, même un accent qu'on puisse entendre, entre Noël et Pâques. Mais arrêtons-nous en là : si ce récit étoit vrai, l'autre qui avoit rapport à la duchesse Marguerite étoit faux. Et alors comment Per in acquit-il une connoissance si exacte de la cour d'Angleterre, de manière qu'il ne se trompât pas et qu'on ne pût le prendre en faute dans son histoire ? Si la confession n'est pas vraie, il est constant de là qu'elle fut publiée par

---

me réponde aussi pourquoi le lord Bacon rejette la propre confession du jeune homme, et y en substitue une autre à la place, qui fait que Perkin est né en Angleterre, pendant que Perkin dans sa propre confession affirme le contraire. Lord Bacon confirme aussi mon interprétation du passage en question, en disant que Perkin errât d'un côté et de l'autre entre Anvers et les autres villes de Flandre, étant beaucoup dans la compagnie d'Anglais et parlant parfaitement la langue anglaise.

Henry ; et ensuite on doit reconnoître que Perkin étoit le vrai duc d'Yorck.

Mais la plus grossière de toutes les contradictions est celle qui suit : « Ce fut en » Irlande » , dit Perkin dans cette même narration et confession , « que contre ma » volonté , ils me firent apprendre l'an- » glais , et m'enseignèrent ce que je fe- » rois et ce que je dirois ». Miracle ! qui est-ce qui le força à apprendre l'anglais , après qu'il avoit dit lui-même dans la même page qu'il l'avoit appris à Anvers ? Quelle imprudence n'y avoit-il pas dans la puissance royale à oser en imposer avec une telle peinture dans le monde ? Malgré cela , le pauvre jeune homme fut forcé de lire à son exécution, cette confession (comme elle a été appelée), sans doute par la crainte d'une plus terrible torture.

M. Hume , quoiqu'il le met en question , avoue qu'on crût qu'elle lui avoit

été arrachée par la torture. Qu'importe qu'elle fût obtenue, ou, qu'elle ne fut jamais obtenue, elle ne pouvoit pas être vraie ; et comme Henry ne pouvoit pas rassembler une histoire plus plausible, la commisération nous fera verser des larmes sur un jeune homme sans secours, sacrifié à la furie et à la jalousie d'un usurpateur, et, dans la plus grande probabilité, la victime d'un tyran qui fit accroire à l'univers que le duc d'Yorck, exécuté par ses ordres, avoit préalablement été assassiné par son prédécesseur (*).

(*) M. Hume aux doutes de qui tout respect est dû, m'a dit penser que, comme il n'est fait aucune mention du nom de Perkin dans la rebellion de Cornouaille sous le lord Andeley, c'est une forte présomption que la nation n'étoit pas persuadée qu'il fût le vrai duc d'Yorck. Cet argument, qui d'abord est négatif, perd beaucoup de son poids, à ce qu'il me paroît, quand on se ressouvient que c'étoit une révolte occasionnée par la capitation ;

J'ose me flatter moi-même que par la découverte de nouvelles autorités, par la comparaison des dates, par des argumens et des conséquences justes, et sans étendre ni rétrécir les probabilités, j'ai ainsi prouvé ce que je desirois prouver ; non pas une hypothèse universelle de l'innocence de Richard, mais cette assertion que j'ai déclaré d'abord, que nous n'avons

---

que la rage du peuple fut dirigée contre l'archevêque Morton et sir Regi nald Bray, qu'ils supposoient être les auteurs de leurs griefs. Une révolte contre une taxe dans un comté du Sud, dans laquelle il n'est fait aucune mention d'un prétendant à la couronne, n'est pas surement une présomption qui ait plus de force contre lui, que la persuasion dans laquelle étoient les comtés du Nord, qu'il étoit le véritable héritier de la couronne, n'est qu'un argument en sa faveur ; beaucoup moins peut-elle servir encore contre des témoignages si puissans, comme j'ai montré qu'il en existe, pour renverser tout ce qu'Henry put produire contre Perkin.

ni raisons ni autorités pour croire à beaucoup près la plus grande partie des crimes dont il est accusé. J'ai convaincu les historiens de partialité, d'absurdités, de contradictions et de faussetés ; et quoique j'aie détruit le crédit qu'on pouvoit leur donner , je ne me suis pas avanturé à établir aucune conclusion péremptoire de ma propre fabrique. Il seroit téméraire d'affirmer ce qui arriva réellement dans un période si obscur ; les registres du parlement et du couronnement ont assuré une petite quantité de faits qui étoient, ou totalement inconnus , ou mal représentés par les historiens. Le temps peut faire connoître d'autres monumens (*). Mais il y a une

---

(*) Si on faisoit une recherche avec soin dans les offices publics et les couvens des villes de Flandre, dans lesquels la duchesse Marguerite fit sa résidence , je ne désespère pas qu'on ne pût y gagner de nouvelles lumières pour cette partie de notre histoire.

chose de sûre, c'est qu'aucun homme dorénavant ne s'avisera de rapporter la même fable improbable, s'il n'a pas de meilleurs fondemens que ceux qui ont été donnés jusqu'à présent ; à moins qu'il ne ferme ses yeux à la conviction, et ne préfère une tradition ridicule, au scepticisme dû à la plupart des points d'histoire.

Je n'ai presque plus rien à dire seulement sur ce qui regarde la personne de Richard et l'histoire de Jeanne Shore ; mais ayant été de l'avis contraire à un historien moderne très-estimable, et mon propre ami, il faut que je dise un mot d'apologie pour lui, et pour moi de ne m'être pas entendu avec lui. Quand M. Hume publia ses règnes d'Edouard V, de Richard III, et de Henry VII, le registre des couronnemens n'étoit pas encore connu. Le courant des historiens concouroit unanimement à lui faire regarder cette histoire comme bien établie. Buck avoit été

abandonné comme un avanceur de paradoxes, et personne n'avoit osé contredire l'idée du public, que Carte. M. Hume traite de fantastiques les doutes de Carte; j'admire cela de lui qui ayant examiné de si près notre histoire, avoit découvert combien il y a d'autorités sur lesquelles on s'appuie, qui sont faillibles. M. Hume lui-même s'est avanturé de contester la peinture flatteuse qui a été faite d'Edouard I, et les portraits ignominieux qui ont été tracés d'Edouard II et de Richard II. Il avoit découvert du fœdera, qu'Edouard IV, pendant qu'il étoit dit universellement être prisonnier de l'archevêque Nevil, étoit en pleine liberté en faisant des actes de la puissance royale. Pourquoi M. Carte a-t-il la fantaisie d'exercer le même esprit de critique? M. Hume ne pouvoit pas ne pas savoir combien les caractères des princes sont sujets à être flattés ou mal représentés. Il est de fort peu d'importance pour le monde, pour M. Hume et pour

moi, que l'histoire de Richard ait été rapportée fidèlement ou non; et dans cette discussion amicale, je ne crains point de l'offenser en ne m'accordant point avec lui. Son habileté et sa sagacité n'ont pas leurs fondemens posés sur le règne le plus court de nos annales; c'est pourquoi j'essaierai de répondre aux questions sur lesquelles il attache la créance due à l'histoire de Richard.

Les questions sont celles-ci:

1°. La reine mère et les autres principaux chefs du parti d'Yorck n'avoient-ils pas été assurés pleinement de la mort des deux jeunes princes, quand ils convinrent d'appeler le comte de Richemond, le chef du parti Lancastre, et de le marier à la princesse Elisabeth?—Je réponds que quand la reine mère pouvoit retirer son consentement, et envoyer ordre à son fils, le marquis de Dorset, de quitter Richemond, en l'assurant de la faveur du roi

et Marguerite, comtesse de Richemond ; chefs des Yorckistes :

2°. L'histoire rapportée constamment par Perkin pour son évasion, est entièrement incroyable ; que, ceux qui furent envoyés pour tuer son frère, prirent pitié de lui, et lui donnèrent la liberté.—Réponse: Nous ne savons que par la narration de Henry, et par les historiens Lancastriens, que Perkin fit ce récit (*). Je

(*) Crafton a conservé un discours ridicule de Perkin au roi d'Ecosse, dans lequel cette sotte fable est rapportée. On ne peut compter sur rien moins que sur de tels discours ; presque toujours oubliés par l'écrivain, et qui sont impardonnables, s'ils passent les bornes de la vérité. Perkin dans le passage en question, se sert de ces paroles : « Pour avoir soin que ma propre vie fût en sûreté, » lui (le meurtrier de mon frère) nomma une per» sonne pour me mener dans le pays étranger, où » quand j'y fus arrivé, et n'eut plus besoin de sou» tien, il m'abandonna tout d'un coup (je pense

ne suis pas autorisé à croire qu'il le fit, parce que je ne trouve aucune raison pour le meurtre de son frère aîné, et s'il y en avoit, pourquoi est-il entièrement incroyable que le frère cadet eût été épargné ?

3°. Qu'est-ce qu'il devint depuis sa

» qu'il avoit ordre de le faire ainsi), et me laissa » désolé, seul et sans amis, et sans aucune con- » noissance de secours ou de refuge ». Ne croiroit-t-on pas lire le conte de Valentine et d'Orson, ou quelque légende d'un âge barbare, quand on nous parle de pays étrangers et d'autres mensonges indéfinis, qui passeroient seulement pour des contes de nourice ! Il reste non seulement secret, mais même douteux, si le frère aîné fut assassiné : si Perkin étoit le plus jeune, et savoit surement que son frère eût été assassiné, notre doute s'évanouiroit ; mais n'y avoit-il pas de meilleure autorité pour le faire évanouir, qu'un pareil discours ? Grafton l'entendit-il prononcer ? Le roi Jacques accorda-t-il sa parenté à Perkin sur la foi d'une pareille fable ?

mort supposée jusqu'au moment où on prétend qu'il reparût, en 1491?—Réponse : L'incertitude des endroits où un homme a été, prouve-t-elle sa non identité lorsqu'il paroît de rechef? Quand M. Hume répondra à la moitié des questions de cet ouvrage, je lui répondrai où Perkin a été durant ces sept années :

4°. Pourquoi la reine mère, la duchesse de Bourgogne, et les autres amis de la famille, ne s'appliquèrent-ils pas durant ce temps à son soutien et à son éducation ? —Réponse : Qui sait qu'ils ne s'y appliquèrent pas ? La probabilité est qu'ils le firent. La manière dont la reine se mêla dans l'affaire de Simnel, indique qu'elle savoit que son fils étoit en vie ; et quand la duchesse de Bourgogne est accusée d'avoir mis Perkin en œuvre, il est étonnant qu'elle soit dénotée comme ne sachant rien du tout sur lui.

5°. Quoique la duchesse de Bourgogne

le reconnût à la fin pour son neveu, elle avoit perdu tout son crédit pour avoir reconnu d'abord et soutenu Lambert Simnel, un imposteur avéré. — Réponse : M. Hume fait là une confession sans y prendre garde, en faisant une distinction entre Lambert Simnel, un imposteur avoué, et Perkin de qui l'imposture étoit problématique. Mais s'il étoit véritablement le prince, la duchesse pouvoit seulement perdre son crédit pour elle-même et non pour lui; et de préparer les voies pour son neveu, en jouant d'abord et en tâtant le terrein par une contrefaction, ne peut pas être une imputation contre elle, mais plutôt une preuve de sa sagesse et de sa tendresse. Les imposteurs sont bientôt découverts, comme Simnel le fut. Tout l'art et la puissance de Henry ne put jamais vérifier la tromperie de Perkin; et si ce dernier étoit étonnemment adroit, le roi étoit ridiculement grossier.

6°. Perkin lui-même confessa son im-

posture plus d'une fois, et lut sa confession au peuple, et la renouvela au pied du gibet même où il fut exécuté. — Réponse : j'ai montré que cette confession étoit une imagination si maladroite que le lord Bacon n'a pas osé la citer ni s'en servir, mais a inventé une nouvelle histoire plus spécieuse, mais également inconsistante avec la vérité.

7°. Après que Henry VIII eut monté sur le trône, les titres des maisons de Lancastre et d'Yorck étoient pleinement confondus, et il n'y avoit plus d'avantages ni de nécessité à défendre Henry VII et son titre ; malgré cela, tous les historiens de ce temps, quand les évènement étoient récens, et entre ces historiens il y en avoit quelques-uns de la plus grande autorité, entre autres sir Thomas More, conviennent tous entre eux de traiter Perkin comme un imposteur. — Réponse : quand sir Thomas More écrivit, Henry VII étoit

encore

encore en vie ; c'est pourquoi cet argument tombe absolument par terre ; et il y avoit pour lors une grande nécessité, je ne dirai pas à défendre, mais même à pallier les titres d'Henry VII et d'Henry VIII. Tout le monde convient maintenant que le premier n'avoit aucun titre (*) ; le dernier n'en avoit aucun de son père, étant fort défectueux de sa mère. S'il avoit

(*) Henry étoit si réduit à n'avoir aucun titre à la couronne, qu'il fut obligé d'avoir recours à un jeu de mots. Dans l'acte de condamnation contre Richard, passé après son accession à la couronne, il prend le titre lui-même de neveu de Henry VI. Il l'avoit bien, mais c'étoit par son père qui n'étoit pas du sang royal. Catherine de Valois, après avoir eu Henry VI, épousa Owen Tudor, et en eut deux fils, Edouard et Jasper, dont le premier épousa Marguerite, mère de Henry VII ; et ainsi il étoit à moitié neveu d'Henry VI : d'un côté, il n'avoit pas de sang royal dans les veines, et de l'autre, seulement un sang bâtard.

quelques droits, ce ne pouvoit être qu'après les frères de sa mère seulement ; et l'on ne doit pas supposer qu'un tyran aussi jaloux qu'Henry VIII souffrît qu'on pût dire que son père et sa mère jouissoient du trône au préjudice du frère survivant de sa mère, dans le sang de qui son père avoit souillé ses mains. C'est pourquoi le meurtre devoit être attribué à Richard III, qui devoit avoir usurpé le trône en assassinant ses neveux, et non, comme le cas étoit réellement, en les faisant déclarer bâtards. S'ils étoient illégitimes, leur sœur l'étoit aussi, et si elle l'étoit quel titre avoit-elle porté à son fils Henry VIII ? Il n'y a rien d'étonnant que les deux Henry fussent jaloux du comte de Suffolk, que l'un le vouât au supplice, et que l'autre le fît exécuter ; car si les enfans d'Edouard IV étoient bâtards, et ceux de Clarence déclarés incapables de succéder, le droit de la maison d'Yorck étoit dévolu à la duchesse de Suffolk et à ses descendans. Le

massacre des enfans de Clarence et de la duchesse de Suffolk, montre ce qu'Henry VIII pensoit des titres de son père et de sa mère (*). Mais, dit M. Hume, tous les historiens du temps s'accordent à traiter Perkin d'imposteur. J'ai montré, d'après leurs propres écrits, qu'ils en doutoient tous; le lecteur peut juger entre nous. Mais M. Hume choisit sir Thomas More, comme la plus grande autorité. J'ai prouvé que c'étoit la moindre, mais non pas dans le cas de Perkin; car l'histoire de sir Thomas ne va pas jusque-là; malgré cela, lui arrivant de le mentionner, il dit: l'homme communément appelé Perkin Warbec, étoit regardé par les princes, aussi bien que par le peuple, pour le fils cadet d'Edouard IV; et de-là il se peut

(*) Observez que quand le lord Bacon écrivit, il y avoit une grande nécessité à justifier le titre même d'Henry VII, parce que Jacques Ier. tiroit son droit de la fille aînée d'Henry VII et d'Elisabeth.

que la mort du jeune Edouard et de son frère Richard soit mise tellement en question, comme quelques-uns doutent encore *s'ils ont été mis à mort ou non du temps du roi Richard.* Sir Thomas adhéroit à l'affirmative, s'appuyant, comme je l'ai montré, sur de fort mauvaises autorités. Mais ce qui est un plus fort argument *ad hominem*, je peux prouver que M. Hume ne regardoit pas sir Thomas More comme une bonne autorité ; non, M. Hume étoit un juge plus juste et plus impartial : en même temps qu'il cite sir Thomas More, il rejette tacitement son autorité ; car M. Hume, conformément à la vérité, spécifie ladi Eléonore Butler comme la personne avec qui le roi Edouard étoit engagé, et non Elisabeth Lucy, comme elle est marquée dans More. Un essai pour venger la mémoire de Richard ne paroîtra peut-être plus fantastique, quand un raisonneur aussi exact que M. Hume ne pourra pas trouver de meilleurs fondemens que

ces différentes citations sur lesquelles s'appuie sa condamnation.

Pour ce qui regarde le personnel de Richard, il paroît qu'il a été aussi mal représenté que son action. Philippe de Comines, qui parloit fort librement même sur son maître, n'a pas vraisemblablement épargné un étranger. Il mentionne la beauté d'Edouard IV, mais ne dit rien de la difformité de Richard, quoiqu'il les ait vus ensemble : cela est simplement négatif. La vieille comtesse de Desmond, qui avoit dansé avec Richard déclare qu'il étoit le plus agréable homme dans la chambre, excepté son frère Edouard, et qu'il étoit fort bien fait. Mais qu'est-ce que nous dirons du docteur Shaw, qui, dans son sermon même en appela au peuple pour savoir si Richard n'étoit pas le véritable portrait de son père, qui n'étoit ni laid ni difforme ? Toute la puissance du protecteur n'au-

roit pas pu tenir en respect les muscles de la canaille, et les empêcher de rire d'une apostrophe si ridicule, si Richard avoit été un petit monstre crochu, bossu et desséché, comme les derniers historiens veulent nous le faire croire, et fort inutilement; car une vilaine ame ne peut-elle pas habiter dans un beau corps.

Voici, je crois, ce qui étoit vrai. Richard qui étoit mince et pas fort élevé, avoit une épaule plus haute que l'autre; un défaut qui, regardé à travers les loupes de l'esprit départi, par la distance des temps et par l'amplification de la tradition, s'est aisément enflé jusqu'à une difformité choquante, parce que la fausseté elle-même rend généralement tant de respect à la vérité qu'elle la fait la base de ses constructions.

J'ai deux raisons pour croire que Richard n'étoit pas bien fait des épaules. Entre les peintures que j'ai achetées à la

vente de Vertue, il y a un dessin de Richard et de la reine sa femme, dans lequel il n'y a que les principaux traits de marqués ; mais par une direction collatérale de la couleur de la robe, on voit que s'il n'a pas été tiré d'après quelque peinture, il l'a surement été d'après quelques vîtres peintes ; je ne prétends pas dire où elle est existante. Dans tout cet ouvrage, je n'ai pas été au-delà de mes garants. La figure de Richard est fort agréable et correspond singulièrement avec le portrait qu'il y a de lui à la tête de la préface des auteurs nobles et royaux. Il a une espèce de palatine d'hermine doublée autour de son col, qui semble calculée pour déguiser quelque manque de symétrie dans cette partie. J'ai donné deux gravures de ce dessin (*), dont l'original

---

(*) Dans les gravures „ la seule tête du roi est très-exactement copiée d'après le dessin qui n'est

est sur un grand papier in-folio, et ils peuvent mener à la découverte de l'original, s'il n'est pas détruit.

Mon autre autorité est celle de Jean Rous, l'antiquaire de Warwickshire, qui vit Richard à Warwick dans l'intervalle de ses deux couronnemens, et qui le décrit ainsi. *Parvæ staturæ erat, curtam habens faciem, inæquales humeros, dexter superior, sinisterque inferior.* Quel trait dans ce portrait donne l'idée d'un monstre ? Qui est-ce qui peut croire qu'un témoin oculaire, et qu'un peintre si minutieux, n'auroit mentionné que l'inégalité des épaules, si la structure de Richard avoit été un composé de laideur ? Un Yorckiste auroit-il pu donner une représentation moins dégoûtante ? Malgré cela, Rous

---

pas fini. Dans la double planche réduite, la ressemblance du roi ne peut pas être si parfaitement conservée.

étoit un Lancastrien véhément, et le moment qu'il cessa d'avoir la vérité devant les yeux, il donna dans toute la virulence et les mensonges de son parti, nous disant dans un autre endroit, « que Richard resta deux ans dans le ventre de » sa mère, et qu'à la fin il naquit avec » des dents et des cheveux sur ses épaules ». Je laisse les savans à décider si les femmes peuvent porter deux ans, et au bout de ce temps-là produire un enfant vivant. Mais je peux prouver que cette longue grossesse n'empêcha pas la duchesse sa mère de redevenir grosse; et si nous pouvions trouver les registres des naissances de ses enfans, je ne serois pas surpris de trouver qu'il n'y avoit pas plus d'un an entre la naissance de Richard et celle de son précédent frère Thomas. Pourtant un ancien poëte (*),

(*) Voyez Vincentii Errors in Brooke Heraldy, pag. 623.

qui écrivit après que Richard fût né, et durant la vie de son père, nous dit, « que Richard vécut aussi ; mais le der-» nier de tous fut Ursule que Dieu appela » à lui ».

Il en sera ce qui voudra ; ce ridicule conte d'être né avec des cheveux et des dents étoit composé pour intimer combien la providence est soigneuse quand elle forme un tyran ; en donnant un avertissement de ce qu'on devoit attendre de lui. Encore ces marques étoient-elles loin de pronostiquer un tyran, par la simple raison que tous les autres tyrans sont nés sans ces pronostics. Faut-il plus de temps pour mûrir un fœtus qui doit devenir un destructeur du genre humain, que pour lui faire prendre la forme d'un Aristide ? Y a-t-il des signes extérieurs et sensibles d'un naturel sanglant ? Qui est-ce qui a jamais eu un extérieur plus agréable qu'Alexandre, qu'Auguste, et que

Louis XIV ? et encore qui est-ce qui a commandé jamais de verser plus de sang humain ?

Ayant fait mention de Jean Rous, il est nécessaire que je dise quelque chose de lui, comme il a vécu du temps de Richard, et que même il écrivit sous son règne. Je l'ai pourtant omis dans la liste des écrivains contemporains. La vérité est qu'on ne me l'a fait connoître qu'après que les esquisses précédentes ont été finies ; et à l'inspection, je l'ai trouvé un auteur trop méprisable et trop menteur, même entre les auteurs qui errent moins, pour m'aventurer à le citer, excepté pour deux faits ; l'un, dont il avoit été témoin oculaire, et l'autre pour lequel il a une autorité compétente, étant de notoriété publique: le premier est sa description de la personne de Richard ; le second, a rapport au jeune comte de Warwick : je l'ai rapporté à sa place.

Ce Jean Rouss a aussi écrit le règne d'Edouard IV, à l'hermitage de Guys-cliff où il s'étoit retiré, où il étoit chantre, et où il passa le reste de sa vie, à ce qu'il appeloit, étudier et écrire les antiquités. Entre les autres ouvrages qu'il composa, dont la plupart ont été perdus, sans qu'il y ait eu grande perte, il composa une histoire des rois d'Angleterre; elle commence avec la création, et est compilée indifféremment de la bible et des écrits monastiques. Il nous dit que Moïse ne mentionne pas toutes les villes bâties avant le déluge; mais que Bernard de Breydenback, doyen de Mayence, les a nommées. Avec le même goût, il nous fait savoir que, quoique le livre de la Genèse ne dit rien de cela, Giraldus Cambrensis écrit, que la Caphera, ou Cesara, nièce de Noé, craignant le déluge, partit pour l'Irlande, où elle arriva en sûreté, sur un vaisseau, avec trois hommes et cinquante femmes, le reste ayant péri dans la destruction générale.

Une histoire si heureusement commencée ne manque pas de matériaux ; des prophéties, des augures, des jugemens forment le gros de l'ouvrage, avec des fondations religieuses. Les vies et les actions de nos monarques et les grands évènemens de leurs règnes, sembloient à notre auteur mériter peu de place dans une histoire d'Angleterre. La vie d'Edouard IV et de Henry VI ne contiennent que deux pages *in*-8°, quoique l'auteur vécût sous leur règne, et celle de Richard en contient trois. Nous pouvons juger combien un pareil auteur est propre à débrouiller une période si obscure, ou quels secrets peuvent être venus à sa connoissance à Guys-Cliff. Aussi, il rapporte tous les contes vulgaires du temps, comme, que Richard empoisonna sa femme, et mit ses neveux à mort, quoiqu'il avoue savoir fort peu de chose sur cela ; mais, comme, il met le moment de leur mort avant que Richard prît la couronne, on

peut juger de là qu'il étoit le plus mal informé de tous. Il attribue la mort d'Henry VI à Richard, et il ajoute que plusieurs personnes crurent qu'il l'exécutât de sa propre main; mais il rapporte une autre circonstance qui seule doit affoiblir tout soupçon du crime de Richard dans cette transaction. Richard, non seulement fut la cause que le corps fût porté à Chertsey, et enterré solemnellement à Windsor, mais qu'il fut exposé publiquement; et si nous en croyons le moine, il fut trouvé presqu'entier, et exhaloit un parfum gracieux, quoiqu'on n'ait pris aucun soin pour l'embaumer. Est-il croyable que Richard, s'il avoit été l'assassin, eût déployé ce spectacle qui n'étoit pas nécessaire, seulement pour faire revivre la mémoire de son propre crime? N'étoit-ce pas plutôt pour rappeler la cruauté de son frère Edouard, dont il avoit dépossédé les enfans, et qu'il espéroit déprécier dans les yeux du peuple par la comparaison de

cet acte de piété (*). Le même exemple lui avoit été donné par Henry V, qui fit faire une pompe funèbre à Richard II, assassiné par ordre de son père.

A la vérité, la dévotion de Rous pour ce saint de la maison de Lancastre, semble englober toute son attention, et l'attirer dans une contradiction avec lui-même; car après avoir dit que le meurtre d'Henry VI fit détester Richard par toutes les nations qui l'apprirent, il ajoute, deux pages après, qu'une ambassade arriva à Warwick (pendant que Richard y tenoit

---

(*) Ce n'est pas une simple conjecture jetée au hasard; mais elle est corroborée par un autre exemple de pareille adresse. Il mit hors de la forêt un grand circuit de pays qu'Edouard avoit annexé à la forêt de Whichwoode à la grande naissance de ses sujets. C'est Rouss lui-même qui nous dit cela, pag 216.

sa cour) de la part du roi d'Espagne (*) ; pour proposer un mariage entre leurs enfans. Rouss est un témoin oculaire de cette ambassade. Guis-cliff , à ce que je pense , n'est qu'à quatre mille de Warwick , et il est trop détaillé sur ce qui s'y passa pour n'avoir pas été sur le lieu. A certains égards , il semble incliné à être impartial , rappelant différentes actions bonnes et généreuses de Richard.

Mais il y a une circonstance qui , outre la foiblesse et la conduite de l'homme , rend son témoignage extrêmement suspect. Après avoir dit , « si je peux par-

(*) Drake dit qu'un ambassadeur de la reine d'Espagne étoit présent au couronnement de Richard à Yorck; Rous , lui-même , avoue qu'au milieu d'un grand concours de noblesse qui suivit le roi à Yorck , étoit le duc d'Albanie , frère du roi d'Ecosse ; c'est pourquoi il paroît de là que Richard n'étoit pas abhorré par les cours d'Espagne et d'Ecosse.

» ler vrai en faveur de Richard », (*). Il faut avouer que, quoique petit en structure et en force, Richard étoit un noble chevalier, et se défendit lui-même jusqu'à son dernier souffle avec la plus éminente valeur. Ensuite, le moine se tourne tout d'un coup et apostrophe Henry VII à qui il avoit dédié son ouvrage, et qu'il flatte du mieux de sa propre habileté; et par dessus tout, pour avoir donné le nom d'Arthur à son fils aîné, que ce prophête injudicieux et trop hâté présage devoir rétablir la gloire de son grand ancêtre du même nom. Si Henry avoit baptisé son second fils, Merlin, je ne doute pas que le pauvre Rous n'eût encore eu plus de visions divines sur Henry VIII, quoiqu'il fut né pour secouer en partie les colonnes de la crédulité.

(*) *Attamensi ad ejus honorem veritatem dicam*, pag. 218.

En un mot, on ne peut pas s'appuyer sur un auteur d'une telle rétractation d'esprit, si éloigné de la scène de l'action, et si dévoué à l'Intru-Gallois qui étoit sur le trône. Ajoutez à son incapacité et à ses défauts, les préjugés ou l'inclination qu'il avoit de son naturel particulier ; il avoit un attachement singulier pour les Beauchamp, comtes de Warwick, zèlés Lançastriens, dont il avoit écrit les vies. Un crime capital qu'il impute à Richard, est d'avoir fait emprisonner sa belle mère, Anne Beauchamp, comtesse de Warwick, mère de sa femme. Il paroît que cette grande dame fut traitée fort rudement ; mais j'ai montré, d'après la chronique de Croyland, que c'étoit Edouard IV, et non Richard III, qui l'avoit dépouillée de toutes ses possessions. Elle étoit veuve aussi de ce turbulent Warwick, le faiseur de rois ; et Henry VII rendit témoignage qu'elle avoit été fidèlement loyale à Henry VI. Il paroît pourtant ex-

traordinaire que la reine n'obtînt pas, ou ne put pas obtenir l'élargissement de sa mère. Quand Henry VII monta sur le trône, elle recouvra sa liberté et ses grands biens. Quelque jeune que fût sa majesté en années et en avarice, car il n'étoit que dans la troisième année de son règne lors de cette munificence, il donna pourtant une preuve de la fausseté et de la rapacité de son naturel; car, quoique par l'acte du parlement, il fît cesser et biffer le premier acte qui l'avoit privé de ses biens, « comme donné contre toute raison, » conscience et le cours de la nature, et » étant contraire aux lois de Dieu et des » hommes (*) », et qu'il lui en rendît la possession, ce ne fut qu'une farce égale à son hypocrisie accoutumée; car la même année il l'obligea à lui livrer tout son bien, ne lui laissant rien pour se soute-

(*) Voyez Dugdale, Warwickshire, in Beauchamp.

nir que le manoir de Sutton. Richard avoit épousé sa fille ; mais quel droit Henry avoit-il à l'héritage ? Cet attachement de Rous à la maison de Beauchamp, et sa dédicace à Henry VII, rendroient son témoignage fort suspect, quand même il auroit gardé son ouvrage dans les règles de la probabilité, et ne l'auroit pas rendu une légende méprisable.

Chaque partie de l'histoire de Richard est enveloppée dans l'obscurité ; nous ne savons pas quels enfans naturels il eut, ni ce qu'ils devinrent. Sandford dit qu'il eut une fille appelée Catherine, que William Herbert, comte de Huntingdon, s'engagea d'épouser, et de lui faire un bien convenable et suffisant de certains de ses manoirs, jusqu'à la valeur et au-dessus de deux cents livres, et libre de toutes charges. Comme ce seigneur reçut une confirmation de son titre, par Henry VII, il n'y a pas de doute que la pauvre jeune

dame n'eût été sacrifiée à ses intérêts. Mais, Dugdale semble penser qu'elle mourut avant que les noces fussent consommées. « Je ne peux pas dire, écrivoit-il, si » ce mariage fut effectué ou non, parce » qu'il est sur qu'elle mourut dans sa jeu- » nesse (*) ». Drake (**) affirme que Richard fît chevalier à Yorck un fils naturel, appelé Richard de Glocester, et qu'il suppose être la même personne de laquelle Peck a conservé une histoire si extraordinaire (***). Mais jamais une supposition ne fut plus mal fondée. La relation donnée par ce dernier de lui-même, fut qu'il ne vît jamais le roi avant la nuit qui précéda la bataille de Bosworth; et que le roi ne l'avoit pas encore reconnu, mais étoit dans le dessein de le

---

(*) Baronage, pag. 258.

**) Dans son Histoire d'Yorck.

(***) Voyez *His desiderata curiosa.*

reconnoître, s'il étoit victorieux. La retraite profonde dans laquelle cette personne vécut, montre combien la persécution qui avoit éclaté contre tout ce qui étoit attaché à Richard fut sévère, et combien peu on doit attendre de vérité des écrivains de l'autre parti. Le Richard Plantagenête de Peck ne pouvoit pas être la même personne que Richard de Glocester; car le premier ne fut jamais connu jusqu'à ce qu'il se fit connoître lui-même à Thomas Moyle ; et Hall dit que le fils naturel du roi Richard étoit dans les mains de Henry VII. Buck dit que Richard fit son fils, Richard de Glocester, gouverneur de Calais ; mais il paroît du Facdera de Rimer, que le fils naturel de Richard qui étoit gouverneur de Calais, se nommoit John. Aucun de ces récits ne s'accorde avec celui de Peck ; et ne connoissant pas sa mère, nous ne pouvons pas deviner, pourquoi le roi Richard fut plus secret sur la naissance de son fils

(si le Richard Plantagenete de Peck l'étoit véritablement), que sur celle de ses autres enfans naturels. Peut-être la remarque la plus vraie qu'on puisse faire sur toute cette histoire, est que l'avidité avec laquelle nos historiens ont avalé une grossière légende mal digérée, les a empêchés d'oser ou même de desirer en examiner une partie : s'il y a des miettes de vérité de mêlées avec elle, elles sont à présent, au moins indistingables, dans une telle masse d'erreurs et d'improbabilités.

Il est évident, par la conduite de Sakespear, que la maison de Tudor retenoit tous les préjugés des Lancastriens, même jusqu'au règne d'Elisabeth. Dans sa comédie de Richard III, il semble déduire les malheurs de la maison d'Yorck, des imprécations que la reine Marguerite avoit lancées contre elle; et il ne pouvoit pas donner du poids à ces imprécations, sans supposer qu'elle avoit droit de les proférer. A la vérité,

c'est une autorité que je ne prétends pas combattre. Les scènes immortelles de Sakespear existeront encore, quand d'aussi foibles argumens que les miens seront oubliés. Au moins, Richard sera jugé et représenté sur le théâtre, pendant que sa défense restera sur quelques tablettes obscures d'une bibliothèque. Mais pendant que cet écrit peut exciter la curiosité du public, il peut être amusant d'observer qu'il y a une autre des comédies de Sakespear, qui peut être rangée parmi les livres historiques, quoiqu'aucun de ses nombreux critiques et commentateurs n'en ait découvert le dessein; je veux dire, *le conte de la Soirée d'Hiver*, qui étoit certainement dirigé (en compliméns pour la reine Elisabeth) comme une apologie indirecte pour sa mère Anne de Boulen. L'adresse du poëte ne paroît nulle part avec plus d'avantage. Le sujet étoit trop délicat pour être représenté sur le théâtre sans un voile, et il étoit trop

récent et touchoit la reine de trop près, pour que le poëte se fût aventuré, dans le pays même, à faire une allusion au sujet d'une toute autre manière que par un compliment. La jalousie violente de Leontes et sa conduite violente, en conséquence, forment un vrai portrait d'Henry VIII, qui généralement se servoit de la loi comme de l'instrument de ses passions. Non seulement le plan général de l'histoire y est très-applicable ; mais différens passages y sont si marqués, qu'ils touchent de plus près l'histoire réelle que la fable. Hermione, à son jugement, dit. « Sur mon honneur, c'est un change-» ment de conduite pour me perdre et » pour que je paroisse ici ». Cela semble pris de la lettre elle-même, d'Anne de Bouleyn, au roi, avant son exécution, où elle plaide pour la jeune princesse sa fille. Mamillius, le jeune prince, un caractère qui ne sert à rien, meurt dans son enfance ; mais il confirme l'allusion, la

reine Anne, avant Elisabeth, ayant eu un enfant mort-né. Mais le passage le plus frappant, et qui n'a rien à faire dans la tragédie, excepté pour peindre Elisabeth, est, où Pauline décrivant la princesse nouvellement née et sa ressemblance avec son père, dit : *elle a le même tour dans le front.* C'est à la vérité un passage si applicable à Elisabeth et à son père, que je soupçonnerois le poëte de l'avoir inséré après leur mort. Pauline, parlant de l'enfant, dit au roi : « c'est le vôtre, et nous » pouvons vous appliquer le vieux pro» verbe disant : *ainsi semblable à vous, c'est* » *le pire* ». C'est pourquoi le conte de la Soirée d'Hiver étoit, en réalité, la seconde partie de l'histoire de Henry VIII.

Par rapport à Jeanne Shore, j'ai déjà montré que ce fut sa connexion avec le marquis de Dorset, et non avec le lord Hastings, qui attira sur elle le ressentiment de Richard. Quand un évènement

est arrangé ainsi, pour servir aux desseins d'un parti, nous devons prendre beaucoup de précautions sur la manière dont nous nous servirons d'un historien, qui est capable d'employer la vérité, seulement comme du ciment dans la fabrique d'une fiction. Sir Thomas More nous dit : « que Richard prétendit que Jeanne » avoit conseillé au lord Hastings de le » faire périr ; et à la fin, quand il ne pou» voit plus colorer ces matières, alors il » établit sérieusement cette accusation » qu'elle ne pouvoit nier, savoir, l'adul» tère ; et pour cette raison, comme un » prince pieux et continent, pur et sans » faute pour lui-même, envoyé du ciel » dans ce monde vicieux pour l'amen» dement des mœurs des hommes, il fut » cause que l'évêque de Londres lui fit » faire une pénitence publique ».

Ce sarcasme sur les mœurs de Richard auroit eu plus de poids, si l'auteur s'é-

toit confiné lui-même à ne dire que la vérité. Il ne paroît pas être plus exact dans ce qu'il rapporte sur la pénitence elle-même. Richard, par sa proclamation, taxa Mistriss Shore d'avoir complottée une trahison et confédération avec le marquis de Dorset. Conséquemment, ce ne fut pas du défaut de preuves d'être complice du lord Hastings, qu'elle fut mise en pénitence publique. Si Richard avoit eu quelque part dans la sentence, ce fut parce qu'il avoit la preuve qu'elle avoit complotté avec le marquis; mais je doute, et avec quelque raison, que la pénitence lui fût infligée par Richard. Nous avons vu qu'il reconnoissoit, au moins, deux enfans naturels; et sir Thomas More donne à entendre que Richard étoit loin d'être remarquable par sa chasteté. C'est pourquoi, est-il probable qu'il fît jouer une farce si ridicule, que de faire faire une pénitence publique à la maîtresse de son frère? La plupart des accusations

contre Richard sont si futiles, qu'au lieu d'être un usurpateur habile et artificieux, comme ses antagonistes le lui accordent, il auroit été le plus foible hypocrite qui ait jamais essayé d'arracher un sceptre des mains de son légitime possesseur.

Il est plus vraisemblable que les ecclésiastiques furent les auteurs de la pénitence de Jeanne, et que Richard, intéressé à ménager ce corps, et provoqué par la connexion de Jeanne avec un de ses ennemis aussi capital que le marquis de Dorset, aura pu la livrer, et permettre au clergé (qui probablement lui avoit brûlé de l'encens pendant sa prospérité) de venger sa querelle. Ma raison de cette opinion est fondée sur une lettre de Richard, existante dans le Museum, par laquelle il paroît que la belle, que l'aimable, que l'infortunée Jeanne (dont les vertus surpassoient de beaucoup la fragilité), étant prisonnière à Ludgate, par ordre de Ri-

chard, captiva le solliciteur du roi qui s'engagea de l'épouser. Voici le contenu de la lettre :

Harl. M. S. S. N°. 2378.

DE PAR LE ROI.

« Très-révérend père en Dieu ; nous » vous faisons savoir qu'il nous a été » montré que notre serviteur et solliciteur, Thomas Lynom, merveilleusement » abusé et aveuglé par la feue femme de » Guillaume Shore, maintenant étant à » Ludgate par notre commandement, a » fait un contrat de mariage avec elle » (comme on le dit), et a dessein, à notre » très-grand étonnement, de procéder à » effectuer ce mariage. Pour plusieurs » causes, nous serions chagrins qu'il l'exécutât tout de suite : c'est pourquoi nous » vous prions de l'envoyer chercher, et » aussi saintement qu'il est en vous, de » l'exhorter, et de l'engager à faire le

» contraire. Si vous le trouvez entièrement
» résolu à se marier, et qu'il ne veuille
» pas autrement écouter les avertissemens,
» alors (si cela peut être conforme à la
» loi de l'église), nous nous contente-
» rons (le temps du mariage étant différé
» jusqu'à notre prochaine arrivée à Lon-
» dres) que sur des sûretés suffisantes de
» sa bonne conduite à l'avenir, vous l'en-
» voyez chercher sous bonne garde, et
» la déchargiez de l'accomplissement de
» notre commandement par cet ordre-ci,
» en la remettant à son père, pour la con-
» duire et la garder, ou à aucun autre
» que votre discrétion jugera convenable.
» Etant, etc ».

» Au très-révérend père en Dieu, l'é-
» vêque de Lincoln, notre chancelier ».

Il paroît par cette lettre que Richard regardoit comme indécent pour son solliciteur, d'épouser une femme qui avoit souffert une pénitence publique pour

adultère, et qui étoit enfermée par ses ordres. Mais où peut-on trouver le tyran dans ce papier ? Où, quel prince parla-t-il, jamais d'un tel scandale, ou, ce qui est plus fort, d'un tel mépris de son autorité, avec tant de douceur et de tempérance ? Il enjoint à son chancelier de dissuader le solliciteur du mariage ; mais s'il persistoit, un tyran auroit ordonné que le solliciteur fût mis aussi en prison : mais, que fait Richard ? si son serviteur ne veut pas être dissuadé, il accorde le mariage, et cependant remet Jeanne à la garde de qui ? de son propre père. Je ne peux pas m'empêcher de penser que c'étoient quelques saints personnages qui en avoient été les persécuteurs, et non un roi si doux et si patient. Je le crois ainsi à cause de l'expression, *pour les règles de l'église.* « Laissez-les se marier si cela est conforme aux lois de l'église, dit Richard ».

Du mariage projeté on concluroit d'abord,

bord, que Shore, le mari de Jeanne, étoit mort : mais par la demande du roi, si le mariage sera légitime, et parce qu'il l'appelle dans sa lettre, *la feu femme de William Shore*, et non *de feu William Shor:*, je supposerois que son mari étoit encore vivant, et que la pénitence elle-même étoit la suite d'un procès pour divorce, porté par lui à la cour ecclésiastique. Si le mari injurié s'aventura à la mort d'Edouard IV à demander d'être séparé de sa femme, il est assez naturel que les juges ecclésiastiques aient voulu aller plus loin, spécialement quand ils se rencontroient avec la colère du roi contre elle. La proclamation de Richard et la lettre ci-dessus mentionnée semblent éclaircir ce récit des infortunes de Jeanne ; la lettre faisant connoître que Richard doutoit si le divorce étoit assez complet pour la laisser en liberté de prendre un autre mari. Comme nous n'entendons plus parler du mariage, et que Jeanne jusqu'à

sa mort garda le nom de Shore, ma conséquence en est fortifiée ; l'évêque chancelier sans doute allant plus rondement en besogne que le roi n'avoit fait : toutefois sir Thomas More n'invective pas Richard, pour avoir traité cruellement mistriss Shore ; ni l'un ni l'autre des rois ses successeurs ne parurent pas ses flatteurs, quoiqu'elle vécut jusqu'à la dix-huitième année du règne de Henry VIII. Elle avoit semé ses bonnes actions, ses bons offices, ses aumônes et ses charités, dans une cour ; elles ne prirent pas racine, et ce sol ingrat ne lui rapporta pas la moindre graine de secours dans sa pénurie et sa vieillesse indigente.

J'ai examiné ainsi les différentes accusations contre Richard, et ai montré qu'elles s'appuient (si elles s'appuient seulement) sur les fondemens les plus légers et les plus suspects. J'ai prouvé qu'elles doivent être réduites aux seules

autorités de sir Thomas More et d'Henry VII ; ce dernier intéressé à noircir et à représenter sous un faux jour chaque action de Richard, et peut-être forcé à rejeter sur lui ses propres crimes. J'ai prouvé que le récit de More ne peut pas être vrai. J'ai montré que les écrivains contemporains de Richard, ou ne l'accusent pas, ou donnent seulement leurs accusations comme de simples rapports vagues et incertains ; et ce qui est le plus fort, les écrivains postérieurs et qui ont écrit les premiers après les évènemens, qu'on dit être arrivés, n'assurent rien ou presque rien d'après leurs propres informations, mais adoptent les mots même de sir Thomas More, qui fut absolument trompé ou mal informé.

Par égard pour ceux qui ont envie de bien examiner ce sujet, je récapitulerai les argumens les plus importans qui tentent à prouver le contraire de ce qui a

été assuré ; mais comme je n'essaie pas d'assurer ce qui arriva dans un période aussi obscur, je me flatte que je ne serai pas regardé comme fantastique ou amateur de paradoxes, pour ne pas adopter aveuglément une fable improbable que nos historiens ne se sont jamais donné eux-mêmes la peine d'examiner.

Je reconnoîtrai volontiers les méprises que je peux avoir faites moi-même, et abandonnerai de foibles raisonnemens, s'il y en a : mais je ne pense pas qu'une longue chaîne d'argumens, de preuves et de probabilités, puissent être réfutés tout à la fois, parce que quelques faits particuliers peuvent être trouvés erronés. Je serai beaucoup moins disposé à faire attention à des chicanes détachées ou de peu d'importance. L'ouvrage lui-même n'est qu'une recherche sur une courte partie de nos annales. Je serai content si j'ai enseigné et amusé mes lecteurs,

et si j'ai jeté quelques lumières sur une scène si obscurcie. Mais je ne peux pas être de l'opinion qu'un période si éloigné mérite d'occuper plus de temps que celui que je lui ai donné.

Il me semble donc qu'il paroît :

Que Fabien et les auteurs de la chronique de Croyland, qui étoient comtemporains de Richard, ne l'accusent directetement d'aucuns des crimes qu'on lui a imputés depuis, et le disculpent des autres;

Que John Rous, le troisième historien contemporain, ne pouvoit savoir les faits que par ouï-dire, confond les dates, a dédié son ouvrage à Henry VII, et est un auteur auquel on ne peut pas donner de crédit par les mensonges et les fables dont son ouvrage est rempli;

Que nous n'avons aucun autre auteur qui ait vécu dans ces temps-là, que des auteurs lancastriens. qui écrivent pour

flatter Henry VII, ou qui répandent les fables inventées;

Que le meurtre du prince Edouard, fils d'Henry VI, fut commis par les serviteurs d'Edouard IV, et n'est imputé à Richard par aucun contemporain ;

Que Henry VI fut trouvé mort dans la tour, qu'il ne fut pas connu comment il mourut, et qu'il étoit contre l'intérêt de Richard de l'assassiner;

Que le duc de Clarence fût défendu par Richard; que le parlement fit une pétition pour son exécution ; qu'aucun auteur du temps n'est assez absurde pour accuser Richard d'avoir été l'exécuter de sa main, et que le roi Edouard prit toute l'action sur lui-même;

Que par la demeure de Richard à Yorck, lors de la mort de son frère, il ne paroît pas qu'il eût aucun dessein de se faire roi lui-même;

Que l'ambition de la reine qui essaya d'usurper le gouvernement, contrairement à la coutume du royaume établie alors, fut la première chose qui provoqua Richard et les princes du sang à assurer leurs droits, et qu'il fut sollicité par le duc de Buckingham à venger ces mêmes droits;

Que les préparatifs d'une force armée sous les ordres du comte de Rivers, la saisie de la tour et du trésor, et l'équipement d'une flotte par le marquis de Dorset, donnèrent occasion aux princes de faire emprisonner les parens de la reine, et que, quoiqu'ils fussent mis à mort sans jugement préalable (la seule cruauté de Richard bien prouvée), c'étoit conforme aux mœurs de cet âge barbare et turbulent, et ce ne fut qu'après que le parti de la reine eût pris les armes;

Que l'exécution du lord Hastings, qui s'étoit d'abord engagé avec Richard contre la reine, et que sir Thomas More avoue

que Richard *avoit de l'aversion à faire périr*, ne peut être compté que comme une nécessité absolue, et par la loi de la défense personnelle;

Que la prise de possession du protectorat par Richard, étant à tous égards convenable aux lois et aux usages, lui fut probablement accordé par le conseil unanime du conseil et des pairs, et étoit une forte indication qu'il n'avoit alors aucune envie de mettre en question le droit de ses neveux;

Que la fable qui rapporte que Richard attaqua la chasteté de sa propre mère, est incroyable, paroissant qu'il vivoit avec elle dans une parfaite harmonie, et que dans ce même temps il logeoit dans le palais de sa mère avec elle;

Qu'il est peu croyable que Richard obtînt la couronne par le sermon du docteur Shaw, et une harangue du duc de Bucking-

ham, si le peuple ne fit que se moquer de ces orateurs;

Qu'il y avoit eu un précontrat de mariage entre Edouard IV et Eléonore Talbot, et que le droit de Richard à la couronne étoit fondé sur l'illégitimité de ses neveux;

Qu'une assemblée de la noblesse, du clergé et du peuple l'invita à accepter la couronne à ce titre;

Que le parlement suivant ratifia cet acte de l'Assemblée, et confirma la bâtardise des enfans d'Edouard;

Qu'il n'y a rien qui puisse être plus improbable que de dire que Richard n'avoit pris aucune mesure avant de partir de Londres, pour faire assassiner ses neveux, s'il a jamais eu de pareilles intentions;

Que l'histoire de sir Jacques Tirrel, comme elle est rapportée par sir Thomas More, est une fausseté notoire; sir Jac-

ques Tirrel étant dans ce temps-là maître de la cavalerie, en quelle qualité il alla au couronnement de Richard;

Que la jalousie de Tirrel contre sir Richard Ratcliffe est une autre fausseté palpable, Tirrel étant déjà préféré à Ratcliffe étant absent;

Que tout ce qui a rapport à sir Robert Brakenbury n'est pas moins faux; Brakenbury étant un trop honnête homme pour être mort pour un tyran et un assassin, ou un trop méchant homme pour avoir refusé d'être un complice;

Que sir Thomas More et le lord Bacon avouent tous deux que plusieurs personnes doutoient si les deux princes avoient été assassinés du temps de Richard ou non. Il ne fut certainement jamais prouvé qu'ils aient été assassinés par ordre de Richard;

Que sir Thomas More s'appuie sur une

autorité anonyme et incertaine; qu'il paroît par les dates et par les faits, que son autorité étoit mauvaise et fausse; que si sir Jacques Tirrel et Dighton avoient réellement commis le meurtre et l'avoient avoué, et que si Perkin-Warbeck avoit fait une confession volontaire, claire et probable de son imposture, il n'auroit pu alors rester aucun doute du meurtre;

Que Green, le page anonyme, et Williams Slaughter, n'ayant jamais été questionnés sur le meurtre, il n'y a aucune raison de croire ce qui est rapporté sur eux dans la tragédie supposée;

Que sir Jacques Tirrel n'ayant pas été condamné après la mort de Richard, mais au contraire ayant été employé dans de grands services par Henry VII, il n'est pas probable qu'il fut un des assassins; que le lord Bacon avoue que la confession de Tirrel ne plut pas tant au roi que celle de Dighton; que l'empri-

sonnement de Tirrel et son exécution quelques années après pour une nouvelle trahison, dont nous n'avons aucun témoignage, et qui paroît avoir été un simple soupçon, détruisent toute probabilité de son crime dans le meurtre supposé des jeunes princes ;

Que l'impunité de Dighton, s'il avoit été réellement coupable, étoit scandaleuse, et dont on peut seulement rendre raison sur la supposition qu'il servit de faux témoin pour soutenir la cause de Henry contre Perkin Warbeck ;

Que le silence des deux archevêques et celui de Henry, en n'osant pas spécifier le meurtre des princes, dans l'acte de condamnation contre Richard, donne toute l'apparence possible à la pensée qu'ils n'avoient pas été assassinés ;

Que la tendresse et la douceur de Richard envers le comte de Warwick, s'a-

vançant si loin que de le faire proclamer son successeur, ne montre aucun symptôme de ce naturel cruel qui l'auroit engagé à faire assassiner tout compétiteur;

Qu'il étoit indubitable que la première idée de Richard étoit de garder la couronne jusqu'à ce qu'Edouard V atteignît l'âge de vingt-quatre ans;

Que dans cette vue il ne créa son fils prince de Galles qu'après qu'il eut prouvé la bâtardise des enfans de son frère;

Qu'il n'y a aucune preuve que ces enfans aient été assassinés;

Que Richard fit aller son neveu à son couronnement, ou avoit envie de l'y faire aller;

Qu'il y a une forte présomption, d'après les registres du parlement et la chronique de Croyland, que les deux princes étoient encore vivans quelque

temps après l'époque que sir Thomas More fixe pour leur mort ;

Que quand son propre fils fut mort, Richard, étoit si loin de vouloir se débarrasser de sa femme, qu'il déclara ses neveux, d'abord le comte de Warwick, et ensuite le comte de Lincoln, pour ses héritiers présomptifs;

Qu'il n'y a pas la moindre probabilité qu'il ait empoisonné sa femme, qui mourut d'une maladie de langueur ; qu'on n'a jamais prétendu donner aucune preuve de cela ; qu'une simple supposition d'un pareil crime sans preuves ; ou sans de fortes présomptions, ne doit jamais être cru ;

Qu'il paroît qu'il n'avoit jamais eu intention d'épouser sa nièce ; mais qu'il l'avoit amusée avec les espérances de ce mariage pour l'empêcher d'épouser Richemond ;

Que Buck n'auroit pas osé citer sa lettre

comme existante dans la bibliothêque d'Arundel, si elle n'y avoit pas été; que les autres assertions de Buck, ayant été corroborées par des découvertes subséquentes, ne laissent aucun doute de sa véracité sur ce point, et que cette lettre disculpe Richard d'avoir empoisonné sa femme, mais seulement montre l'impatience de sa nièce d'être reine;

Qu'il est probable que la reine savoit que son second fils étoit vivant, et imagina l'apparition de Lambert Simnel pour tâter les dispositions de la nation;

Que Henry VII pensa certainement qu'elle et le comte de Lincoln étoient intéressés à l'existence de Richard, duc d'Yorck, et qu'il vécut dans la terreur de son apparition;

Que la conduite différente de Henry envers Lambert Simnel et envers Perkin Warbeck montre qu'il avoit une opinion bien différente des deux: que dans le pre-

mier cas, il se servit de la plus sure méthode, la plus naturelle et la plus raisonnable, pour prouver qu'il étoit un imposteur, au lieu que toute sa conduite dans l'affaire de Perkin fut mystérieuse, et faisoit paroître sa croyance ou au moins le doute où il étoit que Perkin fût le vrai duc d'Yorck;

Qu'il étoit moralement impossible pour la duchesse de Bourgogne, après l'espace de vingt-sept ans, d'instruire un garçon Flamand si parfaitement de tout ce qui s'étoit passé à la cour d'Angleterre, et d'une manière à ce que l'imposture n'eût pas pu être découverte en peu d'heures;

Quelle ne pouvoit pas l'informer, ni lui savoir ce qui s'étoit passé dans la tour, à moins qu'il ne fût le vrai duc d'Yorck;

Que s'il n'étoit pas le vrai duc d'Yorck, Henry n'avoit rien à faire qu'à le confronter avec Tirrel et Dighton, et l'imposture auroit été découverte;

Que Perkin n'ayant jamais été confronté

fronté avec la reine douairière et les princesses ses filles, cela prouve qu'Henry n'osa pas s'y confier et être sûr qu'elles ne le reconnoîtroient pas ;

Que s'il n'avoit pas été le vrai duc d'Yorck, il auroit pu être découvert en ne reconnoissant pas les reines et les princesses, si elles lui avoient été montrées sans lui dire qui elles étoient ;

Qu'il n'est pas prétendu que Perkin ait jamais manqué dans le langage, l'accent et les circonstances, et que sa ressemblance avec Edouard IV est accordée ;

Qu'il y a des fautes grossières et manifestes dans sa prétendue confession ;

Que Henry étoit si craintif de ne pas bien prouver son bon accent de la langue anglaise, que dans son récit il la lui fait apprendre deux fois de suite ;

Que le lord Bacon n'osa pas adhérer à

ce conte ridicule, mais en forgea un autre, quoiqu'en réalité pas beaucoup plus croyable ;

Qu'au nombre des meilleurs amis de Henry, comme le lord Chambellan qui lui mit la couronne sur la tête, des chevaliers de la Jarretière, et des hommes du caractère le plus loyal, étoient persuadés que Perkin étoit le vrai duc d'Yorck, et que comme ils moururent dans cette croyance sans se rétracter, il devient téméraire à nier qu'il le fût ;

Que la proclamation qu'on trouve dans le Fœdera de Rimer contre Jeanne Shore, pour avoir complotté avec le marquis de Dorset, et non avec le lord Hastings, détruit tout le crédit de sir Thomas More pour ce qui a rapport à ce dernier pair:

En un mot, que le caractère de Henry, comme il nous est dépeint, même par ses apologistes, est beaucoup plus fâcheux

et plus haïssable que celui de Richard ; de manière que nous pouvons croire que Henry inventa et propagea la plus grande partie des mensonges contre Richard ; qu'Henry, et non pas Richard, probablement, mit à mort le vrai duc d'Yorck, comme il fit du comte de Warwick, et que nous ne sommes pas certains si Edouard V fut assassiné, et s'il le fut, par l'ordre de qui il le fut.

Après tout ce qui a été dit, il est à peine nécessaire d'ajouter un mot sur la découverte rapportée qui fut faite des squelettes des deux jeunes princes sous le règne de Charles II. Deux squelettes trouvés dans cet abîme obscur de tant de transactions secrettes, sans aucune marque pour assurer le temps et l'âge de leur enterrement, ne peuvent certainement rien vérifier. Il faut que nous croyons que les deux princes moururent là, avant que nous croyons que leurs os y furent trou-

vés : et je suis embarassé d'imaginer sur quoi cette pensée peut être fondée, et comment nous cesserons de douter si Perkin-Warbeck n'étoit pas véritablement un de ces enfans.

Il servira aussi peu d'arguer sur les donations faites par Richard III, à ses prétendus complices du meurtre, parce que l'argument serviroit des deux côtés. Il étoit fort naturel de soupçonner que ceux qui avoient joui pour la plupart des bontés de Richard, fussent soupçonnés d'être les instrumens de ses crimes. Mais jusqu'à ce qu'il puisse être prouvé que ces crimes ont été commis, il est inutile d'apporter des témoignages pour faire connoître ceux qui l'ont assisté en les exécutant. Pour moi-même, je ne sais que penser de la mort d'Edouard V; je ne peux, ni entièrement en décharger Richard, ni le condamner, parce qu'il n'y a aucune preuve des deux côtés; et quoiqu'une cour

de justice, par ce défaut de preuves, l'absoudroit; l'opinion peut flotter d'un côté et de l'autre, et aumoins rester en suspens.

Pour le frère cadet, la balance de la vérité semble incliner grandement du côté de Perkin-Warbeck, comme étant le vrai duc d'Yorck; et si un des deux fut sauvé, on ne sait pourquoi ni comment croire que Richard ait fait périr seulement le frère aîné.

Il vous faut laisser toute cette histoire à-peu-près dans l'obscurité, quoiqu'elle ne soit pas si obscure que quand nous l'avons trouvée. Il est peut-être aussi sage d'être incertain sur une partie de notre histoire, que de croire simplement ce qui est cru dans toutes les histoires, quoique probablement elles nous soient rendues avec autant de faussetés que le période que nous venons d'examiner.

ADDITION.

La note suivante m'a été obligeamment communiquée par M. Stanley ; quoiqu'elle soit venue trop tard pour être insérée dans le corps de l'ouvrage, elle ne doit pas être oubliée.

Après la mort de Perkin Warbeck, sa veuve, ladi Catherine Gordon, fille du comte de Huntley (par rapport à sa beauté exquise et à cause de son mari), appelée la rose blanche d'Ecosse, se remaria à sir Mathieu Cradock, et est ensevelie avec lui dans l'isle d'Herbert, paroisse de Swansea, dans le pays de Galles, où on peut encore voir leurs tombes avec cette inscription en anciens caractères.

« Cy git sir Mathieu Cradok, chevalier, quelque temps député du très-honorable comté de Worcets dans le

» comté de Glamorgan, R. Attor. G. R. » Chancelier du même, intendant de » Gower et d'Hilvei, et miladi Catherine » sa femme ».

Ils eurent une fille, qui épousa sir Edouard Herbert, fille du premier comte de Pembroke ; et de ce mariage sont descendus les comtes de Pembroke et de Powis, Hans Stanley, chevalier, George Rice, chevalier, etc.

FIN.